

**Convention sur la  
diversité biologique**Distr.  
GÉNÉRALEUNEP/CBD/COP/12/3  
28 juin 2014\*\*FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS**CONFÉRENCE DES PARTIES A LA  
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ  
BIOLOGIQUE**

Douzième réunion

Pyeongchang (République de Corée) 6 – 17 octobre 2014

Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*

**RAPPORT DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE  
FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES****TABLE DES MATIÈRES**

<i>Point</i>		<i>Page</i>
Point 1.	Ouverture de la réunion .....	3
Point 2.	Questions d'organisation .....	3
	Points 2.1 et 2.2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux .....	4
	A. Participation.....	4
	B. Élection du Bureau .....	6
	C. Adoption de l'ordre du jour .....	6
	D. Organisation des travaux .....	7
Point 3.	Perspectives mondiales de la diversité biologique : examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'aichi relatifs à la diversité biologique. ....	8
	Point 3.1 Examen du projet de texte de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique .....	8
	Point 3.2 Examen de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020 .....	10
Point 4.	Diversité biologique marine et côtière .....	11
	Point 4.1 Aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) .....	12
	Point 4.2 Gérer les incidences du bruit sous-marin sur la diversité biologique marine et côtière .....	14

\*\* Affiché de nouveau le 4 septembre 2014 pour raisons techniques

\* UNEP/CBD/COP/12/1/Rev.1

Point 4.3	Gérer les incidences des déchets marins sur la diversité biologique marine et côtière .....	14
Point 4.4	Examen systématique de l'impact de l'acidification des océans et proposition de mise à jour du programme de travail spécifique sur le blanchissement des coraux ..	14
Point 4.5	Outils et renforcement des capacités, y compris la planification de l'espace marin et les initiatives en matière de formation.....	14
Point 5.	Espèces exotiques envahissantes.....	15
Point 5.1	Gestion des risques associés aux espèces exotiques envahissantes introduites comme animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, ou comme appâts et aliments vivants .....	17
Point 5.2	Examen des travaux sur les espèces exotiques envahissantes et considérations à prendre en compte pour les futurs travaux .....	17
Point 6.	Questions nouvelles et émergentes : la biologie synthétique .....	18
Point 7.	Mesures d'incitation : obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des options identifiées pour l'élimination, la réduction progressive ou la réforme des incitations néfastes pour la diversité biologique .....	19
Point 8.	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques .....	20
Point 9.	Examen des questions en cours d'étude .....	21
Point 9.1	Intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique dans les activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci .....	21
Point 9.2	Application de garanties pertinentes pour la diversité biologique en ce qui concerne les approches de politique générale et les incitations positives concernant la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement .....	21
Point 9.3	Géo-ingénierie climatique .....	21
Point 9.4	Conservation et restauration des écosystèmes .....	21
Point 9.5	Définition des principaux termes liés aux biocarburants et à la diversité biologique	23
Point 9.6	Utilisation durable de la diversité biologique : viande de brousse et gestion durable de la faune sauvage.....	23
Point 9.7	Santé et diversité biologique.....	23
Point 10.	Questions diverses .....	24
Point 11.	Adoption du rapport .....	24
Point 12.	Clôture de la réunion .....	24
Annexe	Recommandations adoptées par l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a sa dix-huitième réunion .....	26

## **POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

1. La dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a été tenue au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à Montréal, du 23 au 28 juin 2014.

## **POINT 2. QUESTIONS D'ORGANISATION**

2. La réunion a été ouverte à 10h15, le 23 juin 2014, par M. Gemedo Dalle Tussie (Éthiopie), président de l'Organe subsidiaire. Il a souhaité la bienvenue aux participants et rappelé qu'à sa réunion précédente, l'Organe subsidiaire avait utilisé un nouveau format, qui avait permis aux participants d'exprimer les besoins scientifiques et techniques de leur pays relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi, et à l'Organe subsidiaire de développer ses recommandations au cours de la réunion. Il est important de continuer à tirer les enseignements de cette réunion. Il a remercié les gouvernements et les organisations qui avaient accordé l'aide financière nécessaire pour permettre la participation d'experts à la réunion et exprimé sa reconnaissance aux experts qui avaient participé aux différentes réunions de préparation des travaux de l'Organe subsidiaire.

3. Une allocution d'ouverture a également été prononcée par le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, M. Braulio Ferrera de Souza Dias.

4. Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue aux participants et exprimé ses remerciements aux gouvernements de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la Norvège pour leurs contributions financières, qui ont permis à des représentants de pays les moins avancés, de petits Etats insulaires en développement, d'autres pays en développement et de pays dont l'économie est en transition et de communautés autochtones et locales de participer à la réunion. Il a demandé aux autres pays donateurs de contribuer à la participation de plus de pays en développement et de pays dont les économies sont en transition, car on pourrait s'interroger sur la légitimité de la tenue de réunions à composition non limitée de la Convention sans une participation adéquate des Parties.

5. Les résultats des travaux de la présente réunion de l'Organe subsidiaire permettront à la Conférence des Parties d'évaluer, à sa douzième réunion, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de guider l'action future afin d'accroître la mise en œuvre et faciliter la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. La Conférence des Parties devrait adopter une « feuille de route de Pyeongchang » à cette fin. Les travaux de la présente réunion, ainsi que les conclusions de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire, de la huitième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8j) et les dispositions connexes et de la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention devraient constituer la base de cette feuille de route, qui devrait former un ensemble de décisions concis et cohérent qui contribuera à la réalisation des buts et des objectifs du Plan stratégique 2011-2020, des Objectifs d'Aichi et des stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique.

6. Le projet de texte de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* est le point de départ des travaux de la présente réunion. L'analyse que contient ce rapport montre que bien que des progrès aient été accomplis dans de nombreux domaines, dans la plupart des cas, ces progrès sont insuffisants pour atteindre les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique d'ici à 2020. Il s'est déclaré vivement préoccupé par la situation, mais demeure optimiste, car les objectifs peuvent être réalisés si les Parties travaillent ensemble, s'aident mutuellement à surmonter les obstacles, apprennent les unes des autres les approches réussies et se concentrent sur une mise en œuvre accrue. Il est aussi essentiel de considérer le programme de la diversité biologique dans le contexte plus large du développement durable.

7. La mine d'informations contenues dans les documents qui seront examinés par l'Organe subsidiaire, ainsi que le nombre d'initiatives, d'organisations et de mécanismes qui ont contribué au recueil de ces données, montre que la Convention s'appuie sur des procédés d'évaluation scientifique fiables et tire par conséquent des conclusions utiles en matière de politique et donne des orientations qui pourraient aider à diriger les efforts où ils sont le plus nécessaires et urgents. Par ailleurs, il est important de tenir compte des autres initiatives qui se rapportent aux travaux de la Convention. La session inaugurale de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (ANUE) tenue parallèlement à la présente réunion pourrait contribuer par exemple à souligner l'importance de la biodiversité pour le développement durable. De même, la diversité biologique a un rôle important à jouer dans le contexte politique plus ample des négociations du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable. La diversité biologique joue un rôle décisif dans la préservation des écosystèmes qui fournissent des services essentiels contribuant grandement au développement durable et au bien-être des populations, aux moyens de subsistance et à l'élimination de la pauvreté. La célébration de la « Biodiversité insulaire » à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique 2014, ainsi que la troisième Conférence internationale sur les petits Etats insulaires en développement qui aura lieu en septembre 2014 devraient soutenir la mise en œuvre effective du Programme de travail sur la diversité biologique insulaire de la Convention et souligner une fois de plus le rôle positif que pourrait jouer la biodiversité dans le contexte plus ample du développement durable. Lors de ses délibérations, l'Organe subsidiaire devrait se concentrer sur l'examen de moyens de répondre aux besoins scientifiques et techniques identifiés à sa dix-septième réunion, qui pourraient aider à surmonter les obstacles aux progrès. En centrant les travaux sur les moyens de faciliter la mise en œuvre complète du Plan stratégique les Parties pourraient également contribuer de manière concrète au programme de développement durable.

***Points 2.1 et 2.2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux***

***A. Participation***

8. Ont assisté à la réunion des représentants des Parties et des autres gouvernements suivants : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cabo Verde, République centrafricaine, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Croatie, Cuba, Djibouti, Dominique, Équateur, Égypte, Émirats arabes unis, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Cook, Îles Marshall, Islande, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, Maroc, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Viet Nam et Zambie.

9. Ont également assisté à la réunion des observateurs des organes, institutions spécialisées, secrétariats de convention et autres organes des Nations Unies suivants : le Fonds pour l'environnement mondial; la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES); le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; la Convention de Ramsar relative aux zones humides; la Banque mondiale; le Programme des Nations Unies pour l'environnement; Plan d'action pour la Méditerranée de la Convention de Barcelone; le Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement; la Division des affaires maritimes et du droit de la mer; l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones; l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies; l'Organisation mondiale de la santé.

10. Ont aussi été représentées par des observateurs les organisations suivantes :

ABS Capacity Development Initiative	Global Forest Coalition
Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS)	Greenpeace International
Amis de la Terre – E-U	Indigenous Information Network
Biofuelwatch	Institut Fridtjof Nansen
BirdLife International	Institut J. Craig Venter
Botanic Gardens Conservation International	Institute for Biodiversity Network
CABI	Institute for Catastrophic Loss Reduction
CABI Amérique latine et Caraïbes	International Association of Oil and Gas Producers
Caisse des Dépôts (France)	International University Network on Cultural and Biological Diversity
CBD Alliance	Island Conservation
Center for Support of Indigenous Peoples of the North/Russian Indigenous Training Centre	Japan Civil Network for the United Nations Decade on Biodiversity
Centre de droit international du développement durable	Japan Wildlife Research Center
Centre for Biodiversity d'ASEAN	L'Institut de la Francophonie pour le développement durable
Chibememe Earth Healing Association	McGill School of Environment
Comité japonais de l'UICN	Natural Justice (Lawyers for Communities and the Environment)
Commission générale des pêches pour la Méditerranée	Network of Managers of Marine Protected Areas in the Mediterranean (MedPAN)
Communication, education et sensibilisation du public Japon (CEPA Japon)	Organisation internationale des bois tropicaux
Conseil circumpolaire inuit	Ornamental Aquatic Trade Association
Conseil sâme	Pacific Invasives Initiative (PII)
Conservation International	Pet Industry Joint Advisory Council
Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne), Conseil de l'Europe	RARE Conservation
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	Red de Cooperacion Amazonica
DIVERSITAS	Red de Mujeres Indigenas sobre biodiversidad
EcoHealth 2014 Montréal	Seascope Consultants Ltd.
EcoLomics International	Secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique
EcoNexus	South Asia Co-operative Environment Programme
ECOROPA	The Center for Food Safety
Ecuador Andes Chinchasuyo, Red de Mujeres Indigenas en Biodiversidad por América Latina y El Caribe, RIMB-LAC	The Nature Conservancy
ETC Group	Union des tribus autochtones nomades de l'Iran
Evolva	Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
Fédération des scientifiques allemands (VDW)	United Organization of Batwa Development in Uganda
Fondation pour les Nations Unies	Université Concordia
Fonds international pour la défense des animaux	Université d'East Anglia
Forest Peoples Programme	Université de Sherbrooke
Fundación para la Promoción del Conocimiento Indígena	Université Heriot-Watt
Global Biodiversity Information Facility	USC - Canada
	Wilson Center
	WWF International

### ***B. Élection du Bureau***

11. Conformément aux élections qui ont eu lieu lors de la seizième et dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire, le Bureau de sa dix-huitième réunion se compose des membres suivants :

<i>Président :</i>	M. Gemedo Dalle Tussie (Éthiopie)
<i>Vice-présidents</i>	M. Moustafa Fouda (Égypte)
	Mme Brigitte Baptiste (Colombie)
	Mme Snezana Prokic (Serbie)
	M. Jean-Patrick Le Duc (France)
	M. Andrew Bicknell (Nouvelle-Zélande)
	Mme Lourdes Coxa de la Fuente (Cuba)
	M. Alexander Shestakov (Fédération de Russie)
	M. Yousef Al-Hafedh (Arabie saoudite)
	M. Youngbae Suh (République de Corée)

12. Il a été convenu que Mme Snezana Prokic (Serbie) assumerait les fonctions de rapporteur de la réunion.

13. A la 12<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 28 juin 2013, l'Organe subsidiaire a élu les membres du Bureau suivants pour un mandat commençant à la fin de sa dix-huitième réunion et se terminant à la fin de sa vingtième réunion, pour remplacer les membres de l'Arabie saoudite, de la Colombie, de l'Éthiopie, de la Fédération de Russie et de la France : Mme Eugenia Arguedas Montezuma (Costa Rica); Mme Malta Qwathekana (Afrique du Sud) ; M. Horst Korn (Allemagne) ; M. Endann Sukara (Indonésie).

### ***C. Adoption de l'ordre du jour***

14. A la 1<sup>ère</sup> séance de la réunion, le 23 juin 2014, l'Organe subsidiaire a examiné l'ordre du jour provisoire de la réunion.

15. L'Organe subsidiaire a adopté l'ordre du jour suivant sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétaire exécutif en consultation avec le Bureau (UNEP/CBD/SBSTTA/18/1).

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. *Perspectives mondiales de la diversité biologique* : examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique :
  - 3.1 Examen du projet de texte de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* ;
  - 3.2 Examen de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020.
4. Diversité biologique marine et côtière :
  - 4.1 Aires marines d'importance écologique ou biologique;
  - 4.2 Gérer les incidences du bruit sous-marin sur la diversité biologique marine et côtière;
  - 4.3 Gérer les incidences des déchets marins sur la diversité biologique marine et côtière;

- 4.4 Examen systématique de l'impact de l'acidification des océans et proposition de mise à jour du programme de travail spécifique sur le blanchissement des coraux;
- 4.5 Outils et renforcement des capacités, y compris la planification de l'espace marin et les initiatives en matière de formation.
5. Espèces exotiques envahissantes :
  - 5.1 Gestion des risques associés aux espèces exotiques introduites comme animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, ou comme appâts et aliments vivants;
  - 5.2 Examen des travaux sur les espèces exotiques envahissantes et considérations à prendre en compte pour les futurs travaux.
6. Questions nouvelles et émergentes : la biologie synthétique.
7. Mesures d'incitation : obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des options identifiées pour l'élimination, la réduction progressive ou la réforme des incitations néfastes pour la diversité biologique.
8. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.
9. Examen des questions en cours d'étude :
  - 9.1 Intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique dans les activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci;
  - 9.2 Application de garanties pertinentes pour la diversité biologique en ce qui concerne les approches de politique générale et les incitations positives concernant la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement;
  - 9.3 Géo-ingénierie climatique;
  - 9.4 Conservation et restauration des écosystèmes;
  - 9.5 Définitions des principaux termes liés aux biocarburants et à la diversité biologique;
  - 9.6 Utilisation durable de la diversité biologique : viande de brousse et gestion durable de la faune sauvage;
  - 9.7 Santé et diversité biologique.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.
12. Clôture de la réunion.

#### **D. Organisation des travaux**

16. A la 1<sup>ère</sup> séance de la réunion, le 23 juin 2014, le président a proposé que toutes les séances soient tenues en plénière et que les trois principaux points – *Perspectives mondiales de la diversité biologique* : examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ; Diversité biologique marine et côtière ; et Espèces exotiques envahissantes – soient présentés par un bref exposé d'expert.

17. Le président a ajouté qu'il serait assisté par des membres du Bureau qui présideraient certaines des séances de la réunion. Les membres du Bureau suivants ont assisté le président : M. Alexander

Shestakov (point 4) ; M. Moustafa Fouda (point 5) ; M. Yousef Al Hafedh (point 6) ; M. Jean-Patrick Le Duc (points 7 et 8) ; Mme Lourdes Coya de la Fuente (point 9).

**POINT 3. PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE : EXAMEN À MI-PARCOURS DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE.**

**Point 3.1 Examen du projet de texte de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique**

18. L'Organe subsidiaire a examiné le point 3.1 à la 1<sup>ère</sup> séance de la réunion, le 23 juin 2014. Il était saisi pour ce faire d'un projet de résumé analytique des principaux messages de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (UNEP/CBD/SBSTTA/18/2) et d'une note du Secrétaire exécutif sur les répercussions des principales conclusions de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* pour les travaux futurs de la Convention : éléments éventuelle de la feuille de route de Pyeongchang (UNEP/CBD/SBSTTA/18/2/Add.1). Il avait également à sa disposition les documents d'information suivants (en anglais seulement : le projet de texte de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/2); les documents techniques de base sur lesquels est fondée la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/8); ainsi que d'une étude technique sur des scénarios d'intégration de la biodiversité dans les différents secteurs effectuée pour la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/9).

19. M. Paul Leadley, responsable du groupe technique pour l'élaboration des rapports techniques de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, Université de Paris, a présenté un résumé des principales conclusions des Perspectives, la gamme d'informations qui avait alimenté le rapport et la méthode employée pour analyser ces informations. Rappelant le but principal de la quatrième édition des Perspectives, à savoir d'évaluer les progrès accomplis dans la poursuite des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et d'identifier les mesures nécessaires pour les réaliser d'ici à 2020, il a dit que cette quatrième édition cherchait aussi à analyser comment les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pourraient contribuer à réaliser la Vision 2050 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et comment ces progrès pourraient contribuer aux Objectifs du Millénaire pour le développement. La quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a été élaborée à partir des informations préparées par le Groupe de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, des rapports nationaux, des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et du Partenariat sur les indicateurs de la biodiversité. Elle comporte un rapport principal qui contient des messages clés et des exemples à l'usage d'un plus grand public, ainsi qu'un rapport technique comprenant des comptes rendus identifiables d'évaluations des progrès et des mesures prises. Ses conclusions seront utilisées pour effectuer une analyse sectorielle et éclairer la feuille de route de Pyeongchang, entre autres. La quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a été élaborée en utilisant des données scientifiques sur les tendances, l'état actuel d'indicateurs clés, les tendances des facteurs sous-jacents de l'appauvrissement de la biodiversité, les engagements nationaux et internationaux, des extrapolations statistiques jusqu'en 2020 et des projections à l'horizon 2020 basées sur des scénarios. Elle comporte un chapitre sur chaque Objectif d'Aichi et plusieurs chapitres concis contenant des analyses intégrées de tous les objectifs.

20. Choisisant l'objectif 9 comme exemple, il a expliqué que malgré les progrès considérables réalisés dans l'élimination des espèces exotiques envahissantes, le rythme d'introduction de ces espèces n'a guère diminué. Les progrès accomplis jusqu'ici ne sont donc pas suffisants pour réaliser à temps l'Objectif d'Aichi 9, bien que la législation de l'Union européenne à ce sujet entre en vigueur en 2015, ce qui donne un peu d'espoir. Chaque chapitre contient en outre des exemples de réussites, comme par exemple la Nouvelle-Zélande où les mesures prises ont réussi à contrôler les espèces exotiques envahissantes et à réduire leurs effets. Le nombre d'indicateurs disponibles est plus élevé que pour



l'élaboration de la troisième édition, ce qui permet de mieux connaître la situation. Les conclusions du rapport technique sont plutôt décourageantes. Des progrès ont été accomplis dans de nombreux domaines, mais la pression exercée sur la diversité biologique augmente elle aussi sans cesse. Par conséquent, l'état de la biodiversité est en déclin constant et les prévisions indiquent que ce déclin se poursuivra jusqu'en 2020. La situation est particulièrement inquiétante en ce qui concerne les Objectifs d'Aichi 4, 8, 10, 12 et 14.

21. La quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* met plus l'accent sur le lien entre la diversité biologique et le développement durable que les éditions précédentes. Les objectifs de développement durable sont une fin souhaitable, la biodiversité y contribuant pour beaucoup. Elle conclut que, malgré les tendances inquiétantes, la réalisation de la vision 2020 du Plan stratégique est possible. Elle identifie trois moyens possibles d'y arriver, à savoir : le développement technologique mondial, les solutions décentralisées ou des changements dans la consommation. Elle identifie en outre de fortes synergies avec les objectifs de développement durable, la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique contribuant à l'atténuation des changements climatiques et ainsi, à la sécurité alimentaire. Avant son lancement à l'ouverture de la douzième réunion de la Conférence des Parties en octobre 2014, le résumé analytique, le rapport principal et les études techniques de base feront l'objet d'un examen critique par les pairs. Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur le site Web de la Convention.

22. M. Thomas Lovejoy, membre du groupe consultatif sur la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, a indiqué qu'à la différence des éditions précédentes, la quatrième édition des Perspectives emploie de nombreuses données factuelles afin de fournir une évaluation exhaustive des progrès accomplis. Cependant, bien que le rapport soit riche en possibilités d'actions futures, il n'offre pas de solution unique concernant les mesures à prendre. Pour réaliser l'objectif d'enrayer la perte de diversité biologique, il importe de s'adresser à d'autres secteurs que la communauté de la biodiversité et d'expliquer que la diversité biologique est à la base du développement durable et des objectifs de développement durable. Des mesures ciblées sont nécessaires pour atteindre ce plus grand public et expliquer non seulement les avantages de la biodiversité, mais aussi qu'elle n'est pas un obstacle au développement, mais qu'elle se situe au cœur du développement durable. Malgré les défis, la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* montre que la diversité biologique gagne de l'ampleur et qu'elle n'est plus considérée comme une question secondaire, quoiqu'il y ait encore des progrès à faire.

23. Les représentants du Costa Rica, du Pakistan, du Timor-Leste, de l'Union européenne et de la Zambie ont demandé des précisions sur plusieurs points : comment la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* pourrait-elle contribuer à remédier au manque de progrès noté dans la mise en œuvre de certains des objectifs d'Aichi ; quels moyens d'action seraient les plus efficaces ; les méthodologies qui étayent la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* seront-elles mises à la disposition des Parties. Il a été suggéré qu'il serait utile que la quatrième édition des Perspectives fasse état des progrès accomplis au niveau régional et veille à ce que les espèces menacées dans des pays individuels ne soient pas ignorées simplement parce qu'elles ne le sont pas à l'échelle mondiale.

24. M. Leadley a indiqué que la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* ne se limitait pas à faire rapport sur l'état et les tendances de la réalisation des objectifs d'Aichi d'ici à 2020, mais comprenait aussi une série de mesures additionnelles qui pouvaient être adaptées aux circonstances particulières de chaque pays. Les pays peuvent également s'inspirer du grand nombre d'études de cas réussis que renferme le rapport. Il est difficile de dire quelles possibilités d'action pourraient être plus efficaces, notamment parce que pour faire ce choix, il serait nécessaire de peser les différentes compensations réciproques impliquées. La quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* vise à être pertinente pour les politiques sans être prescriptive. Les études de cas contiennent des informations pertinentes au niveau régional et les méthodologies qui l'étayent seront publiées. Bien que la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* soit une analyse mondiale, il est également important de renforcer ses aspects régionaux. L'IPBES a commencé à

entreprendre une telle analyse régionale. Plusieurs domaines n'ont pas encore été abordés et les capacités institutionnelles de certains pays sont encore insuffisantes. Le renforcement de ces capacités est essentiel à tout progrès futur et ce travail n'a pas encore été fait.

25. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Argentine, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burkina Faso, Canada, Chine, Colombie (au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes), Costa Rica, Cuba, Égypte, France, Inde, Japon, Malaisie, Mali, Mexique, Niger, Norvège, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Ouganda, Union européenne et Zambie.

26. Les représentants de DIVERSITAS, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones ont également pris la parole.

27. Après un échange de points de vue, le président a proposé qu'un groupe de contact soit créé. Le groupe de sera présidé par Mme. Brigitte Baptiste (Colombie) et poursuivra l'examen de ce point.

28. À la 9<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 27 juin 2014, la présidente du groupe de contact a fait savoir que le groupe avait révisé le projet de recommandation figurant dans le document dont était saisi l'Organe subsidiaire.

29. Le projet de recommandation a été approuvé, tel qu'amendé oralement, pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.5.

#### ***Suite donnée par l'Organe subsidiaire***

30. A la 12<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 28 juin 2014, l'Organe subsidiaire a adopté le projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.5, tel que modifié oralement, en tant que recommandation XVIII/4. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

#### ***Point 3.2 Examen de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020***

31. L'Organe subsidiaire a examiné le point 3.2 de l'ordre du jour à la 2<sup>ème</sup> séance de la réunion. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020 (UNEP/CBD/SBSTTA/18/3) et d'un document de base technique pour soutenir l'examen à mi-parcours de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/10).

32. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Australie, Bélarus, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Éthiopie, France, Grèce, Guinée, Inde, Japon, Malaisie, Maldives, Mexique, Norvège, Oman, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Sénégal (au nom du Groupe africain), Soudan, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste .

33. Le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité est aussi intervenu.

34. Après un échange de points de vue, la présidente a annoncé qu'elle préparerait une version révisée du projet de recommandation qui figure dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/3, reflétant les opinions exprimées par les participants ainsi que les communications écrites transmises au Secrétariat, aux fins d'examen à une séance ultérieure de la réunion.

35. L'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation révisé à la 8<sup>ème</sup> séance de la Convention, le 26 juin 2014.

36. Après un échange de points de vue, le projet de recommandation a été approuvé, tel qu'amendé oralement, pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.2.

#### ***Suite donnée par l'Organe subsidiaire***

37. A la 12<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 28 juin 2014, l'Organe subsidiaire a adopté le projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.2 en tant que recommandation XVIII/1. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

#### **POINT 4. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE MARINE ET CÔTIÈRE**

38. L'Organe subsidiaire a examiné le point 4 de l'ordre du jour à la 3<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 24 juin 2014. En guise d'introduction de ce point, des exposés ont été présentés par M. Phil Williamson, Coordonnateur scientifique au *Natural Environment Research Council* et Mme Jihyon Lee (Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique). Ces exposés se rapportaient en particulier au point 4.4.

39. M. Williamson a présenté une synthèse actualisée des effets de l'acidification des océans sur la biologie marine élaborée sur l'instance de la Conférence des Parties dans la décision XI/18, avec l'assistance du gouvernement du Royaume-Uni. Le rapport était basé sur les contributions scientifiques de 27 experts de huit pays ainsi que des apports de la Commission océanographique intergouvernementale, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'autres organismes internationaux et de Secrétariat de la Convention. Les 21 messages clés du rapport peuvent être résumés en 5 principaux faits établis : l'acidification des océans est causée par le dioxyde de carbone ; le rythme de changement est relativement rapide ; les effets biologiques se manifestent déjà ; l'acidification des océans agit avec d'autres facteurs de stress ; des conséquences bien plus graves sont prévues à moins que des mesures d'atténuation soient prises.

40. Le phénomène de l'acidification des océans est causé par l'augmentation du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, qui conduit à son tour à une augmentation du dioxyde de carbone dissout dans l'océan, augmentant la concentration de ions hydrogène et réduisant ainsi le pH de l'océan. Il produit également d'autres changements chimiques de l'eau et les organismes marins peuvent réagir à ces changements et le font. Au cours de l'histoire géologique de la Terre, les baisses du pH de l'océan ont été beaucoup plus lentes, permettant aux organismes marins de s'adapter. Il a été clairement démontré que l'acidification des océans causée par l'activité anthropique a déjà des incidences biologiques, notamment l'érosion de la coquille des escargots de mer du zooplancton marin, une augmentation de la mortalité dans les écloséries d'huîtres et des changements dans la croissance des corallinales. La réaction biologique à l'acidification sera également influencée par les changements dans la disponibilité de nutriments, d'aliments et d'oxygène, ainsi que l'augmentation des températures. Les études expérimentales sur l'acidification des océans se concentrent donc de plus en plus sur les effets de facteurs de stress multiples. Les conclusions de centaines d'expériences montrent que les effets de l'acidification des océans sur les organismes marins pourraient être graves et inclure la perte accélérée des récifs coralliens, à des coûts économiques considérables. Les pires conséquences peuvent cependant être évitées si les émissions de carbone sont réduites.

41. Mme Lee a dit que la Conférence des Parties avait longtemps reconnu l'importance écologique et socioéconomique des récifs coralliens et leurs écosystèmes associés. La Conférence des Parties a abordé la question des pressions multiples exercées sur les écosystèmes par l'activité humaine dans l'Objectif d'Aichi 10 et, dans le paragraphe 13 de la décision XI/18, a prié le Secrétaire exécutif de mettre à jour le programme de travail sur le blanchissement des coraux. Les pressions exercées sur les récifs coralliens proviennent de la surpêche, les pratiques de pêche destructrices, la pollution par les nutriments et le développement côtier. Les récifs coralliens sont extrêmement vulnérables aux changements climatiques et à l'acidification des océans. Le projet de proposition d'actualisation du programme de travail sur le blanchissement des coraux (UNEP/CBD/SBSTTA/18/6, annexe II) aiderait à gérer les récifs coralliens en tant que systèmes socioéconomiques, à réduire au minimum les facteurs de stress locaux et à accroître la résilience des récifs coralliens et des écosystèmes associés.

42. En réponse à des questions posées par les représentants du Costa Rica, du Timor-Leste et du Conseil circumpolaire inuit, M. Williamson a expliqué que la disponibilité de nouvelles informations avait contribué à une meilleure connaissance de la complexité des réactions biologique à l'acidification des océans, entre autres facteurs. Bien que certain organismes puissent s'adapter en l'espace d'un siècle ou moins, d'autres ne le peuvent pas. La toxicité de certains polluants augmente lorsque les niveaux pH

sont plus acides. S'agissant de la coopération avec d'autres organismes, il a indiqué que lui-même et d'autres coopéraient étroitement avec le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique du Conseil de l'Arctique, qui a récemment produit un rapport complet sur l'acidification de l'océan arctique.

***Point 4.1 Aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB)***

43. L'Organe subsidiaire a examiné le point 4.1 de l'ordre du jour à la 3ème séance de la réunion, le 24 juin 2014. Il était saisi pour ce faire d'un rapport d'activité sur la description des zones marines qui répondent aux critères de désignation des aires marines d'importance écologique ou biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/18/4), d'un projet de synthèse des rapports sur la description des zones marines répondant aux critères de désignation des aires marines d'importance écologique ou biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/18/4/Add.1). Il avait également à sa disposition des documents d'information, les rapports des ateliers régionaux sur la description d'aires marines d'importance écologique ou biologique dans le sud de l'océan indien (UNEP/CBD/RW/EBSA/SIO/1/4) ; le Pacifique Est tropical et tempéré (UNEP/CBD/RW/EBSA/ETTP/1/4) ; le Pacifique Nord (UNEP/CBD/EBSA/NP/1/4) ; l'Atlantique Sud-Est (UNEP/CBD/RW/EBSA/SEA/1/4) ; l'océan arctique (UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/1/5) ; l'Atlantique Nord-Ouest (UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/2/4) ; et la Méditerranée (UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/3/4), ainsi qu'une mise à jour du procédé de description des zones marines à la réunion les critères de désignation des aires marines d'importance écologique ou biologique de la CDB pour l'Atlantique Nord-Est (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/25).

44. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud (au nom du Groupe africain), Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Îles Cook (au nom des pays insulaires du Pacifique), Comores, Costa Rica, Cuba, Équateur, Égypte, Finlande, France, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Islande, Japon, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mexique, Mozambique, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Norvège, Oman, Pérou, Portugal, Qatar, République de Corée, Sénégal, Sri Lanka, Soudan, Suède, Togo, Tunisie, Turkménistan.

45. Le représentant de l'Argentine a prononcé la déclaration suivante :

« L'Argentine prend note des résultats des ateliers de description des zones marines qui répondent aux critères de désignation des aires marines d'importance écologique ou biologique. Elle constate cependant avec préoccupation que la majorité des aires marines d'importance écologique ou biologique identifiées sont situées au-delà des limites de la juridiction nationale. À cet égard, l'identification de soi-disant « aires d'importance écologique ou biologique » situées au-delà des limites de la juridiction nationale est un exercice purement scientifique et technique. C'est aux États et aux organisations intergouvernementales compétentes qu'il appartient de déterminer les mesures de conservation et de gestion de ces aires marines, conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui constitue le cadre législatif de base et essentiel pour toutes les activités relatives aux océans, y compris la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. Par conséquent, la description de zones répondant aux critères de désignation des aires marines d'importance écologique ou biologique dans le cadre de la Convention sur la diversité n'oblige ni n'engage en aucun cas les États qui ne les ont pas identifiées volontairement.

L'Argentine est d'avis que l'exercice d'identification scientifique et technique des AIEB ne doit pas préjuger des conclusions des discussions en cours dans le cadre du Groupe de travail spécial officieux chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. »

46. Le représentant du Pérou a fait la déclaration suivante :

« Compte tenu de réserves émises par le Pérou qui ne considèrera pas les zones marines relevant de sa juridiction comme étant des aires marines d'importance écologique ou biologique avant que

les exercices nationaux appropriés soient achevés, le Pérou demande que les ajustements nécessaires soient apportés aux cartes et aux coordonnées du rapport concerné.

Nous considérons également que les aires 11 à 14 et 18 qui figurent dans le tableau 2 du rapport sommaire ne devraient pas être incluses dans le registre jusqu'à la confirmation susmentionnée du Pérou. »

47. Le représentant du Royaume-Uni a fait la déclaration suivante :

« Le Royaume-Uni note que l'aire 5 proposée lors de l'Atelier sur la Méditerranée (mer d'Alboran et les zones marines reliées) est située en partie dans les eaux territoriales britanniques de Gibraltar. Ni le gouvernement du Royaume-Uni, ni le gouvernement de Gibraltar n'ont été consultés avant que cette zone marine ne soit proposée et ni l'un, ni l'autre n'ont eu la possibilité d'étudier les mérites de cette proposition. Le Royaume-Uni rappelle que les zones situées dans les limites de la juridiction des États ne doivent être proposées que par, ou avec le consentement de la Partie et des Parties concernées, et demande au Secrétariat de veiller à ce que cette pratique soit suivie à l'avenir. Le Royaume-Uni demande en outre que le gouvernement de Gibraltar ait la possibilité d'examiner les mérites de la désignation de cette aire marine avant la douzième réunion de la Conférence des Parties. »

48. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

49. Sont également intervenus les représentants de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

50. A la 4<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 24 juin 2014, le président a proposé que soit créé un groupe de contact, qui serait présidé par Mme Renée Sauvé (Canada) et poursuivrait l'examen de ce point.

51. A la même séance de la réunion, le président a annoncé qu'il constituerait un groupe des amis du président composé de la Belgique, du Canada, de la France, de l'Islande, de l'Irlande, de la Norvège, du Portugal, de la Suède et de l'Union européenne, pour poursuivre les délibérations concernant le processus scientifique et technique d'application des critères scientifiques pour des aires marines d'importance écologique ou biologique dans l'Atlantique du Nord-Est lié aux travaux entrepris par la Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est et de la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE).

52. A la 9<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 27 juin 2014, l'Organe subsidiaire a entendu un rapport sur l'état d'avancement des travaux du groupe de contact. Le président de séance a invité les Parties à se consulter de manière informelle afin de traiter les questions en suspens.

53. A la 10<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 27 juin 2014, le président de séance a rendu compte des conclusions des consultations informelles. L'Organe subsidiaire a procédé à l'examen du projet de recommandation révisé figurant dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/CRP.5.

54. Le projet de recommandation a été approuvé, tel qu'amendé oralement, pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.9.

#### ***Suite donnée par l'Organe subsidiaire***

55. A la 12<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 28 juin 2014, l'Organe subsidiaire a adopté le projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.9, tel que modifié oralement, en tant que recommandation XVIII/8. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

***Point 4.2 Gérer les incidences du bruit sous-marin sur la diversité biologique marine et côtière***

***Point 4.3 Gérer les incidences des déchets marins sur la diversité biologique marine et côtière***

***Point 4.4 Examen systématique de l'impact de l'acidification des océans et proposition de mise à jour du programme de travail spécifique sur le blanchissement des coraux***

***Point 4.5 Outils et renforcement des capacités, y compris la planification de l'espace marin et les initiatives en matière de formation***

56. L'Organe subsidiaire a examiné les points 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5 de l'ordre du jour à la 3<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 24 juillet. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur la gestion des incidences du bruit sous-marin et des déchets en mer sur la diversité biologique marine et côtière (UNEP/CBD/SBSTTA/18/5), d'une note du Secrétaire exécutif contenant un examen systématique de l'impact de l'acidification des océans et proposition de mise à jour du programme de travail spécifique sur le blanchissement des coraux (UNEP/CBD/SBSTTA/18/6), d'un rapport d'activité sur les outils et le renforcement des capacités, y compris la planification de l'espace marin et les initiatives en matière de formation (UNEP/CBD/SBSTTA/18/7). Il avait également à sa disposition les documents d'informations suivants (en anglais seulement) : le rapport de l'atelier d'experts sur le bruit sous-marin et ses incidences sur la diversité biologique marine et côtière (UNEP/CBD/MCB/EM/2014/12); un document de base sur l'élaboration de directives pratiques et de trousse à outils en vue de réduire au minimum et atténuer les effets néfastes importants du bruit sous-marin anthropique sur la diversité biologique marine et côtière (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/11); un document de base sur la réalisation de l'Objectif d'Aichi 10 pour les récifs coralliens et les écosystèmes qui sont étroitement associés (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/7/Rev.1) ; et une note d'information sur les opportunités et les difficultés de l'harmonisation des indicateurs mondiaux de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar relative aux zones humides (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/18).

57. Des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, des Îles Cook (au nom des pays insulaires du Pacifique), de la France et de la République de Corée.

58. L'Organe subsidiaire a poursuivi l'examen de ce point à la 4<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 24 juin 2014.

59. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud (au nom du Groupe africain), Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Finlande, Grèce, Inde, Italie, Japon, Malaisie, Maldives, Mexique, Norvège, Pérou, Royaume-Uni, Qatar, Sainte-Lucie, Suède, Timor-Leste et Uruguay.

60. Les représentants de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies, de la FAO et du PNUE ont également pris la parole.

61. Sont également intervenus les représentants d'ACCOBAMS, du Fonds international pour la défense des animaux, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et du Fonds mondial pour la nature.

62. Après un échange de points de vue, le président a demandé que le groupe de contact sur la diversité biologique marine et côtière, créé le 24 juin 2014, examine le point 4.2.

63. A la 9<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 27 juin 2014, le président de séance a rendu compte des conclusions du groupe de contact qui avaient été incluses dans le projet de recommandation révisé sur la diversité biologique marine et côtière figurant dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/CRP.9.

64. A la 10<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 27 juin 2014, l'Organe subsidiaire a examiné le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/CRP.9 sur les points 4.2 à 4.5.

65. Le projet de recommandation a été approuvé, tel qu'amendé oralement, pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.7.

***Suite donnée par l'Organe subsidiaire***

66. A la 12<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 28 juin 2014, l'Organe subsidiaire a adopté le projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.7 en tant que recommandation XVIII/6. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

**POINT 5. ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

67. L'Organe subsidiaire a examiné le point 5 de l'ordre du jour à la 5<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 25 juin 2014. En guise d'introduction, des exposés ont été présentés par M. Dennis Rangi (Directeur exécutif du Développement international au Centre for Agricultural Bioscience International (CABI)) et M. Piero Genvesi (Institut supérieur pour la protection et la recherche en environnement (ISPRA), Italie, et Groupe sur les espèces exotiques de l'UICN). Les exposés ont été précédés d'une séance vidéo intitulée « L'invasion verte – la destruction des moyens de subsistance en Afrique », et suivis d'un rapport présenté par le représentant de Cuba sur l'atelier sur le renforcement des capacités pour les petits Etats insulaires en développement sur les moyens de réaliser l'Objectif d'Aichi 9 sur les espèces exotiques envahissantes, qui a eu lieu les 14 et 15 juin 2014 à Montréal.

68. M. Rangi a dit que les espèces exotiques envahissantes représentent la plus grande menace qui pèse sur la biodiversité après la destruction des habitats. En Afrique, où 60% de la population est employée dans l'agriculture, les espèces exotiques envahissantes sont en train d'éroder les écosystèmes et de réduire le rendement des cultures de plus de 90%. Elles menacent les cultures indigènes et augmentent de beaucoup le temps que prennent les femmes et les enfants à désherber, multipliant leurs efforts par trois ou même quatre. Les espèces envahissantes menacent aussi le bétail et réduisent la capacité de bétail des pâturages de 90%. Plus de 80% des pauvres en Afrique élèvent du bétail, qui est l'un de leurs seuls actifs et qui peut être essentiel à la survie du foyer dans les moments de crise. L'élevage de bétail contribue aussi à 40% du produit intérieur brut agricole de l'Afrique. La « mauvaise herbe de la famine », *Parthenium hysterophorus*, s'est répandue sur toute la terre fertile du continent, faisant concurrence aux cultures indigènes, avec des effets néfastes sur la santé humaine et animale.

69. Les espèces exotiques envahissantes exercent en outre des pressions de plus en plus grandes sur les ressources en eau, la pénurie d'eau étant l'un des plus importants facteurs de conflit en Afrique, conduisant les populations à abandonner leurs domiciles en quête de moyens de subsistance autre part. Les espèces exotiques envahissantes ont principalement été introduites dans le cadre de l'aide alimentaire, l'agroforesterie et la restauration des écosystèmes, qui sont souvent des solutions à court terme qui causent des problèmes à long terme pour la diversité biologique africaine. Les espèces exotiques envahissantes sont difficiles à contrôler. Les pesticides ne sont pas en général une solution appropriée de lutte contre les espèces exotiques envahissantes car ils coûtent cher et l'équipement de protection est rarement disponible. L'empoisonnement grave par les pesticides constitue un problème de santé important et la résistance des espèces envahissantes pesticides augmente. Le contrôle biologique des espèces envahissantes est donc la seule option durable et abordable.

70. M. Genovesi a fait observer que la connaissance de la manière dont les espèces envahissantes sont introduites, s'établissent et se répandent est essentielle pour améliorer les interventions. Typiquement, les invasions commencent par le transport d'organismes vivants par les humains. Les invasions sont des processus très dynamiques qui nécessitent des décisions rapides et des politiques adaptatives. Une fois les voies d'introduction identifiées (celles-ci varient de vecteurs physiques aux activités anthropiques et au commerce électronique), ces connaissances doivent être intégrées dans la prise de décision. En utilisant l'exemple des mammifères et des espèces marines en Europe, il a expliqué comment les voies d'introduction avaient changé avec le temps et varié géographiquement.

71. L'établissement de définitions communes est essentiel pour permettre la comparaison des données. Dans le cadre du Partenariat mondial d'information sur les espèces exotiques envahissantes, le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de la Commission de la sauvegarde des espèces de

l'UICN a réalisé, en coopération avec CABI, un classement standardisé des voies d'introduction, basé sur les contributions du Secrétariat de la Convention et d'experts éminents, ainsi que sur des documents scientifiques actualisés. Les types de voies d'introduction sont décrits en termes généraux afin de trouver des points communs, et de manière plus spécifique afin de faciliter une analyse détaillée. Des comparaisons de données ont été réalisées en utilisant la base de données mondiale sur les espèces envahissantes (GISD) de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, la base de données DAISIE et le portail d'information de *Non-Native Species* du Royaume-Uni. Les résultats préliminaires montrent que l'horticulture, les espèces ornementales, l'aquaculture, le commerce des animaux de compagnie, les aquariums domestiques, et les contaminants des aliments et des graines sont les voies d'introduction les plus courantes pour tous les taxons.

72. La combinaison des données sur les principales voies d'introduction et les espèces envahissantes les plus nuisibles pourrait aider à classer par ordre de priorité les mesures de prévention et de gestion. Par conséquent, l'UICN élabore actuellement un système de catégorisation des espèces envahissantes basé sur la même approche que la Liste rouge. La catégorisation proposée pourrait être appliquée avec d'autres schémas et intégrée dans des classements plus détaillés. L'identification des voies d'introduction n'est que la première étape et doit être suivie d'activités d'intervention et de surveillance.

73. En réponse à des questions posées par les représentants du Pakistan et du Timor-Leste, M. Rangi a expliqué que le changement climatique était un facteur de complication qui diminuait la capacité de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Il est important de renforcer les capacités et de collaborer, car le problème des espèces envahissantes d'une région devient rapidement un problème dans d'autres régions. Les solutions à court terme, comme l'utilisation de *Chromolaena ordata* pour lutter contre l'érosion des sols, peuvent causer des problèmes à long terme auxquels il est difficile de remédier. Auparavant, les organismes non indigènes utilisés dans le contrôle biologique sont parfois devenus eux-mêmes un problème à long terme, car ils ne ciblaient pas spécifiquement l'espèce envahissante en question ; ces problèmes peuvent être évités en adaptant le contrôle biologique aux espèces ciblées.

74. Le représentant de Cuba a donné un compte rendu de l'atelier sur le renforcement des capacités à organisé à l'intention des petits États insulaires en développement pour la réalisation de l'Objectif d'Aichi 9, auquel avaient participé 24 États ainsi que de nombreux experts. Les participants avaient analysé le rôle des ressources dans la mise en œuvre de l'Objectif 9 dans les petits États insulaires en développement, examiné l'importance des stratégies nationales et régionales de prévention de l'introduction d'espèces envahissantes par des voies courantes, telles que les aéroports et les ports maritimes. Ils avaient également discuté de la nécessité de gérer, contrôler et éliminer des espèces prioritaires. Ils avaient aussi échangé leurs points de vue sur différentes sources de financement, notamment la sixième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, et la coopération Sud-Sud. Les animateurs avaient également fourni des informations sur l'élaboration de propositions de projet, y compris deux projets régionaux.

75. Au nom des participants, il a remercié le Secrétariat de la Convention, ses partenaires et les gouvernements du Japon et de l'Allemagne pour avoir facilité cet atelier, qui avait permis l'échange d'information et le renforcement des capacités des petits États insulaires en développement. L'Objectif d'Aichi 9 peut être atteint, mais seulement à condition qu'il y ait une forte coopération internationale et un soutien des efforts nationaux et régionaux pour le renforcement des capacités et la fourniture de ressources financières nouvelles, additionnelles et prévisibles, ainsi qu'une ample coopération scientifique et technique.



**Point 5.1** *Gestion des risques associés aux espèces exotiques envahissantes introduites comme animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, ou comme appâts et aliments vivants*

**Point 5.2** *Examen des travaux sur les espèces exotiques envahissantes et considérations à prendre en compte pour les futurs travaux*

76. L'Organe subsidiaire a examiné le point 5.1 et 5.2 de l'ordre du jour à la 5<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 25 juin 2014. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur la gestion des risques associés à l'introduction d'espèces exotiques comme animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, ou comme appâts et aliments vivants, et questions connexes (UNEP/CBD/SBSTTA/18/8) ; d'une note du Secrétaire exécutif contenant un examen des travaux sur les espèces exotiques envahissantes et considérations à prendre en compte pour les futurs travaux (UNEP/CBD/SBSTTA/18/9) et d'une note du Secrétaire exécutif sur les voies d'introduction des espèces envahissantes, leur classement par ordre de priorité et leur gestion (UNEP/CBD/SBSTTA/18/9/Add.1). Il avait également à sa disposition un document d'information sur le code-barres à ADN et son rôle dans le renforcement des capacités mondiale en biodiversité moléculaire (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/20).

77. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud (au nom du Groupe africain), Albanie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bélarus, Belgique, Brésil, Canada, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Îles Cook, Équateur, Égypte, Éthiopie, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Italie, Japon, Malaisie, Maldives, Mexique, Népal, Norvège, Oman, Palaos (au nom des pays insulaires du Pacifique), Royaume-Uni, Saint-Kitts-et-Nevis, Serbie, Soudan, Suède, Suisse, Union européenne et ses États membres, Thaïlande.

78. Le représentant de l'Égypte a émis des réserves au nom de son pays concernant le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/9/Add.1. Des précisions sur la justification de ces réserves seront communiquées au Secrétariat par écrit.

En réponse à une question posée par l'Argentine, le Secrétariat a expliqué que le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/8 avait été élaboré en collaboration avec des organisations compétentes, notamment la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation mondiale de la santé animale. Il avait été mis à disposition pour examen critique par les pairs et avait reçu des contributions d'organisations compétentes, bien que la version finale de l'annexe n'ait pas encore été examinée.

79. L'Organe subsidiaire a poursuivi son examen de ce point à la 6<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 25 juin 2014.

80. Des déclarations ont été faites par les représentants du Cameroun, de la Guinée, du Pérou, de Sainte-Lucie, de Saint Vincent-et-les Grenadines et de l'Uruguay.

81. Ont aussi pris la parole les représentants de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne), CABI, DIVERSITAS, Econexus (s'exprimant également au nom de Biofuelwatch), du *Global Youth Biodiversity Network*, de l'UICN, du réseau des gestionnaires d'aires marines protégées de la Méditerranée (MedPAN) et de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

***Gestion des risques associés à l'introduction d'espèces exotiques introduites comme animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, ou comme appâts et aliments vivants***

82. A la 6<sup>ème</sup> séance de la réunion également, le 25 juin 2014, suite à un échange de points de vue, le président a proposé que soit constitué un groupe de contact, présidé par M. Youngbae Suh (République de Corée) et chargé de poursuivre l'examen du point 5.1 de l'ordre du jour.

83. A la 10<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 27 juin 2014, le président du groupe de contact a présenté le projet de recommandation révisé qui figure dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/CRP.6, sur le point 5. L'Organe subsidiaire a ensuite procédé à l'examen du projet de recommandation révisé.

84. Le projet de recommandation a été approuvé, tel qu'amendé oralement, pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.4.

#### *Suite donnée par l'organe subsidiaire*

85. A la douzième séance de la réunion, le 28 juin 2014, l'Organe subsidiaire a adopté le projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.4 en tant que recommandation XVIII/3. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

#### *Examen des travaux sur les espèces exotiques envahissantes et considérations à prendre en compte pour les futurs travaux*

86. A la 6<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 25 juin 2014, suite à un échange de points de vue, le président a annoncé qu'il préparerait une version révisée du projet de recommandation qui figure dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/9, reflétant les opinions exprimées par les participants ainsi que les communications écrites transmises au Secrétariat, aux fins d'examen à une séance ultérieure de la réunion.

87. A la 10<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 27 juin 2014, l'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation qui figure dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/CRP.8, sur le point 5, présenté par le président.

88. Le projet de recommandation a été approuvé, tel qu'amendé oralement, pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.8.

89. A la douzième séance de la réunion, le 28 juin 2014, l'Organe subsidiaire a adopté le projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.8 en tant que recommandation XVIII/7. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

### **POINT 6. QUESTIONS NOUVELLES ET ÉMERGEANTES : LA BIOLOGIE SYNTHÉTIQUE**

90. L'Organe subsidiaire a examiné le point 6 de l'ordre du jour à la 4<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 24 juin 2014. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur une question nouvelle et émergente : la biologie synthétique (UNEP/CBD/SBSTTA/18/10). Il avait aussi à sa disposition des documents d'information sur les effets potentiels positifs et négatifs d'éléments, d'organismes et de produits résultant des techniques de biologie synthétique sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/3) et sur les lacunes et les chevauchements avec les dispositions de la Convention, de ses protocoles et d'autres accords pertinents relatives aux éléments, organismes et produits résultant de la biologie synthétique, ainsi qu'un rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques et la gestion des risques du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (UNEP/CBD/BS/AHTEG-RA&RM/5/6).

91. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud (au nom du Groupe de pays hyperdivers animés du même esprit), Autriche, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Costa Rica, Équateur, Égypte, Éthiopie (au nom du Groupe africain), France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Libéria, Malaisie, Mexique, Norvège, Philippines, Qatar, Royaume-Uni, Suisse, Timor-Leste, Thaïlande, Union européenne, et Zambie.

92. L'Organe subsidiaire a poursuivi l'examen de ce point à la 6<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 25 juin 2014.

93. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, du Canada, de la Guinée et de l'Ouganda.

94. Sont aussi intervenus les représentants de CBD Alliance, d'ECOROPA, de la Fédération des scientifiques allemands (VDW), de Les Amis de la Terre (s'exprimant également au nom du Caucus des Femmes de la CBD), du *Global Youth Biodiversity Network* et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.

95. Après un échange de points de vue, le président de séance a proposé que soit constitué un groupe de contact, présidé par M. Andrew Bignell (Nouvelle-Zélande) et chargé de poursuivre l'examen de ce point.

96. A la 9<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 27 juin 2014, le président du groupe de contact a annoncé que le groupe de travail avait fait des progrès, mais qu'il lui fallait plus de temps pour achever ses délibérations sur ce point.

97. A la 10<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 27 juin 2014, le président du groupe de contact a présenté le projet de recommandation révisé qui figure dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/CRP.7. L'Organe subsidiaire a ensuite procédé à l'examen de ce projet de recommandation révisé.

98. Le projet de recommandation a été approuvé pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.6.

#### *Suite donnée par l'Organe subsidiaire*

99. A la douzième séance de la réunion, le 28 juin 2014, l'Organe subsidiaire a adopté le projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.6 en tant que recommandation XVIII/5. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

### **POINT 7. MESURES D'INCITATION : OBSTACLES RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OPTIONS IDENTIFIÉES POUR L'ÉLIMINATION, LA RÉDUCTION PROGRESSIVE OU LA RÉFORME DES INCITATIONS NÉFASTES POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

100. L'Organe subsidiaire a examiné le point 7 de l'ordre du jour à la 2<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 23 juin 2014. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des options identifiées pour l'élimination, la réduction progressive ou la réforme des incitations néfastes pour la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/18/11).

101. Présentant ce point, le représentant du Secrétariat a appelé l'attention de l'Organe subsidiaire sur le projet de décision relative à l'examen de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources adopté par le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, qui aborde, au paragraphe 6, la question des incitations néfastes pour la diversité biologique.

102. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, du Brésil, du Burundi (au nom du Groupe africain), de la Colombie, de l'Inde, des Maldives, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Qatar, de la Suisse et de la Thaïlande.

103. Après un échange de points de vue, le président de séance a annoncé qu'il préparerait une version révisée du projet de recommandation qui figure dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/11, reflétant les opinions exprimées par les participants ainsi que les communications écrites transmises au Secrétariat, aux fins d'examen à une séance ultérieure de la réunion.

104. L'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation à sa 8<sup>ème</sup> séance, le 26 juin 2014.

105. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Belgique, du Canada et de la Norvège.

106. L'Organe subsidiaire a poursuivi l'examen du projet de recommandation révisé à la 9<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 27 juin 2014.

107. Après un échange de points de vue, le projet de recommandation révisé a été approuvé, tel qu'amendé oralement, pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.3.

*Suite donnée par l'Organe subsidiaire*

108. A la douzième séance de la réunion, le 28 juin 2014, l'Organe subsidiaire a adopté le projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.3 en tant que recommandation XVIII/2. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

**POINT 8. PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES**

109. L'Organe subsidiaire a examiné le point 7 de l'ordre du jour à la 2<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 23 juin 2014. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des options identifiées pour l'élimination, la réduction progressive ou la réforme des incitations néfastes pour la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/18/12). Il avait également à sa disposition un document d'information contenant un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/19).

110. Mme Anne Larigauderie, Secrétaire exécutive de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a présenté un bref aperçu des derniers développements concernant le programme de travail de l'IPBES pour 2014-2018. Au total, onze des seize résultats escomptés sont en cours de réalisation. La Plateforme a créé trois équipes spéciales, sur le renforcement des capacités, les connaissances et les données, et les connaissances autochtones et locales respectivement, dans le but de former la base commune essentielle à son activité dans des domaines clés. Elle a également constitué des groupes d'experts chargés d'élaborer deux guides, l'un pour les évaluations et l'autre sur les outils et méthodes de soutien des politiques. Une évaluation méthodologique des abords de l'emploi de modèles et de scénarios qui prévoient les changements dans la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes en conséquence de scénario socioéconomiques, ainsi qu'une évaluation thématique sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire sont aussi en cours d'exécution. En outre, la portée d'une évaluation des méthodes employées pour établir les nombreuses valeurs de la diversité biologique est en cours d'établissement, ainsi que des évaluations régionales et infrarégionales, dont la mise en œuvre devrait débiter en 2015.

111. Une grande partie des travaux de la Plateforme présente un intérêt direct pour la Convention, l'Organe subsidiaire et la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Il serait donc souhaitable que l'Organe subsidiaire s'appuie sur ces travaux à l'avenir. Pour ce faire, les Parties devraient établir la portée des éléments livrables afin de s'assurer qu'ils abordent les questions pertinentes correctement. A cet égard, elle a appelé l'attention sur l'appel de nominations d'experts en cours pour mener des études de portée des évaluations régionales et infrarégionales et des évaluations de la dégradation et restauration des terres. Elle espère également que l'Organe subsidiaire tiendra pleinement compte des produits livrés par la Plateforme et les utilisera lors de son élaboration de recommandations à la Conférence des Parties. La coopération étroite entre la Plateforme et l'Organe subsidiaire est importante afin d'éviter le double emploi dans les initiatives de la Plateforme qui concernent directement la Convention. Les membres de la Plateforme sont foncièrement attachés à une coopération fructueuse avec l'Organe subsidiaire.

112. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Bélarus, Belgique, Brésil, Cameroun (au nom du Groupe africain), Canada, Chine, Colombie, Égypte, Éthiopie, France, Inde, Japon, Mexique, Oman, République de Corée, Royaume-Uni, Thaïlande, Togo, Uruguay.

113. Les représentants du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones ont également pris la parole.

114. Après un échange de points de vue, le président de séance a annoncé qu'il préparerait une version révisée du projet de recommandation qui figure dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/12, reflétant les opinions exprimées par les participants ainsi que les communications écrites transmises au Secrétariat, aux fins d'examen à une séance ultérieure de la réunion.

115. A la 8<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 26 juin 2014, l'Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation révisé fondé sur le texte du président figurant dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/CRP/3.

116. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Australie, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Canada, Chine, Colombie, France, Mexique, Royaume-Uni, Suisse et Uruguay.

117. Après un échange de points de vue, le président a demandé à plusieurs Parties de mener des consultations informelles avant que l'examen de ce point soit poursuivi à une séance ultérieure de la réunion.

118. L'Organe subsidiaire a poursuivi l'examen de cette question à la 10<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 27 juin 2014.

119. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine et du Mexique.

120. Après un échange de points de vue, le président de séance a annoncé qu'il préparerait une nouvelle version révisée du projet de recommandation pour examen par l'Organe subsidiaire, fondée sur les commentaires des Parties.

#### ***Suite donnée par l'Organe subsidiaire***

121. A la 12<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 28 juin 2014, le projet de recommandation révisé (UNEP/CBD/SBSTTA/18/CRP/3/Rev.1) a été approuvé, tel qu'amendé oralement, pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire et adopté par la suite en tant que recommandation XVIII/9. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

### **POINT 9. EXAMEN DES QUESTIONS EN COURS D'ÉTUDE**

***Point 9.1 Intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique dans les activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci***

***Point 9.2 Application de garanties pertinentes pour la diversité biologique en ce qui concerne les approches de politique générale et les incitations positives concernant la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement***

***Point 9.3 Géo-ingénierie climatique***

***Point 9.4 Conservation et restauration des écosystèmes***

122. L'Organe subsidiaire a examiné le point 9.1, 9.2, 9.3 et 9.4 de l'ordre du jour à la 6<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 25 juin 2014. Il était saisi pour ce faire d'un rapport sur une question en cours d'examen : la diversité biologique et les changements climatiques (UNEP/CBD/SBSTTA/18/13) et d'un rapport d'activité sur la conservation et la restauration des écosystèmes (UNEP/CBD/SBSTTA/18/14). Il avait également à sa disposition des documents d'information contenant une mise à jour intérimaire des informations sur les effets potentiels de la géo-ingénierie liée aux changements climatiques sur la diversité biologique, et le cadre réglementaire pertinent pour la Convention

(UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/5), une compilation des communications d'informations concernant les mesures prises conformément aux orientations sur la géo-ingénierie liée aux changements climatiques énoncées au paragraphe 8 w) de la décision X/33 (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/14) et une note du Secrétaire exécutif sur la diversité biologique et l'ozone troposphérique (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/17).

123. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud (au nom du Groupe des pays hyperdivers animés du même esprit) Bélarus, Brésil (au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes), Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Égypte, Finlande, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Népal, Ouganda (au nom du Groupe africain), Philippines, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Union européenne et ses États membres.

124. L'Organe subsidiaire a poursuivi l'examen de ce point la 7<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 26 juin 2014.

125. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de la Belgique, de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, de la France, de la Nouvelle-Zélande, du Niger, de la Norvège, de la République de Corée et du Timor-Leste.

126. Les représentants de la FAO et du PNUE ont aussi pris la parole.

127. Des déclarations ont également été faites par les représentants de ETC Group, de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et d milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne), du Global Youth Biodiversity Network et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.

128. Après un échange de points de vue, la présidente de séance a annoncé qu'elle préparerait une version révisée de ces points, reflétant les opinions exprimées par les participants ainsi que les communications écrites transmises au Secrétariat, aux fins d'examen à une séance ultérieure de la réunion.

129. A la 11<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 27 juin 2014, l'Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation intitulé « Examen des questions en cours d'étude : diversité biologique et changement climatique » présenté par la présidente de séance (UNEP/CBD/SBSTTA/18/CRP/10 sur les points 9.1, 9.2 et 9.3).

130. Après un échange de points de vue, le projet de recommandation révisé a été approuvé, tel qu'amendé oralement, pour adoption officielle en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.10.

131. A la même séance de la réunion, l'Organe subsidiaire a également examiné un projet de recommandation intitulé « Examen des questions en cours d'étude : conservation et restauration des écosystèmes » présenté par la présidente de séance (UNEP/CBD/SBSTTA/18/CRP/11 sur le point 9.4).

132. Après un échange de points de vue, le projet de recommandation révisé a été approuvé, tel qu'amendé oralement, pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.11.

#### ***Suite donnée par l'Organe subsidiaire***

133. A la douzième séance de la réunion, le 28 juin 2014, l'Organe subsidiaire a adopté le projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.10, tel que modifié oralement, en tant que recommandation XVIII/9. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

134. A la même séance de la réunion, le 28 juin 2014, l'Organe subsidiaire a adopté le projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.11, tel qu'amendé oralement, en tant que recommandation XVIII/10. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

**Point 9.5** *Définition des principaux termes liés aux biocarburants et à la diversité biologique*

135. L'Organe subsidiaire a examiné le point 9.5 de l'ordre du jour à la 7<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 26 juin 2014. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur les définitions des principaux termes liés aux biocarburants et à la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/18/15).

136. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Cambodge, du Canada, de l'Italie, de la Nouvelle-Zélande, du Qatar, du Royaume-Uni, du Timor-Leste et de la Tunisie.

137. Les représentants de Biofuelwatch et de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones sont aussi intervenus.

138. Après un échange de points de vue, la présidente de séance a annoncé qu'elle préparerait un projet de recommandation sur tous les points subsidiaires du point 9 de l'ordre du jour reflétant les opinions exprimées par les participants ainsi que les communications écrites transmises au Secrétariat, aux fins d'examen à une séance ultérieure de la réunion.

**Suite donnée par l'Organe subsidiaire**

139. A la 12<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 28 juin 2014, le projet de recommandation (UNEP/CBD/SBSTTA/18/CRP/12) a été approuvé, tel qu'amendé oralement, pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire et adopté par la suite en tant que recommandation XVIII/12. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

**Point 9.6** *Utilisation durable de la diversité biologique : viande de brousse et gestion durable de la faune sauvage*

140. L'Organe subsidiaire a examiné le point 9.6 de l'ordre du jour à la 7<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 26 juin 2014. Il était saisi pour ce faire d'un rapport sur une question en cours d'examen : l'utilisation durable de la diversité biologique : viande de brousse et gestion durable de la faune sauvage (UNEP/CBD/SBSTTA/18/16). Il avait également à sa disposition sous forme de document d'information, un rapport d'activité sur le Partenariat international pour l'Initiative Satoyama de sa formation à la pratique actuelle (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/22).

141. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Albanie, Belgique, Cameroun, Canada, Finlande, Inde, Japon, Mexique, Namibie, Pakistan, Royaume-Uni, Suède, Thaïlande, Togo et Tunisie.

142. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a également pris la parole.

143. Les représentants du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et de l'Université des Nations Unies sont aussi intervenus.

144. Après un échange de points de vue, la présidente de séance a annoncé qu'elle préparerait un projet de recommandation sur tous les points subsidiaires du point 9 de l'ordre du jour reflétant les opinions exprimées par les participants ainsi que les communications écrites transmises au Secrétariat, aux fins d'examen à une séance ultérieure de la réunion.

**Suite donnée par l'Organe subsidiaire**

145. A la 12<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 28 juin 2014, le projet de recommandation (UNEP/CBD/SBSTTA/18/CRP/13) a été approuvé, tel qu'amendé oralement, pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire et adopté par la suite en tant que recommandation XVIII/13. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

**Point 9.7** *Santé et diversité biologique*

146. L'Organe subsidiaire a examiné le point 9.7 de l'ordre du jour à la 8<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 26 juin 2014. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur une question en cours

d'examen : la santé et la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/18/17). Il avait aussi à sa disposition, sous forme de document d'information, une note du Secrétaire exécutif contenant des messages clés en vue de l'examen de l'état des connaissances sur les liens entre la diversité biologique et la santé humaine (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/15).

147. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, de la Belgique, du Brésil, de la Colombie, de la Finlande, de la France, des Philippines, de Sri Lanka, de la Thaïlande, de la Turquie et de l'Uruguay.

148. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est aussi intervenu.

149. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de DIVERSITAS, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, de l'UICN et de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

150. Après un échange de points de vue, la présidente de séance a annoncé qu'elle préparerait un projet de recommandation sur tous les points subsidiaires du point 9 de l'ordre du jour reflétant les opinions exprimées par les participants ainsi que les communications écrites transmises au Secrétariat, aux fins d'examen à une séance ultérieure de la réunion.

#### *Suite donnée par l'Organe subsidiaire*

151. A la 12<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 28 juin 2014, le projet de recommandation (UNEP/CBD/SBSTTA/18/CRP/14) a été approuvé, tel qu'amendé oralement, pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire et adopté par la suite en tant que recommandation XVIII/14. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

### **POINT 10. QUESTIONS DIVERSES**

152. Lors de la 3<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 24 juin 2014, l'Organe subsidiaire a observé une minute de silence en mémoire de Mme Chandrika Sharma, ancienne Secrétaire exécutive de l'International Collective in Support of Fishworkers, qui était parmi les 238 passagers à bord du vol MG370 de Malaysia Airlines qui a disparu en mars 2014.

### **POINT 11. ADOPTION DU RAPPORT**

153. Le présent rapport a été adopté, tel que modifié oralement, à la 12<sup>ème</sup> séance de la réunion le 28 juin 2014, sur la base du projet de rapport établi par le rapporteur (UNEP/CBD/SBSTTA/18/L.1).

### **POINT 12. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

154. Le Secrétaire exécutif a déclaré que les délibérations de l'Organe subsidiaire s'étaient avérées très pertinentes pour la « feuille de route de Pyeongchang » proposée. L'Organe subsidiaire a noté l'importance de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique en fournissant un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Dans la plupart des cas cependant, ces progrès ne sont pas suffisants pour atteindre les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique avant leur échéance. La douzième réunion de la Conférence des Parties aura lieu dans environ trois mois et plusieurs recommandations de l'Organe subsidiaire contiennent encore des questions en suspens qui doivent être résolues. Il a prié instamment les Parties de mener des consultations sur ces questions avant la réunion de la Conférence des Parties à Pyeongchang (République de Corée).

155. Il avait également le plaisir d'informer l'Organe subsidiaire que 41 pays ont déposé leur instrument de ratification du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, deux pays ont achevé leurs procédures de ratification et 9 autres pays sont en train de le faire. Il a exhorté tous les pays à achever leur processus d'approbation et à faciliter l'entrée en vigueur du traité afin de réaliser l'Objectif d'Aichi 16.



156. Des déclarations de clôture ont été prononcées par la Mauritanie (au nom de l'Afrique), la Fédération de Russie (au nom des pays d'Europe centrale et orientale), de la République de Corée (au nom des pays d'Asie), de l'Union européenne, de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe de pays hyperdivers animés du même esprit), du Pérou et de l'Égypte.

157. Le représentant de l'Égypte a déclaré qu'il souhaitait faire part aux Parties présentes à cette réunion de l'Organe subsidiaire, de son intention d'accueillir la treizième réunion de la Conférence des Parties en 2016, et qu'une réunion avec le Secrétaire exécutif à ce sujet avait eu lieu pendant la deuxième journée de la présente réunion. Il a annoncé que, parce que le pays amical du Mexique avait proposé d'accueillir la treizième réunion de la Conférence des Parties, le gouvernement égyptien entendait reconsidérer sa proposition et réexaminer les options et informerait le Secrétariat de ses conclusions avant le début de la douzième réunion de la Conférence des Parties en République de Corée en octobre 2014.

158. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et du réseau *Global Youth Biodiversity Network*.

159. Après l'échange habituel de courtoisies, la dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire a été déclarée close le samedi 28 juin 2014 à 13h15.

*Annexe*

**RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR  
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES A SA DIX-HUITIÈME  
RÉUNION**

<i>Recommandation</i> .....	<i>Page</i>
XVIII/1. Quatrième édition des perspectives mondiales de la diversité biologique .....	27
XVIII /2. Progres accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020.....	32
XVIII /3. Diversité biologique marine et côtière: aires marines d'importance écologique ou biologique.....	34
XVIII /4. Diversité biologique marine et côtière : questions diverses .....	112
XVIII /5. Gestion des risques associés a l'introduction d'espèces exotiques comme animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, ou comme appâts ou aliments vivants, et questions connexes .....	125
XVIII /6 Examen des travaux relatifs aux espèces exotiques envahissantes et considérations à prendre en compte pour les travaux futurs .....	129
XVIII /7. Questions nouvelles et émergentes : la biologie synthétique .....	132
XVIII /8. Obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des options identifiées pour l'élimination, la réduction progressive ou la réforme des incitations néfastes pour la diversité biologique.....	135
XVIII /9. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques .....	136
XVIII /10. Diversité biologique et changements climatiques .....	138
XVIII /11. Conservation et restauration des écosystèmes.....	140
XVIII /12. Biocarburants et diversité biologique : informations sur les définitions pertinentes des principaux termes pour permettre aux parties d'appliquer les décisions IX/2 et X/37.....	142
XVIII /13. Utilisation durable de la diversité biologique : viande de brousse et gestion durable de la faune sauvage .....	143
XVIII /14. Santé et diversité biologique .....	145

**XVIII/1. Quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique**

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,*

1. *Accueille avec satisfaction* les avant-projets de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et le rapport technique qui le sous-tend;
2. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements, les communautés autochtones et locales, les organisations compétentes et les experts à contribuer au processus d'examen par des pairs des avant-projets de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et du rapport technique qui le sous-tend;
3. *Prie* le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Groupe consultatif de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et le Bureau de l'Organe subsidiaire, de finaliser la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, y compris la synthèse analytique et les principaux messages, ainsi que le rapport technique qui la sous-tend, de sorte qu'elle puisse être lancée à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, compte tenu :
  - a) Des observations faites durant la dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;
  - b) Des observations faites dans le cadre du processus d'examen par des pairs;
  - c) Des informations venant de cinquièmes rapports nationaux supplémentaires et des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique révisés ou actualisés;
  - d) Des conclusions de la synthèse analytique du deuxième rapport du Groupe de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;
4. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif, lorsqu'il finalise la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, d'accorder une attention particulière aux progrès accomplis par les Parties et à l'efficacité des mesures de politique générale qui ont été prises pour atteindre les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et de mettre en évidence les liens existant entre les conclusions du rapport et les débats en cours sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable;
5. *Prie également* le Secrétaire exécutif de commencer, en collaboration avec les partenaires concernés et conformément à la stratégie de communication de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, à préparer des produits auxiliaires dans toutes les langues des Nations Unies, dans la limite des ressources disponibles, en ciblant des publics spécifiques afin de communiquer les principaux messages du rapport à ce public;
6. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, selon qu'il convient, à prendre des mesures pour préparer une vaste diffusion de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et ses conclusions, notamment en traduisant le rapport dans les langues locales;
7. *Prie* le Secrétaire exécutif, compte tenu des observations faites durant la dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et durant le processus d'examen par des pairs de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, en consultation avec le Groupe consultatif de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, de préparer une liste concise des principales mesures éventuelles permettant d'améliorer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, à partir des mesures énumérées dans le projet de synthèse analytique de la quatrième édition des *Perspectives*

*mondiales de la diversité biologique*<sup>1</sup>, en assurant une cohérence avec la version finale du rapport, pour examen par la Conférence des Parties à sa douzième réunion;

8. *Prie* le Secrétaire exécutif d'inclure les enseignements tirés en ce qui concerne la préparation et la prompte finalisation de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et les difficultés rencontrées par la dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pour accomplir sa tâche d'examiner le projet de rapport, dans ses travaux envisagés au paragraphe 6 de la recommandation XVII/3;

9. *Recommande* que la Conférence des Parties envisage d'intégrer les principales décisions adoptées à sa douzième réunion, y compris le projet de décision ci-après, dans un ensemble de décisions plus large qui pourrait être appelé collectivement « Feuille de route de Pyeongchang » pour le renforcement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, en reconnaissance de l'hôte de la douzième réunion de la Conférence des Parties;

L'Organe subsidiaire, sur la base du projet de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, *recommande en outre* que la Conférence des Parties envisage d'adopter, à sa douzième réunion, une décision libellée comme suit :

*La Conférence des Parties*

1. *Rappelle* que le but du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique est de promouvoir une application effective de la Convention, au moyen d'une approche stratégique comprenant une vision partagée, une mission, des buts stratégiques et des objectifs (« Les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique »), qui encouragera un large éventail de mesures prises par toutes les Parties et les parties prenantes, et *tient compte* des différents outils et approches utilisés par les Parties pour atteindre les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

2. *Accueille avec satisfaction* la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*;

3. *Prend note avec satisfaction* de l'appui financier et en nature fourni par l'Allemagne, le Canada, le Japon, les Pays-Bas, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Suisse et l'Union européenne, à la préparation de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*;

4. *Prend note* des conclusions générales ci-après de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique :

a) Des progrès encourageants ont été accomplis pour réaliser certains éléments de la plupart des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique mais, dans la plupart des cas, ces progrès ne seront pas suffisants pour atteindre ces objectifs, à moins que d'autres mesures urgentes et efficaces soient prises pour réduire les pressions exercées sur la diversité biologique et pour empêcher son déclin continu;

b) La réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique contribuera de manière significative à la lutte contre la faim et la pauvreté, l'amélioration de la santé humaine, la garantie d'un approvisionnement durable en énergie, nourriture et eau salubre, la facilitation de l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, et la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, et elle contribuera au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable;

---

<sup>1</sup> UNEP/CBD/SBSTTA/18/2.

c) Les mesures pour atteindre les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique devraient être prises d'une manière cohérente et coordonnée; les mesures prises pour réaliser certains objectifs, tout particulièrement ceux qui abordent les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique, l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, l'élaboration plus poussée et le partage d'information, et la mobilisation des ressources, auront une influence particulièrement forte sur la réalisation des autres objectifs;

d) La réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique nécessitera une série de mesures au niveau national, comprenant habituellement : des cadres législatifs ou de politique générale; des mesures d'incitation socioéconomiques alignées avec ces cadres; une participation du public et des parties prenantes, y compris la participation effective des communautés autochtones et locales; un suivi; et le respect des obligations. Une cohérence des politiques générales dans tous les secteurs et les ministères gouvernementaux correspondants est nécessaire, pour appliquer un ensemble de mesures efficaces;

e) Il est nécessaire d'élargir le soutien politique et général apporté à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des objectifs de la Convention. Ceci implique de travailler pour faire en sorte que tous les niveaux de gouvernement et l'ensemble des parties prenantes soient conscients des multiples valeurs de la diversité biologique et des services écosystémiques connexes;

f) Des partenariats à tous les niveaux sont requis pour une mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, pour mobiliser des actions à grande échelle, pour intégrer la diversité biologique dans tous les secteurs du gouvernement, de la société et de l'économie, et pour créer des synergies dans l'application des divers accords multilatéraux sur l'environnement;

g) Il existe des opportunités d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, par le biais d'une coopération technique et scientifique renforcée entre les Parties. Un soutien en matière de renforcement des capacités et un transfert de technologie seront nécessaires également, notamment pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement parmi eux, ainsi que les pays à économie en transition;

h) Une augmentation substantielle de la mobilisation des ressources financières provenant de toutes les sources, conformément à l'Objectif 20 d'Aichi relatif à la diversité biologique, est requise pour assurer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;

5. *Constate avec une profonde préoccupation* que, vu les progrès accomplis à ce jour, l'Objectif 10 d'Aichi relatif à la diversité biologique ne sera pas atteint à la date prévue de 2015;

6. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) D'analyser la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, en vue de proposer des moyens d'améliorer les lignes directrices pour les futurs rapports nationaux et de faire rapport à ce sujet à l'Organe subsidiaire et au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention<sup>2</sup>, à des réunions tenues avant la treizième réunion de la Conférence des Parties;

b) De transmettre la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* aux secrétariats des conventions relatives à la diversité biologique, à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, à d'autres organisations compétentes et à l'Assemblée générale des Nations Unies, et d'attirer l'attention de ces organismes sur les principales conclusions du rapport;

---

<sup>2</sup> Ceci est subordonné à une décision de la Conférence des Parties à sa douzième réunion, relative à la mise en place d'un organe subsidiaire sur la mise en œuvre, tel que recommandé par le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention à sa cinquième réunion, au paragraphe 7 de sa recommandation 5/2.

c) De mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, selon qu'il convient et en coopération avec les parties prenantes concernées, telles que d'autres secteurs et les jeunes, la stratégie de communication de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, en mettant l'accent sur les principaux publics visés;

7. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, selon qu'il convient, à prendre des mesures pour diffuser largement la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et ses conclusions, notamment en traduisant le rapport dans les langues locales;

8. *Rappelant* la décision XI/22 et la résolution 67/212<sup>3</sup> de l'Assemblée générale des Nations Unies, *souligne* le besoin d'assurer l'intégration adéquate de la diversité biologique et des fonctions et services des écosystèmes dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable et *prend note*, à cet égard, des conclusions pertinentes de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*;

9. *Soulignant* que pour atteindre les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et pour avancer dans la réalisation de la Vision à l'horizon 2050 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, il sera nécessaire de renforcer et d'accélérer sa mise en œuvre, *prie instamment* les Parties et encourage les autres gouvernements à prendre les mesures exhaustives requises pour assurer la pleine mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique correspondants;

10. *Soulignant* que les mesures spécifiques requises pour mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et pour avancer dans la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique varieront selon les circonstances et les priorités nationales, y compris celles indiquées dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique actualisés, *encourage* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à utiliser, d'une façon souple, la liste des principales mesures éventuelles contenues dans l'annexe à la présente décision, pour améliorer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

11. *Constatant* que les programmes de travail thématiques et intersectoriels de la Convention fournissent des orientations détaillées qui intéressent la mise en œuvre de différents éléments du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et rappelant les principaux besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique identifiés par l'Organe subsidiaire dans sa recommandation XVII/1, et *réitérant* que, mises à part les lacunes spécifiques recensées dans cette recommandation, les outils et les méthodes de soutien des politiques générales sont suffisants, s'ils sont plus largement partagés et adaptés aux besoins spécifiques des Parties, pour prendre des mesures pour mettre en œuvre le Plan stratégique et pour atteindre les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique<sup>4</sup>, *prie* l'Organe subsidiaire d'examiner, à ses futures réunions, les principales répercussions des conclusions principales de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* pour le renforcement de la mise en œuvre du Plan stratégique et la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, tout particulièrement les objectifs pour lesquels des progrès insuffisants ont été accomplis, et également à la lumière des principaux besoins scientifiques et techniques pour la mise en œuvre du Plan stratégique identifiés par l'Organe subsidiaire dans la recommandation XVII/1,

---

<sup>3</sup> Au paragraphe 23 de la résolution 67/212 du 21 décembre 2012 sur l'application de la Convention sur la diversité biologique et sa contribution au développement durable, l'Assemblée générale des Nations Unies a, entre autres choses, encouragé les Parties et toutes les parties prenantes, les institutions et les organisations concernées, à prendre en considération le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans l'élaboration du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, compte tenu des trois dimensions du développement durable.

<sup>4</sup> Dans le projet de décision examiné par la Conférence des Parties, les paragraphes 4 et 5 de la recommandation XVII/1 de l'Organe subsidiaire seraient insérés ici.

des informations supplémentaires provenant des cinquièmes rapports nationaux, des rapports volontaires, des orientations détaillées provenant des questions intersectorielles et des programmes de travail, et des indicateurs mondiaux actualisés pour le Plan stratégique, pour examen par la Conférence des Parties à sa treizième réunion.

**XVIII/2. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020**

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

1. *Se réjouit* de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020;<sup>5</sup>

2. *Reconnaît* que la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes nécessite une action coordonnée de la part d'un grand nombre de parties prenantes, *se réjouit* des efforts déployés par le Partenariat mondial pour la conservation des plantes et les autres organisations en appui à la réalisation des objectifs, *exprime* sa reconnaissance pour l'appui des Parties, des autres gouvernements et des organisations ayant contribué des ressources aux programmes de renforcement de capacités associés à la Stratégie et *accueille avec satisfaction* l'initiative des Parties qui ont coordonné des efforts avec les parties prenantes nationales compétentes;

3. *Invite* le Partenariat relatif aux indicateurs de la biodiversité à élaborer des indicateurs pour la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes alignés sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, en collaboration avec le Partenariat mondial pour la conservation des plantes;

4. *Reconnaît* que certains éléments livrables de la Plateforme intergouvernementale sur la diversité biologique et les services écosystémiques peuvent se révéler utiles pour la mise en œuvre des mesures pour la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes;

5. *Recommande* que la Conférence des Parties, à sa douzième réunion, adopte une décision dans ce sens :

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* le paragraphe 5 de la décision X/17, qui invite les Parties, les autres gouvernements, les mécanismes de financement et les organisations fournissant un appui financier à offrir un soutien adéquat, à point nommé et durable à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, surtout aux pays en développement Parties, plus particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les Parties à économie en transition,

*Rappelant également* le paragraphe 6a la décision X/17, qui invite les Parties et les autres gouvernements à élaborer ou à actualiser des objectifs nationaux et régionaux, selon qu'il convient et au moment opportun, et à les intégrer dans les plans, les programmes et les projets pertinents, y compris les stratégies et plans d'action nationaux, et à aligner les futures activités de mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes sur les efforts nationaux et/ou régionaux pour mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;

1. *Se réjouit* des premiers progrès accomplis dans la réalisation de certains objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020 et reconnaît la contribution de ces progrès à la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique correspondants du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique<sup>6</sup>, mais prend note avec inquiétude que la plupart des objectifs ne pourront pas être réalisés au rythme actuel des progrès et, par conséquent, exhorte les Parties et invite les autres gouvernements et les organisations compétentes à prendre des mesures pour améliorer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, et surtout réaliser les objectifs qui connaissent moins de progrès;

---

<sup>5</sup> UNEP/CBD/SBSTTA/18/3.

<sup>6</sup> Comme le mentionne la note du Secrétaire exécutif sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes 2011-2020 (UNEP/CBD/SBSTTA/18/3) et le document d'information technique en appui à l'examen de mi-parcours de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/10).



2. *Prenant note* du peu de progrès accompli dans le cadre de l'objectif 15, *prie* le Secrétaire exécutif, selon la disponibilité des ressources et en collaboration avec les organisations compétentes, de compiler l'information pertinente sur les occasions de promouvoir le renforcement des capacités en botanique et dans d'autres disciplines et activités en appui à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, et de préparer une synthèse aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques lors d'une réunion précédant la treizième réunion de la Conférence des Parties;

3. *Reconnaît* que différentes méthodes peuvent se révéler efficaces pour aider à accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, selon les parties prenantes, les institutions dédiées ou les champions participant aux efforts, ainsi que les circonstances du pays;

4. *Exhorte* les Parties et *invite* les autres gouvernements, les membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes et les autres parties prenantes à intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, en encourageant et en facilitant la communication, la coordination et les partenariats entre tous les secteurs pertinents, notamment en faisant une meilleure utilisation du mécanisme de centre d'échange, et aussi :

a) En ce qui concerne les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (plus particulièrement les objectifs 6, 10, 13 et 14), dont les principales parties prenantes, les institutions dédiées et les champions proviennent de l'extérieur du milieu de la conservation des plantes, en entreprenant et en soutenant des activités essentielles à la réalisation des objectifs d'Aichi correspondants du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique recensés lors de l'examen à mi-parcours de la Stratégie et la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*;

b) En ce qui concerne les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (plus particulièrement les objectifs 1 à 5, 7, 8, 9, 12, 15 et 16), dont les progrès accomplis en vue de leur réalisation sont principalement déterminés par des acteurs du milieu de la conservation des plantes, en fournissant un soutien politique, institutionnel et financier approprié et en reconnaissant leurs efforts, notamment dans les communications et les rapports officiels;

5. *Note* que l'objectif 11 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes relatif à la flore menacée par le commerce international s'aligne entièrement sur les objectifs et les activités de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) et encourage par conséquent les Parties à reconnaître le Comité pour les plantes et les autorités nationales CITES comme principaux organes de mise en œuvre de cet objectif, conformément à la résolution 16.5 de la CITES;

6. *Encourage* les Parties et les autres gouvernements à resserrer leurs relations avec les organisations partenaires, y compris les membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes, et à faciliter et soutenir la création de partenariats nationaux pour la conservation des plantes réunissant, selon qu'il convient, les communautés autochtones et locales et un vaste éventail de parties prenantes, tout en reconnaissant le rôle des femmes, afin d'améliorer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes;

7. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à continuer de partager des exemples et des études de cas pertinents, y compris ceux mis à disposition par les Parties dans leurs cinquièmes rapports nationaux, au moyen de la boîte à outils de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes ([www.plants2020.net](http://www.plants2020.net)) et du mécanisme de centre d'échange de la Convention et à mettre à profit les outils et les orientations disponibles lors de la planification et de la mise en œuvre d'activités de conservation des plantes, selon qu'il convient.

**XVIII/3**     *Diversité biologique marine et côtière: aires marines d'importance écologique ou biologique*

*A. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

1. Prenant acte des informations contenues dans le compte rendu sur le processus suivi dans le nord-est de l'Atlantique pour décrire les aires répondant aux critères des AIEB<sup>7</sup>, qui complète les informations contenues dans le rapport de l'atelier scientifique conjoint OSPAR/NEAFC/CBD sur les AIEB<sup>8</sup> et le rapport révisé de l'atelier scientifique conjoint OSPAR/NEAFC/CBD sur les AIEB dans le nord-est de l'Atlantique<sup>9</sup>, prie le Secrétaire exécutif, dans l'attente du rapport final présenté à l'issue du processus, et sous réserve que ces informations cadrent avec celles contenues dans le compte rendu sur le processus de description des aires du nord-est de l'Atlantique répondant aux critères des AIEB<sup>1</sup>, de préparer un projet de rapport de synthèse sur la description des aires du nord-est de l'Atlantique répondant aux critères des AIEB et de le joindre aux rapports de synthèse préparés par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques techniques et technologiques à sa dix-huitième réunion pour inclusion dans l'annexe du projet de décision devant être soumis à la Conférence des Parties à sa douzième réunion.

*B. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques recommande que la Conférence des Parties adopte, à sa douzième réunion, une décision libellée comme suit :*

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* la décision X/29, plus particulièrement les paragraphes 25 et 26, et la décision XI/17, plus particulièrement les paragraphes 6 et 12,

*Rappelant également* que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer établit le cadre juridique que doivent respecter toutes les activités entreprises dans les mers et les océans,

*Réitérant* le rôle central de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le traitement des enjeux relatifs à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique dans les aires marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale,

1. *[Accueille avec satisfaction] [Prend acte de]* l'évaluation scientifique et technique de l'information contenue dans les rapports des ateliers régionaux sur la description des aires marines d'importance écologique ou biologique organisés dans sept régions : sud de l'océan Indien (Flic-en-Flac, Maurice, du 31 juillet au 3 août 2012)<sup>10</sup>; Pacifique Est tropical et tempéré (Galápagos, Équateur, du 28 au 31 août 2012)<sup>11</sup>; Pacifique Nord (Moscou, Fédération de Russie, du 25 février au 1<sup>er</sup> mars 2013)<sup>12</sup>; Atlantique du Sud-Est (Swakopmund, Namibie, du 8 au 12 avril 2013)<sup>13</sup>; Arctique (Helsinki, Finlande,

---

<sup>7</sup> UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/25.

<sup>8</sup> UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/5.

<sup>9</sup> UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/5/Add.1.

<sup>10</sup> UNEP/CBD/RW/EBSA/SIO/1/4.

<sup>11</sup> UNEP/CBD/RW/EBSA/ETTP/1/4.

<sup>12</sup> UNEP/CBD/EBSA/NP/1/4.

<sup>13</sup> UNEP/CBD/RW/EBSA/SEA/1/4.

du 3 au 7 mars 2014)<sup>14</sup>; Atlantique du Nord-Ouest (Montréal, Canada, du 24 au 28 mars 2014)<sup>15</sup>; et Méditerranée (Málaga, Espagne, du 3 au 7 avril 2014)<sup>16</sup>;

2. *Exprime sa gratitude* à tous les bailleurs de fonds, pays d'accueil et organisations collaboratrices, qui ont contribué à l'organisation des ateliers régionaux susmentionnés ;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif d'inclure les rapports de synthèse établis par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à sa dix-huitième réunion, qui figurent en annexe à la présente décision<sup>17</sup>, dans le registre des AIEB, et de les transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, avant la treizième réunion de la Conférence des Parties, tout particulièrement à son Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée, afin qu'il examine les enjeux relatifs à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les aires situées au-delà des limites de juridiction nationale, ainsi qu'aux Parties concernées, aux autres gouvernements et aux organisations internationales compétentes, conformément au but et aux procédures énoncés dans les décisions X/29 et XI/17 ;

4. *Prend note* du processus scientifique et technique en cours qui applique les critères relatifs aux AIEB dans l'Atlantique du nord-est ;

5. *Rappelle* le droit souverain des États côtiers sur leurs mers territoriales, zones économiques exclusives et plateau continental, conformément au droit international, dont la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et *reconnaissant* que le partage des résultats du processus AIEB ne porte pas atteinte aux droits souverains des États côtiers ;

6. *Prie* le Secrétaire exécutif de continuer à faciliter la description des aires respectant les critères des AIEB, conformément au paragraphe 36 de la décision X/29 et au paragraphe 12 de la décision XI/17, en organisant des ateliers régionaux et infrarégionaux supplémentaires dans les endroits où les Parties souhaitent présenter un atelier ;

7. *Prie instamment* les Parties et *invite* les autres gouvernements à entreprendre des exercices nationaux, comme il convient, pour décrire les aires qui répondent aux critères des AIEB ou à d'autres critères nationaux et intergouvernementaux convenus d'un commun accord pertinents, compatibles et complémentaires dans les zones relevant de la juridiction nationale, en tenant compte des processus nationaux établis au sein de leurs juridictions respectives, et de mettre à disposition ces informations et d'autres informations pertinentes par le biais du registre des AIEB ou du mécanisme du centre d'échange, et *prie* le Secrétaire exécutif de présenter un rapport sur les progrès en la matière, avant la prochaine réunion de la Conférence des Parties ;

8. *Encourage* les Parties et les autres gouvernements à utiliser, au besoin, les informations scientifiques sur la description des aires qui répondent aux critères des AIEB, y compris les informations contenues dans le registre des AIEB et le mécanisme du centre d'échange, lorsqu'ils procèdent à une planification de l'espace marin, à la création de réseaux représentatifs d'aires marines protégées, tenant compte de l'annexe II de la décision IX/20, et à l'application d'autres mesures de gestion par zone dans les zones marines et côtières, en vue de contribuer aux efforts nationaux pour réaliser les Objectifs d'Aichi relatifs la diversité biologique ;

9. *Accueillant avec satisfaction* la résolution 68/70 de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur les océans et le droit de la mer, *invite*, dans ce contexte, l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que d'autres organisations intergouvernementales et internationales compétentes à

---

<sup>14</sup> UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/1/5.

<sup>15</sup> UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/2/4.

<sup>16</sup> UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/3/4.

<sup>17</sup> Ne comprend pas les zones marines qui sont entre crochets dans l'annexe, en attendant la conclusion des processus ou consultations nationaux indiqués dans les notes de bas de page relatives à ces zones.

utiliser les informations scientifiques contenues dans le registre des AIEB relatives à la description des aires répondant aux critères des AIEB dans la mise en œuvre de leurs mandats respectifs ;

#### Option 1

[10. *Prie également* le Secrétaire exécutif d'étudier des solutions, des moyens et des méthodes pour réaliser une analyse scientifique et technique de l'état de la diversité biologique marine et côtière par rapport aux types et aux niveaux d'activités humaines dans les aires décrites respectant les critères des AIEB contenues dans le registre des AIEB, et de faire rapport sur les progrès accomplis à une future réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques] ;

#### Option 2

[10.alt. *Prie également* le Secrétaire exécutif, en association avec les États et organisations internationales et intergouvernementales dans leurs domaines de compétence, d'étudier des solutions, des moyens et des méthodes pour établir un tableau sur les informations concernant les types et niveaux d'activités humaines dans les aires décrites respectant les critères des AIEB contenues dans le registre des AIEB, d'utiliser ces informations en collaboration avec ces États et organisations pour atteindre les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique et de faire rapport sur les progrès accomplis à une future réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques] ;

#### Option 3

[10.ter] \*Note : il est possible de supprimer ce paragraphe ;

11. *Prie* le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les Parties, les autres gouvernements, les organisations compétentes, y compris les conventions et plans d'action maritimes régionaux, et, le cas échéant, les organisations régionales de gestion des pêcheries, en ce qui concerne la gestion des pêcheries, de faciliter une formation technique, y compris par l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités régionaux et/ou infrarégionaux sur la compilation et l'utilisation des informations scientifiques et techniques contenues dans le registre des AIEB et le mécanisme du centre d'échange,<sup>18</sup> et autres informations pertinentes, en vue de contribuer à la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et de faire rapport sur les progrès accomplis à une future réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques précédant la treizième réunion de la Conférence des Parties ;

12. *Prie également* le Secrétaire exécutif, sur la base de l'orientation scientifique existante et puisant dans les enseignements tirés des ateliers régionaux, de faciliter la description des aires respectant les critères des AIEB, et des points de vue émis par les Parties et les autres gouvernements, d'élaborer des options concrètes pour d'autres travaux sur la description des aires qui répondent aux critères des AIEB, en s'assurant d'utiliser la meilleure information scientifique et technique et les meilleures connaissances traditionnelles qui soient, et que les produits sont scientifiquement éprouvés et à jour, et de faire rapport sur les progrès accomplis à une future réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques précédant la treizième réunion de la Conférence des Parties ;

13. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif d'aborder les lacunes scientifiques et les besoins en matière de renforcement des capacités concernant la biodiversité marine dans les pays en développement Parties à la Convention, en particulier les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économies en transition, et *reconnaissant* les lacunes de l'information scientifique pour la description des aires respectant les critères des AIEB, *prie* le Secrétaire exécutif et *encourage* les Parties à collaborer avec d'autres organes scientifiques internationaux, tels que la

---

<sup>18</sup> Ne comprend pas les zones marines qui sont entre crochets dans l'annexe, en attendant la conclusion des processus ou consultations nationaux indiqués dans les notes de bas de page relatives à ces zones.

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, entre autres, afin de combler les lacunes de connaissances, les insuffisances et le manque d'information scientifique pour la description des aires respectant les critères des AIEB ;

14. *Rappelant* le paragraphe 24 de la décision XI/17, *reconnait* l'importance des connaissances traditionnelles comme source d'information pour la description des aires répondant aux critères des AIEB, et *prie* le Secrétaire exécutif de faciliter la participation des communautés autochtones et locales en vue d'assurer leur participation pleine et active au processus.

*Annexe*

**RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LA DESCRIPTION DES AIRES RESPECTANT LES CRITÈRES SCIENTIFIQUES DES AIRES MARINES D'IMPORTANCE BIOLOGIQUE OU ÉCOLOGIQUE<sup>19</sup>**

1. Comme suite au paragraphe 36 de la décision X/29 et au paragraphe 12 de la décision XI/17, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique a organisé les sept ateliers régionaux supplémentaires suivants :

- a) Sud de l'océan Indien (Flic en Flac, Maurice, du 31 juillet au 3 août 2012) ;<sup>20</sup>
- b) Pacifique Est tropical et tempéré (Galápagos, Équateur, du 28 au 31 août 2012) ;<sup>21</sup>
- c) Pacifique Nord (Moscou, Fédération de Russie, du 25 février au 1<sup>er</sup> mars 2013) ;<sup>22</sup>
- d) Atlantique du Sud-Est (Swakopmund, Namibie, du 8 au 12 avril 2013) ;<sup>23</sup>
- e) Arctique (Helsinki, Finlande, du 3 au 7 mars 2014) ;<sup>24</sup>
- f) Nord-Ouest de l'Atlantique (Montréal, Canada, du 24 au 28 mars 2014) ;<sup>25</sup> et
- g) Méditerranée (Málaga, Espagne, du 3 au 7 avril 2014).<sup>26</sup>

2. En application du paragraphe 12 de la décision XI/17, les résultats de ces ateliers régionaux sont résumés respectivement dans les tableaux 1 à 7 ci-dessous. Une description complète des résultats de l'application des critères des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) est fournie dans les annexes aux rapports des différents ateliers (UNEP/CBD/RW/EBSA/SIO/1/4, UNEP/CBD/RW/EBSA/ETTP/1/4, UNEP/CBD/EBSA/NP/1/4, UNEP/CBD/RW/EBSA/SEA/1/4, UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/1/5, UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/2/4, UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/3/4).

3. Au paragraphe 26 de la décision X/29, la Conférence des Parties a noté que l'application des critères des AIEB est un exercice scientifique et technique, que les aires répondant à ces critères pourraient devoir faire l'objet de mesures de conservation et de gestion accrues qui pourraient prendre différentes formes, dont des aires marines protégées et des études d'impact, et souligné que l'identification des aires marines d'importance écologique ou biologique et le choix des mesures de conservation et de gestion relèvent des États et des organisations intergouvernementales compétentes, conformément au droit international, dont la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

4. La description des zones marines répondant aux critères des aires marines d'importance écologique ou biologique n'implique aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire, ville ou région, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières. Elle n'a aucune implication économique ou juridique. Elle ne constitue qu'un exercice scientifique et technique.

---

<sup>19</sup> Les appellations employées dans cette note et la présentation de matériel des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire, ville ou région, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

<sup>20</sup> Le rapport et la documentation sont publiés sur le site : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSA-SIO-01>.

<sup>21</sup> Le rapport et la documentation sont publiés sur le site : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSA-ETTP-01>.

<sup>22</sup> Le rapport et la documentation sont publiés sur le site : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSA-NP-01>.

<sup>23</sup> Le rapport et la documentation sont publiés sur le site : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSA-SEA-01>.

<sup>24</sup> Le rapport et la documentation sont publiés sur le site : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSAWS-2014-01>.

<sup>25</sup> Le rapport et la documentation sont publiés sur le site : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSAWS-2014-02>.

<sup>26</sup> Le rapport et la documentation sont publiés sur le site : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSAWS-2014-03>.

**Légende des tableaux****Classement des critères des AIEB****Degré de pertinence****H : Élevé****M : Moyen ;****L : Faible ;****- : Aucune information****CRITÈRES**

- **C1** : Caractère unique ou rareté
- **C2** : Importance particulière pour les stades du cycle de vie des espèces
- **C3** : Importance pour les espèces et/ou les habitats menacés, en danger ou en déclin
- **C4** : Vulnérabilité, fragilité, sensibilité et récupération lente
- **C5** : Productivité biologique
- **C6** : Diversité biologique
- **C7** : Caractère naturel

**Tableau 1. Description des aires qui répondent aux critères de désignation des AIEB de la région du sud de l’océan Indien**

(Les détails sont présentés dans l’appendice de l’annexe IV au rapport de l’atelier régional sud de l’océan Indien pour faciliter la description des aires marines d’importance écologique ou biologique (AIEB), document UNEP/CBD/RW/EBSA/SIO/1/4).

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p><b>1. Aire de croissance du banc des Aiguilles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L’aire est délimitée par des latitudes d’environ 34°S à 36°S et des longitudes d’environ 20°E et 23°E. L’aire se situe entièrement dans les eaux territoriales et la zone économique exclusive (ZEE) de l’Afrique du Sud.</li> <li>• En tant que frayère et aire de croissance, cette aire est un centre d’abondance de nombreuses espèces d’eau chaude tempérée, dont plusieurs sparidés endémiques. Il s’agit de la seule aire de croissance chaude tempérée dont jouissent les espèces qui fraient dans l’étroite plate-forme du nord et elle joue un rôle important pour la rétention, le recrutement et l’alimentation. Les communautés denses de copépodes constituent une riche source d’alimentation. L’aire abrite des habitats de vasières sérieusement menacés et d’importants récifs volcaniques au large des côtes qui contribuent à la vie des communautés de coraux d’eau froide. On trouve également dans la région une aire de rassemblement des géniteurs sur les frayères du <i>Petrus rupestris</i>, un poisson de corail endémique menacé. Cette aire a été reconnue comme un habitat important dans le cadre de deux projets de planification systématique.</li> </ul>	H	H	H	M	M	M	M
<p><b>2. Talus et mont sous-marin des Aiguilles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Il s’agit du sommet du banc des Aiguilles à la pointe sud de la plate-forme continentale au sud de l’Afrique, délimitée approximativement par 35°S à 38°S et 21° à 23°E.</li> <li>• La limite extérieure le long de la pointe sud du banc des Aiguilles constitue une aire dynamique en mer caractérisée par une productivité élevée et une grande hétérogénéité des habitats benthiques. Les écorégions des Aiguilles et du Benguela sud se rencontrent en cet endroit et la remontée sporadique de la bordure de la plate-forme accroît la productivité le long de la limite extérieure. Cette aire est une frayère reconnue pour la sardine, l’anchois, le chinchard et le merlu. Cette aire du banc des Aiguilles est une frayère critique reconnue. Les contre-courants de la région aident à faire circuler l’eau à l’intérieur des terres et à relier les aires de croissance essentielles aux frayères sur la limite de la plate-forme. Cette aire est une priorité du plan spatial national à cause de la grande diversité de ses habitats.</li> </ul>	M	H	M	H	H	H	H
<p><b>3. Au large de Port Elizabeth</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Le long du littoral jusqu’au talus supérieur à proximité de Port Elizabeth à l’intérieur de la ZEE de l’Afrique du Sud (approximativement 33°S à 35°S et 25°E à 27°E).</li> </ul>	M	H	H	M	H	H	L



Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette aire contient des types d'habitats rares de superficie limitée et est considérée comme une aire benthique et pélagique importante pour le soutien des processus écologiques importants. La circulation dans cette aire est complexe car le courant des Aiguilles s'éloigne de la côte après le fractionnement de la plate-forme. On y retrouve des contre-courants d'eau froide et la rétroflexion des eaux du courant des Aiguilles sur la plate-forme et dans les grands méandres au large du courant des Aiguilles. Cette aire abrite également les zones de reproduction et d'alimentation d'oiseaux marins (dont le manchot du Cap, une espèce en péril), ainsi que des frayères, des aires de croissance et des voies de circulation importantes pour les poissons de fond et pélagiques. Cette aire est aussi fréquentée par la tortue luth, une espèce en péril. On y retrouve également des habitats et des espèces potentiellement menacés tels que les canyons sous-marins, des rebords de plates-formes escarpés, des récifs profonds, du gravier sur le tour à même la plate-forme et des coraux d'eau froide formant des récifs dont la profondeur varie de 100 m à 1 000 m.</li> </ul>							
<p><b>4. Bancs de Protea et route des sardines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Latitudes aux environs de 30°S à 32°S et longitudes aux environs de 30°E à 31°E.</li> <li>Cette aire comprend une étape importante de la voie de migration de plusieurs espèces de poissons (aussi appelée la route des sardines) et une zone en mer offrant un habitat hautement complexe. Elle possède des caractéristiques benthiques telles qu'un réseau unique de coraux profonds appelé les bancs de Protea, un bord de plate-forme et un talus, ainsi que quatre canyons sous-marins. La route des sardines est une caractéristique temporaire créée par les prédateurs ravageurs, dont les oiseaux marins, les mammifères, les requins et les poissons de pêche sportive. Les bancs de Protea sont une aire de rassemblement et aussi une frayère pour les sciaenidés et les sparidés. Certaines de ces espèces sont en déclin et considérées comme menacées. Cette aire présente un niveau de productivité moyen. La route des sardines est un processus écologique important qui facilite le transfert des nutriments de la région très productive des bancs des Aiguilles jusqu'à l'environnement plus oligotrophe situé plus au nord.</li> </ul>	H	H	M	M	M	M	L
<p><b>5. Baie de Natal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Côte est de l'Afrique du Sud, de Port Dunford jusqu'à la rivière Mgeni et à 2 000 m au large des côtes, et comprend les bancs de Tugela, l'aire de croissance de la baie de Natal, le bord de la plate-forme et la partie supérieure de la zone bathyale.</li> <li>La baie de Natal est essentielle à plusieurs processus écologiques, dont la solidarité terrestre-marine, la rétention des larves et le recrutement, et représente une zone de croissance et de recherche de nourriture</li> </ul>	M	H	H	M	H	L	L

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p>importante. Elle abrite des types d'habitats rares et soutient des espèces qui n'existent que dans de rares emplacements. L'eau fraîche productive est dirigée sur la plate-forme au moyen des cellules de remontée alimentées par les Aiguilles, et les eaux de ruissellement continentales provenant du fleuve Tugela sont importantes pour le maintien des habitats des vasières et autres habitats de sédiments non regroupés. L'état trouble et riche en nutriments est important au cycle de vie des crustacées, des poissons de fond, des poissons migrateurs, des tortues et des requins, dont quelques-uns sont menacés. Les canyons sous-marins, les coraux d'eau froide et les sparidés à croissance lente sont des écosystèmes marins potentiellement vulnérables.</p>							
<p><b>6. La rivière Komati jusqu'à Ponta do Ouro (sud du Mozambique)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Location: Baie de Komati. Cette région englobe la baie de Maputo depuis l'embouchure de la rivière Komati, la baie de Lagoa, les régions de Baixo Nanae et toute la côte et les hautes mers de la pointe sud, depuis l'île Inhaca jusqu'à Ponta do Ouro (la frontière du Mozambique et de l'Afrique du Sud dans la baie de KwaZulu).</li> <li>• La baie est diversifiée et abrite des habitats critiques (p. ex., de grandes mangroves, des lits d'herbiers marins et les plus grands récifs coralliens situés à l'extrême sud de l'Afrique subéquatoriale, en plus des plages sablonneuses et rocailleuses et des côtes douces et rugueuses). Cette petite aire présente une très grande diversité biologique et ce, pour plusieurs taxons tels que les pêches d'importance commerciale et les crevettes. La baie abrite également plusieurs espèces d'une importance particulière telles que le dugong, le dauphin, trois espèces de tortues (la tortue luth, <i>Dermochelys coriacea</i>, la tortue carette, <i>Caretta caretta</i>, et la tortue verte, <i>Chelonia mydas</i>), le requin, la baleine, l'hippocampe, des bivalves menacés et l'herbier marin vulnérable <i>Zostera capensis</i>. L'île d'Inhaca abrite 33 pour cent de toutes les espèces d'oiseaux du sud de l'Afrique. On y retrouve également les réserves marines et terrestres de l'île d'Inhaca et de la péninsule de Machangulo.</li> </ul>	M	M	H	M	H	H	M
<p><b>7. Bord de la plate-forme, canyons et talus de Delagoa</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Aux environ de 26°S à 29°S et de 32°E à 34°E. Cette aire s'étend au sud, au nord et au large des aires marines protégées existantes de Maputaland et de Sainte-Lucie dans le parc de la zone humide d'iSimangaliso.</li> <li>• L'aire réunit plusieurs habitats en mer de tortues luths, une espèce menacée, et comprend une importante voie migratoire des rorqual à bosse, une aire de croissance des requins bouledogues, une frayère de poissons (sparidés endémiques) et de requins, ainsi que des habitats pour d'autres espèces menacées telles que le coelacanthe, les mammifères marins et les requins. On y retrouve des</li> </ul>	M	H	M	M	M	H	H

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p>écosystèmes marins potentiellement vulnérables tels que de nombreux canyons sous-marins, des côtes paléo, des récifs profonds et un bord de plate-forme dur comportant des coraux d'eau froide formant des récifs récupérés à des profondeurs de plus de 900 m. Elle est aussi une aire d'alimentation saisonnière pour les requins-baleines.</p>							
<p><b>8. De la rivière Save jusqu'à San Sebastian (centre du Mozambique)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : La superficie de l'archipel de Bazaruto peut atteindre jusqu'à 20 km au large de la côte du Mozambique entre les latitudes de 21°30'-22° 10'S et des longitudes de 35°22'-35° 30'E. Cette aire répondant aux critères des AIEB englobe également le Twelve Mile Reef à approximativement 21° 21.300'S; 35° 30.200'E.</li> <li>Cette région consiste principalement en l'archipel de Bazaruto, qui abrite la population de dugong la plus viable en Afrique de l'Est, et est déjà une aire marine protégée. On y retrouve plusieurs espèces de mégafaune, telles que les dugongs, les tortues, les dauphins et les marlins, de même que des prés d'herbiers marins et des forêts de mangroves.</li> </ul>	H	H	H	M	H	H	H
<p><b>9. De Morrumbene à la baie de Zavora (sud du Mozambique)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Au nord-ouest de l'entrée de la baie d'Inhambane. La région comprend la baie d'Inhambane, la péninsule, et de Tofo jusqu'à Zacora (comprenant les régions de Pomene et de Paindane).</li> <li>Cette aire possède une mégafaune abondante, surtout la raie manta (<i>Manta alfredi</i>), la raie manta géante (<i>Manta birostris</i>) et le requin-baleine (<i>Rhincodon typus</i>), décrits comme étant les plus populeux au monde. L'aire abrite également des dugongs, cinq espèces de tortues et des récifs coralliens (dont un récif unique), de même que des forêts de mangroves comprenant de vastes lits d'herbiers marins, surtout aux environs de Morrumbene et de la baie d'Inhambane. Cette aire fait l'objet de recherches depuis peu, et de récents rapports signalant de nouvelles espèces de nudibranches aux environs de Pomene/Zavora confirme la valeur de ce nouveau point chaud de la diversité biologique au Mozambique.</li> </ul>	H	H	H	M	H	H	L
<p><b>10. De Quelimane à la rivière Zuni (delta du fleuve Zambèze)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Cette zone s'étend vers le sud depuis la rivière dos Bons Sinais et la rivière Zuni (à mi-chemin de Chinde, principale branche du delta jusqu'à la ville de Beira).</li> <li>Le delta donne naissance au banc de Sofala, qui s'étend de la rivière Save jusqu'à la chaîne d'îles Ilhas Primeiras e Segundas, la plus grande et une des plus productives zones de pêche du Mozambique, représentant près de 50 pour cent de la pêche industrielle (quelque 50 000 tonnes en 2002). Le banc de Sofala est représenté par le delta de la Zambèze (de Quelimane à la rivière Zuni, sur environ 200 km de</li> </ul>	H	H	M	L	H	-	M

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
côtes). La productivité de la région pour la pêche est directement liée aux vastes forêts de mangroves du delta de Zambèze, la plus grande forêt de mangroves de toute l’Afrique de l’Est, dont la superficie est d’environ 100 000 ha.							
<p><b>11. Front d’eau océanique des Aiguilles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : 20°E à 83° E et de 36°S à 44°S. Il est situé dans l’océan Indien, dans les zones situées au-delà des limites de juridiction nationale.</li> <li>• Cet endroit affiche une très grande productivité unique et possède une très grande diversité de biote, dont des espèces charismatiques et menacées telles que le thon rouge de l’Atlantique, la baleine franche australe, des pinnipèdes et des oiseaux marins, y compris l’albatros d’Amsterdam, une espèce endémique gravement menacée.</li> </ul>	H	H	H	M	H	M	L
<p><b>12. Parc marin du coelacanthe de Tanga</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Entre 5° 03’ 37’’S 39° 14’ 41’’E et 5° 24’ 13’’S 39° 08’ 12’’E, et 5° 21’ 39’’S 39° 01’ 55’’E et 5° 03’ 21’’S 39° 03’ 21’’E</li> <li>• Le parc marin du coelacanthe de Tanga abrite une population de coelacanthe, un des poissons d’eau profonde les plus rares et les plus énigmatiques, que l’on croyait disparu. La recherche scientifique et l’utilisation de vidéos à distance dans la région ont révélé l’existence de coelacanthe dans des cavernes situées à des profondeurs de 150 m et 200 m.</li> </ul>	H	L	H	M	L	M	L
<p><b>13. Pemba-Shimoni-Kisite</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Entre les latitudes de 04° 50’S et 05° 30’S.</li> <li>• Le canal de Pemba possède une grande diversité de poissons comprenant des poissons pélagiques, des tortues, des dauphins, des dugongs et des baleines. La zone de Kisite-Mpunguti, située dans la région de Shimoni, sur la côte sud du Kenya, comprend le parc marin de Kisite, la plus grande zone à ne pas exploiter du Kenya (28 km<sup>2</sup>) et la réserve marine Mpunguti adjacente, la plus petite réserve du Kenya (11 km<sup>2</sup>). L’aire soutient une vie marine très diversifiée comprenant des coraux, des poissons de récifs et des tortues de mer, et joue un rôle important dans le cycle biologique du crabe de cocotier, une espèce endémique rare. L’île Kisite est une aire importante pour les oiseaux qui abrite des espèces telles que la sterne fulgineuse (<i>Sterna fuscata</i>) et un grand nombre de sternes huppées (près de 1 000 couples reproducteurs recensés) et de sternes de Dougall (<i>Sterna dougallii</i>), et réunit un vaste éventail d’habitats dont des forêts de mangroves, des récifs coralliens, des lits d’herbiers marins et des eaux au large, considérées comme des aires de croissance importantes pour les poissons. L’aire de Pemba-Shimoni-Kisite offre donc un habitat de première qualité aux mammifères marins, et aux différents types de</li> </ul>	H	M	M	M	M	M	L

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
coraux et aux poissons qui y sont associés.							
<p><b>14. Baixo Pinda – Pebane (Îles Primeiras et Segundas)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Latitude 14.2°S à 18°S et la longitude de 38°E à 41.5°E.</li> <li>Cette aire est hautement productive et abrite des récifs coralliens en excellent état. Elle comprend également le fond de pêche de São Lazaro (qui s'étend vers le sud, d'Angoche à Nacala/Ilha de Moçambique). Baixo Pinda est un bel exemple d'une région côtière unique du Mozambique composée de lagons complexes et de zones intertidales. La région offre des pêches uniques et une espèce endémique de macroalgues marines, <i>Kapaphycus alvereii</i>, ainsi que plusieurs canyons sous-marins au large de Nacala et d'Ilha de Moçambique.</li> </ul>	M	M	M	M	M	H	M
<p><b>15. Zanzibar (Unguja) – Saadani</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Entre les latitudes 5.50°S à 6.9° S et les longitudes de 38.7° to 39.8°E.</li> <li>La région de Zanzibar (Unguja) – Saadan est reconnue pour sa concentration relativement élevée d'espèces d'importance biologique telles que les requins, les dauphins, les dugongs, les crevettes et les tortues de mer. L'aire procure un habitat à de nombreux poissons à nageoires et crustacées, et est une zone côtière touristique reconnue à cause de la diversité biologique de ses coraux, poissons à nageoires et crustacées.</li> </ul>	M	M	M	M	M	M	M
<p><b>16. Rufiji – Mafia- Kilwa</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Entre les latitudes de 7.1° S à 9.0° S et les longitudes de 39.2° E à 40.6° E.</li> <li>Cette aire abrite d'importantes populations de plusieurs espèces marines menacées telles que le dugong, la tortue de mer, le coelacanthe et autres poissons à nageoires, crustacées et oiseaux. Les plus grandes zones de mangroves ininterrompues se situent sur la côte de Mafia, de Kilwa et dans le delta du fleuve Rufiji.</li> </ul>	M	M	M	M	H	M	M
<p><b>17. Aire de Watamu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Entre 39.9°E, 3.5°S et 40.2°E, 3.3°S.</li> <li>Cette aire comprend des habitats tels que des rochers intertidaux, du sable et de la vase, des récifs frangeants et des jardins de coraux, des falaises de coraux, des plages de sable et la forêt de mangrove de Mida Creek. La vie marine est composée de poissons, de tortues, de dugongs et de crabes. La zone est entourée en partie par la forêt de Mida Creek et comprend une grande diversité d'espèces de mangroves dont les <i>Ceriops tagal</i>, les <i>Rhizophora mucronata</i>, les <i>Bruguiera gymnorrhiza</i>, les <i>Avicennia marina</i> et les <i>Sonneratia alba</i>. Les mangroves offrent un refuge à de nombreuses espèces d'oiseaux</li> </ul>	M	M	M	M	M	M	M

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
résidents et migratoires.							
<p><b>18. Baie de Pemba - Mtwara (partie intégrante du canal de Mozambique)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique: Baie de Pemba dans le nord du Mozambique, à 400 km de l'estuaire du Ruvuma et du réseau de récifs de la baie de Mtwara-Mnazi, dans le sud de la Tanzanie.</li> <li>• L'archipel de Quirimbas est une chaîne d'îles côtières qui s'étend de la baie de Pemba, dans le nord du Mozambique, sur une distance de 400 m jusqu'à l'estuaire du Ruvuma et le réseau de récifs de la baie de Mtwara-Mnazi dans le sud de la Tanzanie. L'archipel offre la plus grande diversité de coraux enregistrée dans la région (et dans le nord du Mozambique), comprenant près de 300 espèces appartenant à 60 genres. Les tortues, les dugongs et les éléphants, ainsi que plusieurs espèces de plantes rares et endémiques figurent parmi les espèces les plus charismatiques.</li> </ul>	H	M	M	H	H	H	L
<p><b>19. Canal de Mozambique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette aire forme une ligne à travers le canal de Mozambique de Mtwara dans le sud de la Tanzanie jusqu'à l'extrémité nord-est du Madagascar, et vers le sud vers la pointe sud-est du Madagascar et le phare de Sainte-Lucie en Afrique du Sud.</li> <li>• La dynamique des contre-courants et des tourbillons océaniques du canal est unique au monde et contribue au courant des Aiguilles, un important courant océanique occidental de surface de l'océan Indien. La géologie et l'océanographie du canal influencent profondément la dynamique des écosystèmes et les habitats du canal. La dynamique unique des contre-courants du canal et les remontées sur le plateau du Madagascar contribuent aux communautés marines benthiques et pélagiques hautement solidaires et hautement productives des eaux peu profondes, ainsi qu'à l'activité spatiale et temporelle des groupes de faune, dont les grands poissons, les tortues de mer, les oiseaux marins et les mammifères marins.</li> </ul>	H	H	H	H	H	M	H

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p><b>20. Les Îles Éparses de l'océan Indien (partie intégrante du canal de Mozambique)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Les îles Éparses de l'océan Indien s'étendent le long du canal de Mozambique, entre la côte est de l'Afrique et le Madagascar. Les Îles Glorieuses (11.3°S) sont situées à l'extrémité nord de la zone, l'île Juan de Nova est au centre et les îles Bassas da India et Europaa (22.4°S) sont situées dans le sud de la zone.</li> <li>• Ces îles sont assez isolées et encore presque intactes. Elles sont protégées depuis 1972 et comprennent des sites de grande valeur pour la conservation. Ce sont des sites importants pour les espèces migratrices telles que les tortues de mer, les mammifères marins et les oiseaux de mer. Ce sont aussi des aires de croissance et des zones de recherche de nourritures importantes. Ces zones sont essentielles pour plusieurs espèces de tortues de mer et les groupements de jeunes requins (<i>Carcharhinus galapagensis</i>).</li> </ul>	H	H	M	H	H	M	H
<p><b>21. Aire de Lamu-Kiunga</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette aire englobe 40.3° E et 3.2° S, et 41.9° E et 1.5° S.</li> <li>• Les habitats de la mangrove et intertidaux dans la région de Lamu, sur la côte de l'océan Indien du nord-est du Kenya, près de la frontière somalienne, offrent la plus grande variété et la plus grande richesse en espèces de toute la côte est-africaine. Ils offrent une valeur inégalée en matière de diversité biologique, de protection du climat (carbone bleu), de pêche, de tourisme écologique et de protection des côtes.</li> </ul>	M	M	M	M	M	M	L
<p><b>22. Haut-fond de Walters</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Entre 33°9-16'S, 43°49-56'E. Sa base est définie par l'isobathe de 800 m.</li> <li>• Le haut-fond de Walters est escarpé et de forme conique. Il a un dessus plat (profondeur minimale de 15 m) et est recouvert de récifs coralliens à relief accidenté et en escalier, surtout le long du rebord extérieur. Sa base est définie par l'isobathe de 800 m. Il est le seul habitat connu de la langouste géante <i>Palinurus barbarae</i> (Decapoda Palinuridae), une espèce nouvellement décrite. De 30 à 40 pour cent de la faune piscicole des eaux peu profondes du haut-fond de Walters sont endémiques d'une partie de la chaîne des îles et des monts marins des îles du vent.</li> </ul>	H	M	L	L	L	M	H
<p><b>23. Mont sous-marin de coraux et zone de fracture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Entre 41°00'S - 41°40'S et 42°10 - 43 °10'E</li> <li>• Cette aire est le seul habitat de récif corallien en eau froide connu en eau subantarctique. Cette zone unique du sud-ouest de l'océan Indien comprend de grandes surfaces abruptes s'étendant du sommet du mont sous-marin de coraux situé à 300 m du fond d'une fosse océanique/zone de fracture se trouvant à 5 200 m, à 10 km à l'ouest du mont sous-marin. La zone abrite des récifs coralliens d'eau froide et des</li> </ul>	H	M	-	H	-	H	M

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p>jardins de coraux, notamment pour les scléactiniaires et les octocoralliaires. La faune connexe y est très dense, plus particulièrement les espèces sessiles (coraux, éponges) et mobiles (crustacées décapodes, échinodermes). L'identité des scléactiniaires sur le sommet et les flancs supérieurs du mont sous-marin est incertaine, mais il pourrait s'agir de <i>Lophelia pertusa</i>. De plus, l'écosystème pélagique associé au mont sous-marin est différent de celui des monts sous-marins étudiés au nord du front marin subantarctique. Le mont sous-marin de coraux comporte notamment une forte concentration de grenadiers pélagiques.</p>							
<p><b>24. Nord du canal de Mozambique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Partie sud de la Tanzanie, de Mrwara vers le sud; le nord du Mozambique, le nord-ouest et le nord-est du Madagascar, l'archipel des Comores, le sud des Seychelles, y compris le groupe Aldabra, le plateau de Providence et Farquhar, et les territoires français outre-mer de Mayotte et de Glorieuse.</li> <li>• Le nord du canal de Mozambique est une sous-région stable des points de vue écologique et biogéographique caractérisée par une forte dynamique de contre-courants et de tourbillons océaniques qui contribue à la solidarité des îles. Les configurations de ces contre-courants et tourbillons océaniques ont abouti à la plus forte concentration de la diversité biologique de la région.</li> </ul>	H	H	H	H	H	H	L
<p><b>25. Parc marin de Mohéli</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Entre 11 ° 20 et 13 ° 04' S, et 43 ° 11 et 45 ° 19 ' E.</li> <li>• Ce parc de catégorie VI de l'UICN est un sanctuaire des nombreux écosystèmes et espèces représentés à l'échelle régionale et internationale. C'est le premier lieu de nidification des tortues vertes de l'archipel, une importante frayère pour la baleine à bosse et un refuge pour les dugongs.</li> </ul>	M	H	H	H	H	H	H
<p><b>26. Archipel du Prince-Édouard, seuil de Del Cano et archipel des Crozet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Délimité par 43° à 48° au sud et 32.73° à 55° à l'est.</li> <li>• Cette aire est une zone de recherche de nourriture et de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux menacés et est importante au chapitre de la solidarité terrestre et océanique, et du lien entre les caractéristiques bathymétriques. L'hétérogénéité des habitats pélagiques et benthiques est considérable et on y retrouve des habitats potentiellement sensibles et des espèces vulnérables, dont des coraux d'eau froide formant des récifs. Elle abrite divers habitats, dont des monts sous-marins, ses failles transformantes et des zones de fracture, des fosses profondes, des monts hydrothermaux, des plaines abyssales et plusieurs habitats pélagiques.</li> </ul>	H	H	H	H	H	H	H



Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p><b>27. Le sud du Madagascar (partie intégrante du canal de Mozambique)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Grand plateau sous-marin ou dorsale de 1 000 m à 2 500 m de profondeur s'étendant sur près de 1 000 m depuis le sud du Madagascar.</li> <li>• Les eaux très productives de cette région sont des aires de nutrition importantes pour les espèces hautement migratrices de la région, dont les oiseaux marins et les cétacés. Elles sont caractérisées par de grandes dunes littorales, des lagons et des étangs côtiers qui forment des habitats et des zones humides uniques. Les communautés benthiques d'eau peu profonde de cette région sont dominées par des communautés de substrats durs et de petits récifs coralliens isolés aux extrémités.</li> </ul>	H	H	H	M	H	H	H
<p><b>28. Île Tromelin</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Environ 580 km au nord-ouest de la Réunion (54°31' E, 15°53' S).</li> <li>• Les connaissances scientifiques sont peu développées et portent sur très peu de taxons à cause de l'accès très limité. Les tortues marines font l'objet d'un suivi depuis les années 1980. Les analyses à long terme ont révélé que l'île Tromelin est un des lieux de nidification de la tortue verte les plus importants de l'océan Indien occidental. L'isolement génétique a été constaté chez les coraux et les oiseaux de la région, ce qui rend cette île très précieuse pour la conservation. De plus, l'île abrite deux espèces de coraux Faviid qui sont très rares dans la région.</li> </ul>	H	H	H	H	H	H	H
<p><b>29. Mahé, Alphonse et plateau des Amirantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Entre 50°00'E et 58°00'E, et entre 0°00'S et 10°00' S.</li> <li>• Cette aire offre une grande diversité et une aire de reproduction, d'alimentation et de croissance pour les cétacés, ainsi qu'une voie migratoire pour ces espèces et des aires d'alimentation importantes pour les poissons pélagiques, surtout les espèces de thon et de requin. Cette aire est caractérisée par des récifs coralliens et des mangroves, qui constituent des frayères et des aires de croissance importantes, tandis que les mangroves aident à réduire la sédimentation et le ruissellement vers les récifs coralliens. Le plateau aide à la conservation des oiseaux marins en offrant des zones de reproduction et d'alimentation. L'aire comprend également d'importants sites de nidification des tortues vertes et des tortues imbriquées.</li> </ul>	H	H	H	M	H	H	L
<p><b>30. Mont sous-marin Atlantide</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Approximativement 32°38'S - 32°48'S et 57°12'E - 57°20'E</li> <li>• Mont sous-marin/guyot/île engloutie tectonique actif. La géomorphologie complexe de cette zone abrite une faune d'eau profonde très diversifiée à des profondeurs variant de 700 m à 4 000 m. Le mont sous-marin comprend des jardins de coraux diversifiés et des communautés de falaise maritime d'eau</li> </ul>	H	M	H	H	M	H	M

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
profonde complexes caractérisées par de grandes anémones, des éponges de la taille d'un fauteuil et des octocoralliaires. Le mont sous-marin abrite des populations de perciformes pélagiques ( <i>Pseudopentaceros wheeleri</i> ) et des dorades roses.							
<p><b>31. Parc marin de Blue Bay</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Le parc marin de Blue Bay est situé dans le sud-est de Maurice et s'étend de Pointe Corps de Garde, dans le nord, jusqu'à Pointe Vacoas, dans le sud.</li> <li>Le parc abrite deux espèces de récifs : les récifs frangeants et les pâtés de corail. Les espèces de corail sont hautement diversifiées. On y dénombre au moins 38 espèces différentes recensées représentant 28 genres et 15 familles. On y retrouve également des espèces commerciales de plusieurs poissons de récifs coralliens, y compris les poissons ayant un comportement de rassemblement en bancs, de même que d'autres membres de la faune marine, dont sept espèces d'échinodermes, huit espèces de mollusques, quatre espèces de crustacées, quatre espèces d'éponges, deux espèces de nudibranches, quatre espèces de concombres de mer et une espèce de tortue.</li> </ul>	H	H	M	H	-	H	H
<p><b>32. Banc de Saya de Malha</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Entre 8°30 - 12° S et 59°30 - 62.30° E.</li> <li>Le banc de Saya de Malha est le plus grand des trois bancs peu profonds qui forment le plateau de Mascarene. Le plateau de Mascarene est isolé et comprend des terres émergentes et de petites îles à son extrémité sud. Il est peu connu à l'échelle mondiale et a été peu étudié, mais les signes indiquent fortement la présence de caractéristiques et d'habitats océaniques uniques, dont les plus vastes lits d'herbiers marins et biotopes d'eau peu profonde au monde, l'endémisme des espèces et des groupements importants de mammifères marins et d'oiseaux de mer.</li> </ul>	H	H	-	-	H	-	H
<p><b>33. Côté sri lankais du golfe de Mannar</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Côté sri lankais du golfe de Mannar. Cette aire est située dans la ZEE du Sri Lanka et dans les limites du plateau continental. L'aire répondant aux critères des AIEB se situe dans les eaux côtières à la limite des côtes nord-ouest et nord. Elle longe la côte côté terrestre et s'étend vers le large, sur une distance de 5 km des côtes.</li> <li>Cette aire offre une diversité écologique et biologique élevée et abrite des espèces de dugong et de tortues menacées. Elle comprend des écosystèmes côtiers très fragiles et sensibles tels que des récifs coralliens, des lits d'herbiers marins, des lagons et des estuaires bordés de mangroves, des vasières, des dunes de sable et quelques embouchures de rivières. Des mammifères marins menacés à l'échelle mondiale tels que le <i>Balaenoptera musculus</i> et le <i>Dugong dugong</i> y ont été recensés. Cette aire offre</li> </ul>	H	H	H	H	H	H	L

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p>une diversité importante de poissons à nageoires, de requins, de raies, de crevettes, de homards, de langoustes, de cigales de mer, de conques, de concombres de mer et de poissons de récif. D'importants lits de perles sont traditionnellement repérés dans la région.</p>							
<p><b>34. Bassin du centre de l'océan Indien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : L'aire s'étend au sud et à l'est du Sri Lanka et des Maldives, sur le bassin du centre de l'océan Indien et certaines parties de la ride du 90° Est.</li> <li>Cette aire est une zone d'alimentation reconnue pour au moins quatre espèces d'oiseaux marins qui font leur nid sur des îles de l'océan Indien occidental. Les oiseaux migrent sur une distance de plus de 3 000 km pour s'y alimenter pendant la haute saison du phytoplancton de l'hiver austral.</li> </ul>	L	H	M	L	L	M	-
<p><b>35. Rusky</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : 31° 20'S, 94° 55'E - 31° 20'S, 95° 00'E - 31° 30'S, 95° 00'E - 31° 30'S, 94° 55'E.</li> <li>Il s'agit d'un pinacle s'élevant au milieu du plateau de Kerguelen à 95°E, de la base du plancher océanique du plateau située à 1 200 m, jusqu'à une profondeur de 580 m. Il s'agit du seul pinacle survenant sur un plateau central. On y trouve de petites dorades roses (<i>Beryx splendens</i>) et de petits perciformes (<i>Pseudopentaceros spp</i>). Le chalutage de fond effectué sur le pinacle a révélé la présence de coraux noirs parmi les prises. Il s'agit de la seule zone connue du plateau de Kerguelen contenant des coraux noirs. Elle a été déclarée aire benthique protégée par la SIODFA.</li> </ul>	H	-	-	H	-	-	L
<p><b>36. Fool's Flat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : 31° 32'S, 94° 40'E - 32° S, 95° 32'E - 31° 50'S, 95° 38'E - 31° 24'S, 94° 51'E</li> <li>Cette aire se situe sur le côté sud du plateau de Kerguelen. La zone centrale du plateau s'élève à environ 990 m et son côté sud descend brusquement sur 4 000 m. La bordure sud du plateau présente d'importantes bandes de coraux d'eau froide s'élevant à 20 à 30 m repérées par sonar latéral. Les importantes remontées décelées sur la limite sud-ouest ont assurément créé des conditions favorables à la croissance de coraux d'eau profonde. Le <i>Solenosmilia variabilis</i> semble être l'espèce ayant servi à établir la structure de développement. Cette structure est surtout formée de coraux morts.</li> </ul>	H	-	-	H	-	-	H
<p><b>37. Guyot de l'est du plateau de Kerguelen</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : 32° 50'S, 100° 50'E - 32° 50'S, 101° 40'E - 33° 25'S, 101° 40'E - 33° 25'S, 100° 50'E.</li> <li>Ce guyot est un pic bathymétrique jumelé à une zone de haute gravité. Il est situé à l'extrémité est du plateau de Kerguelen. Il s'élève d'une profondeur de 3000 m à 1 600 m. Il est séparé du plateau de</li> </ul>	H	-	-	M	-	-	H

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p>Kerguelen par de l'eau profonde. Il est le plus au sud et le moins profond d'une série de pics gravimétriques qui s'étendent vers le nord d'environ 100°E jusqu'au nord de 20°S. Les pics gravimétriques se situent au-dessus de guyots qui s'élèvent à 1 500 – 2000 m du fond de la mer, mais en eau très profonde (4 000 – 5 000 m). Le guyot est caractérisé par de nombreux glissements et canyons qui s'allongent sur les côtés et semblent très érodés. Il ne semble pas avoir déjà été décrit ni chaluté. On le croit en parfait état biologique, et son benthos ainsi que sa topographie hautement fracturée n'ont pas encore été décrits. Tout laisse croire que cette caractéristique s'est retrouvée au-dessus du niveau de la mer dans le passé. Ce guyot présente une structure très différente du reste du plateau de Kerguelen. Il est long et étroit, présente une géomorphologie complexe sur le côté ouest et est entouré d'eau profonde.</p>							
<p><b>38. Sud de l'île Java</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Latitude de 12° à 17° S et longitude de 107° à 117° E</li> <li>• Cette aire est la seule frayère connue de thon rouge du sud. Le thon rouge du sud est un thon longévif qui vit jusqu'à 42 ans et atteint sa maturité à l'âge de 8 à 15 ans. La population de thon rouge du sud est composée d'une seule espèce et migre à l'échelle de l'hémisphère sud. L'espèce retourne frayer dans la région située au sud de Java. La période de frai s'étend de septembre à avril et les jeunes thons rouges du sud migrent le long de la côte ouest de l'Australie avant de se disperser dans les océans Indien, Pacifique et Atlantique.</li> </ul>	M	H	H	-	H	-	-
<p><b>39. Au sud de la grande baie australienne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Au large de la côte centrale du sud de l'Australie</li> <li>• Il s'agit d'une aire d'alimentation d'importance mondiale pour plusieurs espèces d'oiseaux de mer et de poisson menacées. Elle est fréquentée pendant diverses étapes du cycle de vie. Elle accueille notamment l'albatros brun (<i>Phoebetria fusca</i>) de l'île d'Amsterdam pendant la période internuptiale et l'albatros hurleur (<i>Diomedea exulans</i>) de l'île Crozet pendant sa période de jeunesse. Elle est aussi fréquentée par le thon rouge du sud, espèce gravement menacée.</li> </ul>	-	H	H	M	L	-	-

**Tableau 2. Description des aires répondant aux critères des AIEB du Pacifique Est tropical et tempéré**

(Les détails sont présentés dans l'appendice de l'annexe IV au rapport de l'atelier régional du Pacifique est tropical et tempéré pour faciliter la description des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB), document UNEP/CBD/RW/EBSA/ETTP/1/4).

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p><b>1. Área de Agregación Oceánica del Tiburón Blanco del Pacifico Nororiental (Aire de regroupement en mer des grands requins blancs dans le nord-est du Pacifique)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Rayon d'environ 250 km à partir de 23.37°N, 132.71°O.</li> <li>Cette aire est une zone de regroupement saisonnière des grands requins blancs (<i>Carcharodon carcharias</i>) d'âge adulte située dans les eaux océaniques du nord-est du Pacifique, à l'extrémité nord-ouest de la limite géographique établie pour cet atelier. Les requins proviennent de deux aires d'hivernage côtières (le centre de la Californie, aux États-Unis, et l'île Guadalupe, au Mexique), ainsi que d'Hawaii. Le regroupement persistant et prévisible des requins pendant plusieurs mois par année est important pour cette population, même s'il se produit dans une région sans processus océanographiques dynamiques et où la productivité primaire de la surface est faible.</li> </ul>	H	H	H	L	L	-	-
<p><b>2. Atoll de Clipperton</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : L'île de Clipperton (10° 17' N, 109° 12' W) est située entre la pointe de la Basse-Californie et l'équateur. Les limites de l'aire représentent les limites de l'aire de recherche de nourriture du fou <i>Sula dactylatra</i>, située à moins de 200 km de l'île.</li> <li>C'est le seul atoll du Pacifique est tropical et à ce titre, il présente un écosystème particulier et unique pour la région. Situé à plus de 1 000 km des côtes du Mexique, il est à la fois un avant-poste pour le flux migratoire arrivant de l'ouest et un isolat pour plusieurs espèces marines à faible dispersion des larves. L'endémisme a été constaté pour plusieurs taxons importants tels que les poissons (5 p. cent) et les crustacés (6 p. cent). L'atoll semble être un lieu de reproduction pour les requins, du moins pour le requin longimane (<i>Carcharhinus albimarginatus</i>), une espèce figurant sur la liste des espèces quasi menacées de l'UICN. Le fou masqué (<i>Sula dactylatra</i>) est très abondant dans la région et le site est considéré comme une aire importante pour les oiseaux selon les critères de BirdLife. On y estime la population à 110 000 individus, dont 20 000 couples en reproduction, ce qui en fait la colonie la plus nombreuse de cette espèce au monde. Les frontières de cette aire correspondent aux limites de la zone de recherche de nourriture de cette espèce.</li> </ul>	H	H	M	M	M	M	M
<p><b>3. Santuario Ventilales Hidrotermales de la Cuenca De Guaymas (Sanctuaire des monts hydrothermaux du bassin de Guaymas)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Les coordonnées de cette région sont latitude N max 27°05'49.54" - latitude N</li> </ul>	H	H	M	M	H	H	M

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p>min 26°57'20.43"; longitude O max 111°27'53.01" - longitude O min 111°19'24.88"; à des profondeurs sous les 500 m dans la colonne d'eau et sur le fond de la mer.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le bassin de Guaymas, situé dans le golfe de Californie, est un bassin montrant des signes d'altération hydrothermale partiellement enfermé dans lequel l'oxydation et les précipitations d'oxydes sont particulièrement intenses. Le système hydrothermal se distingue des autres par sa proximité à la côte, où le taux élevé de sédimentation contribue au maintien d'une épaisse couche de sédiments riches en matières organiques sur l'axe du plateau. Il présente une composition unique d'espèces benthiques. Les sédiments hydrothermaux du bassin de Guaymas contiennent des microorganismes thermophiles anaérobiques hautement diversifiés, dont des méthanogènes, des bactéries sulfanoréductrices et vraisemblablement des méthanotrophes.</li> </ul>							
<p><b>4. Ecosistema Marino Sipacate-Cañón San José (Écosystème marin de Sipacate-Cañón San José)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique: L'aire marine côtière de Sipacate-Cañón de San José est située dans le Pacifique est, dans les eaux territoriales du Guatemala.</li> <li>Le Sipacate-Cañón San José est une aire prioritaire à ajouter au réseau national d'aires protégées du Guatemala. Il comprend une aire marine côtière influencée par de grandes mangroves forestières et des lagons estuariens, et il est essentiel au cycle de vie des espèces de poissons d'importance commerciale et au cycle de vie d'espèces marines telles que les tortues, les oiseaux marins et les cétacés.</li> </ul>	M	H	H	M	H	H	M
<p><b>5. Golfo de Fonseca (Golfe de Fonseca)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Le golfe de Fonseca s'étend sur environ 2015 km<sup>2</sup> d'eaux associées à l'océan Pacifique en Amérique centrale. Il borde trois pays : El Salvador, le Honduras et le Nicaragua.</li> <li>L'aire abrite divers écosystèmes, notamment les mangroves du golfe de Fonseca, les forêts tropicales sèches, les vasières et les zones rocailleuses intertidales et sublittorales. Plusieurs confluent apportent des nutriments, des contaminants et des sédiments à ce plan d'eau. Le golfe comprend aussi plusieurs îles, dont certaines s'élèvent considérablement au-dessus du niveau de la mer (&gt; 500 m). L'aire est importante pour la pêche traditionnelle et la pêche aux crustacées. L'île est aussi un lieu de production de sel et de culture des crevettes.</li> </ul>	H	M	M	H	-	M	M
<p><b>6. Dorsale de Malpelo (Île de Malpelo)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : 1° 29'24"N - 5° 0'02"N et 79° 40'26"O, et 82° 44'56"O. L'île de Malpelo se situe entièrement dans la zone centrale du Pacifique colombien.</li> <li>Elle s'étend du nord-est au sud-ouest sur une distance de 240 km et mesure 80 km de largeur. Elle s'élève brusquement d'une profondeur d'environ 4 000 m du côté est. Cette aire est un habitat pour les</li> </ul>	H	H	H	M	M	H	H

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
espèces endémiques et elle possède une grande diversité biologique. Plusieurs espèces de mammifères marins et de requins passent une partie de leur cycle de vie dans cette région. La surexploitation des ressources de poissons et les conséquences de l'oscillation australe El Niño ont accru sa vulnérabilité.							
<p><b>7. Système de remontée d'eau de Papagayo et aires adjacentes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Sa taille et sa situation géographique varient au cours de l'année, mais sa position moyenne se situe près de 9°N 90°NO, entre le courant équatorial nord en direction ouest et le contre-courant équatorial nord en direction est.</li> <li>• C'est une aire de productivité primaire élevée du Pacifique est tropical qui soutient les prédateurs marins tels que le thon, les dauphins et les cétacés. La tortue luth (<i>Dermochelys coriacea</i>), une espèce menacée qui fait son nid sur les plages du Costa Rica, migre dans la région. La région fournit un habitat favorable à la survie et au rétablissement de la baleine bleue (<i>Balaenoptera musculus</i>), une espèce menacée, toute l'année durant. L'aire est importante pour le cycle de vie d'une population de baleines bleues qui migre de la Basse-Californie en hiver afin de s'accoupler, mettre bas et se nourrir.</li> </ul>	H	H	H	H	H	-	-
<p><b>8. Corredor Marino del Pacifico Oriental Tropical (Corridor marin du Pacifique est tropical)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Région centrale du Pacifique est tropical.</li> <li>• L'importance de la diversité biologique de cette région a été reconnue par les quatre pays propriétaires de ces îles (Costa Rica, Colombie, Équateur et Panama), par leur déclaration de sites de patrimoine mondial de l'UNESCO. Les structures géomorphologiques de la région ont une grande importance biologique et écologique, et sont importantes pour la solidarité des espèces dans leurs voies migratoires et à d'autres étapes de leur cycle de vie (p. ex., accouplement, naissance, alimentation). L'aire joue un rôle important pour les populations de requins-marteaux, de baleines à bosse, de tortues luths et de tortues de Kemp, et les oiseaux tels que les cormorans, les fous et les pélicans.</li> </ul>	M	H	H	M	M	M	L

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p><b>9. Zona Ecuatorial de Alta Productividad (Zone équatoriale de grande productivité)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Ce système en mer libre est situé à partir de latitudes d'environ 5° N à 5° S de l'équateur, et à une longitude d'environ 165° E vers les îles Galápagos.</li> <li>• La zone équatoriale de grande productivité de l'océan Pacifique est une caractéristique océanographique de grande envergure associée au réseau de courants équatoriaux. Elle englobe presque toute la largeur du bassin du Pacifique, mais se limite à une bande étroite qui enjambe l'équateur. La thermocline de la région crée des hauts-fonds d'ouest en est à cause des vents qui forcent et qui ramènent les eaux riches en nutriments près de la surface, ce qui donne lieu à une production primaire plus élevée que dans les eaux adjacentes au nord et au sud. Il y a un fort couplage benthique-pélagique et la production benthique secondaire des plaines abyssales est étroitement liée à la productivité primaire à la surface. Une abondance de grands cachalots a été enregistrée dans la région au fil du temps. Ce caractère est hautement influencé par les événements El Niño et pourrait être sensible aux changements climatiques. De plus, les changements climatiques pourraient réduire la force du cycle de remontée d'eau et d'apport de nutriments qui assure une forte productivité primaire.</li> </ul>	H	L	L	-	H	L	L
<p><b>10. Archipiélago de Galápagos y Prolongación Occidental (Îles Galápagos et leur prolongement vers l'ouest)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire a une superficie de 585 914 km<sup>2</sup> et est située à : 95.2477°O; 3.6744° N; 87.2051°O; 3.4350°S.</li> <li>• Les îles Galápagos abritent un vaste éventail d'espèces endémiques protégées par la réserve marine des Galápagos. L'écosystème des Galápagos possède une grande diversité d'espèces réparties dans les divers habitats marins, ce qui témoigne non seulement de la géologie et de la diversité océanographique de l'archipel, mais aussi de sa variabilité intra-annuelle et infra-annuelle. Diverses études menées sur des espèces associées à l'archipel (p. ex., requins, baleines, marlins, albatros) ont révélé une migration constante de diverses espèces dans la région. Les individus sont vulnérables à l'interaction avec la pêche industrielle et les collisions avec les grands vaisseaux en déplacement au cours de ces migrations. De nombreuses espèces sont constamment présentes dans la région (3 464 invertébrés marins, 684 poissons et la liste ne cesse de s'allonger), ce qui témoigne de l'importance de cette aire marine pour la diversité et l'endémisme. La grande diversité biologique de la région est associée à sa production primaire élevée, qui ne constitue pas la seule caractéristique de la réserve marine de Galápagos (à cause de « l'effet des îles), et aussi à une caractéristique dominante des habitats tels que les monts</li> </ul>	H	H	H	H	H	H	M



Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
sous-marins, le talus de la plate-forme, les plaines abyssales et les systèmes hydrothermaux benthiques.							
<p><b>[11. Cordillera de Carnegie – Frente Ecuatorial (Dorsale de Carnegie – front équatorial)]<sup>27</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : La dorsale de Carnegie débute sur la côte ouest de l'Équateur et du Pérou et s'étend jusqu'à 1°S, à 6°S, et à 88°O.</li> <li>• Cette aire englobe des eaux territoriales équatoriennes (continentales et insulaires), des eaux internationales et des eaux du territoire péruvien. Elle comprend également diverses structures de grande importance. Le front équatorial, qui constitue une zone de transition entre les masses d'eau transportées par les courants El Niño et Humboldt, est caractérisé par une pente thermohaline qui atteint son sommet pendant la saison sèche (24°C–33.5 ppt à 1° S; et 18°C–35 ppt entre 2 et 3° S). La bande sud du front équatorial a toujours connu une grande productivité biologique. La dorsale de Carnegie d'origine volcanique est une dorsale asismique de l'océan Pacifique située entre les côtes de l'Équateur et les îles Galápagos. La limite sud du Pacifique est tropical – Pérou est une aire de grande biodiversité regroupant plus de 70 pour cent des espèces de la zone littorale du Pérou. Elle contient plusieurs espèces endémiques et la plus grande population de diverses espèces de la province biogéographique du Pacifique est tropical. Elle représente la limite sud de la répartition des mangroves et comprend des communautés biologiques ayant une structure unique. C'est une aire de reproduction des grands cétacés et la limite sud de l'aire de reproduction des tortues de mer. On y retrouve plusieurs espèces menacées et surexploitées. L'aire présente un niveau de productivité élevé car elle reçoit des nutriments de l'écosystème de Humboldt.]</li> </ul>	H	H	H	M	H	H	M

<sup>27</sup> À l'exception des aires placées sous la juridiction du Pérou en attendant la conclusion des processus nationaux requis

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p><b>[12. Golfo de Guayaquil (Golfe de Guayaquil)]<sup>28</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'embouchure du golfe s'étend du nord au sud sur 200 km le long du méridien 81°W, depuis Puntilla de Santa Elena (2°12'S) en Équateur, jusqu'aux environs de Mancora (4°07'S) au Pérou. Le golfe s'étend vers les terres sur environ 120 km.</li> <li>• Le The golfe de Guayaquil est le plus grand estuaire de la côte sud-américaine de l'est du Pacifique. Le golfe s'étend vers les terres sur environ 120 km. Le golfe de Guayaquil se divise naturellement en un estuaire extérieur, qui trouve son point de départ sur le côté ouest de l'île de Puná (80° 15'O), et un estuaire intérieur, qui s'étend vers le nord depuis l'extrémité ouest de l'île de Puná, et comprend le défluent d'Estéro Salado et le fleuve Guyas. Son haut niveau de productivité biologique, sa qualité d'habitat pour un biote riche et diversifié qui soutient les pêches les plus importantes au pays, la présence de mangroves aux abords de tous les estuaires, les grandes quantités de matières organiques déposées par l'arrivée d'eau, l'influence des diverses masses d'eau, les conditions estuariennes prédominantes jumelant les caractéristiques marines et fluviales, et la grande superficie et la faible profondeur de la plate-forme intérieure, ainsi que plusieurs autres facteurs, distinguent le golfe des autres milieux comparables de la région. Les conditions océanographiques du golfe de Guayaquil, qui sont liées au développement du front équatorial, à la remontée d'eau côtière et à l'interaction entre les différents types de masses d'eau (telles que l'eau salée et l'eau douce de l'estuaire intérieure du golfe) sont des facteurs qui contribuent énormément à la diversité des phytoplanctons recensés dans le golfe.]</li> </ul>	H	H	H	H	H	H	L
<p><b>[13. Sistema de Surgencia de la Corriente Humboldt en Perú (Système de remontée d'eau du courant de Humboldt au Pérou)]<sup>29</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette région est située dans la zone côtière de l'écosystème du courant de Humboldt, face à la côte centrale du Pérou, entre les latitudes 5 et 18°S. La limite ouest s'étend de la côte jusqu'à la limite extérieure du talus continental, qui atteint un isobathe d'environ 5 000 m.</li> <li>• L'écosystème du courant de Humboldt au large de la côte du Pérou est une des aires marines les plus productives au monde. Il est relié à un système actif de remontée d'eau côtière qui se distingue par son niveau d'endémisme élevé. Ces zones abritent habituellement des populations nombreuses de petits poissons pélagiques (anchois et sardines) qui servent à nourrir de grandes populations de prédateurs et à soutenir la pêche. On y dénombre sept points de remontée d'eau intense essentiels à la reconstitution du</li> </ul>	H	H	H	L	H	H	L

<sup>28</sup> À l'exception des aires placées sous la juridiction du Pérou en attendant la conclusion des processus nationaux requis

<sup>29</sup> À l'exception des aires placées sous la juridiction du Pérou en attendant la conclusion des processus nationaux requis

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
système après les événements de grande variabilité climatique. La zone présente également un niveau de diversité biologique d'importance mondiale et figure parmi les 200 régions du monde dont la priorité aux fins de conservation est reconnue.]							
<p><b>[14. Centros de Surgencia Permanentes y Aves Marinas Asociadas a la Corriente de Humboldt en Perú (Principales remontées d'eau permanentes et aires d'importance pour les oiseaux du courant Humboldt au Pérou)<sup>30</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Six sites de friction de vents intenses se heurtant à la morphologie des plateaux côtiers ont été recensés dans les centres d'activité biologique. Ces lieux représentent les centres de remontée d'eau les plus importants du courant de Humboldt : 1) Punta Aguja (5°47'S); 2) Chimbote (9°5S); 3) Callao (12°59'S); 4) Paracas (13°45'S); 5) Punta San Juan (15°22'S); et 6) Punta Atico (16°14S).</li> <li>• Les remontées d'eau de l'écosystème péruvien sont surtout créées par les vents parallèles à la côte. Elles sont fortement influencées par d'autres facteurs tels que la profondeur de la thermocline, la morphologie côtière et la topographie du plancher océanique. Elles ont créé une série de centres de remontée d'eau sur la côte péruvienne qui jouent un rôle important dans le regroupement des prédateurs marins, plus particulièrement les regroupements les plus denses d'oiseaux marins dans le monde : les oiseaux producteurs de guano. Ces centres sont essentiels à la reconstitution du système Humboldt après des événements de réchauffement, et servent de refuge au cours de ces événements à cause de la persistance des remontées d'eau.]</li> </ul>	H	H	H	L	H	M	M
<p><b>15. Sistema de Surgencia de la Corriente de Humboldt en el Norte de Chile (Système de remontée d'eau du courant Humboldt dans le nord du Chili)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire est située entre 21°S et 24°S dans la remontée d'eau de la région nord du Chili et s'étend sur une distance de 200 km de la côte.</li> <li>• Cette région de remontée d'eau comprend la région du fleuve El Roa, le centre de remontée d'eau côtière de la péninsule de Mejillones et la région avoisinante. La zone du fleuve El Loa et la péninsule de Mejillones sont des lieux reconnus pour leur niveau élevé d'activité biologique associé de la remontée d'eau, et la concentration des communautés pélagiques et benthiques qui crée des frayères et des aires de croissance importantes pour les poissons, les crustacés et les mollusques. La remontée d'eau continue assure un apport en nutriments et contribue à enrichir la grande diversité de</li> </ul>	H	H	M	H	H	M	-

<sup>30</sup> À l'exception des aires placées sous la juridiction du Pérou en attendant la conclusion des processus nationaux requis

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
phytoplanctons à cycle de vie très court, ce qui favorise l'évolution d'une plus grande diversité des niveaux trophiques subséquents.							
<p><b>16. Sistema de Surgencia de la Corriente de Humboldt en Chile Central (Système de remontée d'eau du courant Humboldt du centre du Chili)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Aire située entre 29°S et 31°S, et s'étendant sur 200 km vers l'ouest.</li> <li>• Cette aire comprend un important centre de remontée d'eau animé par le vent situé à sa limite sud, quatre baies de tailles et d'orientations différentes par rapport à la côte et qui forment une plus grande baie, plusieurs îles de tailles différentes et quelques monts sous-marins, ainsi qu'une topographie et un centre de remontée d'eau à sa limite nord. Le système est très productif car la remontée d'eau se produit toute l'année, et les baies de la région procurent une aire de recrutement pour plusieurs espèces. Il comprend des habitats pour plusieurs espèces en résidence d'oiseaux et de mammifères marins menacés de la région.</li> </ul>	H	H	H	-	H	H	M
<p><b>17. Sistema de Surgencia de la Corriente de Humboldt en el Sur de Chile (Système de remontée d'eau du courant Humboldt du sud du Chili)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire est située entre 35°S et 38 au centre-sud du Chili et s'étend au large sur 200 km depuis la côte.</li> <li>• Cette aire présente une production primaire extrêmement élevée. Elle est caractérisée par d'importantes remontées d'eau saisonnières, dont les événements intenses ont lieu pendant le printemps et l'été australs sur une plate-forme continentale relativement large (&gt;50 km) interrompue par des canyons sous-marins. Les longues périodes d'hypoxie sur le plateau continental ont des conséquences sur l'environnement benthique et favorisent le développement de grandes quantités de biomasse qui se manifestent sous forme de tapis de la bactérie géante thioploca. La grande productivité de cet écosystème témoigne d'une grande variabilité interannuelle liée au cycle de l'ENSO et créant de l'incertitude quant à la durabilité des ressources tirées de cet écosystème et dans les réponses de l'écosystème aux changements climatiques en évolution.</li> </ul>	H	H	-	H	H	M	L
<p><b>[18. Dorsal de Nazca y de Salas y Gómez (Dorsales de Salas y Gómez et Nazca)<sup>31</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : La dorsale de Salas y Gomez est située entre 23°42' S et 29°12' S et entre 111°30' O et 86°30' O. La dorsale de Nazca est située entre 15°00' S et 26°09' S et 86°30' O et 76°06'</li> </ul>	L	H	H	H	M	H	H

<sup>31</sup> À l'exception des aires placées sous la juridiction du Pérou en attendant la conclusion des processus nationaux requis

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p>O.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cette zone est un point chaud biologique qui présente un niveau d'endémisme biologique parmi les plus élevés au monde (41,2 p. cent pour les poissons et 46,3 p. cent pour les invertébrés). Elle est considérée comme un point de départ pour certains mammifères marins (p. ex., la baleine bleue) et elle est aussi une aire de recherche de nourriture pour la tortue luth. Elle a été décrite comme une aire de recrutement et une aire de croissance pour l'espadon, et elle fait partie de la frayère du chichard du Chili, une espèce surexploitée.]</li> </ul>							
<p><b>19. Montes Submarinos en el Cordón de Juan Fernández (Monts sous-marins de la dorsale de Juan Fernández)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : L'aire correspond à la ZEE continentale et insulaire du Chili, qui contient des monts sous-marins. L'aire est divisée en sept zones : nord, centrale, sud, extrême sud, San Félix, Juan Fernández et île de Paques.</li> <li>Cent dix-huit monts sous-marins ont été recensés et décrits dans les diverses ZEE du Chili. De plus, des données océanographiques et biologiques (sur les phytoplanctons, les zooplanctons, les invertébrés et la pêche exploratoire au moyen de différentes techniques) ont été recueillies sur les monts sous-marins 1 et 2 de Juan Fernández (JF1 et JF2). Les données historiques révèlent que 82 espèces ont été capturées à JF1 et JF2; notamment du corail noir coincé dans des cages à homard. Les photos sous-marines de JF1 et JF2 illustrent des caractéristiques attribuables aux conséquences du chalutage et du dragage. Les activités de pêche se sont surtout déroulées à JF2. Les activités de pêche ont augmenté en flèche en 2002, 2003 et en 2005, ce qui a modifié la structure spatiale du regroupement des ressources dans le mont sous-marin de JF2.</li> </ul>	H	H	M	M	M	M	M
<p><b>20. Convergencia de la Deriva del Oeste (Convergence de la Grande dérive d'Ouest)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Entre 41.5° S et 47°S au large de la côte du Chili (comprenant des fjords et des canaux, et s'étendant au large sur une distance de 100 km à vol d'oiseau). Elle comprend des zones de profondeur pélagique et hadale.</li> <li>L'aire proposée comprend un éventail complexe de mers intérieures, d'archipels, de canaux et de fjords qui s'étend sur quelque 600 km à vol d'oiseau, ce qui correspond à environ 19 700 km de côtes en volutes protégées. Cette région (que l'on inclut dans les « quarantièmes rugissants ») a été classée parmi les « principales préoccupations » lors de l'établissement des priorités géographiques de la conservation des aires marines en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle appartient en partie à la province sud-américaine froide-tempérée aussi connue sous l'appellation d'écorégion chilienne.</li> </ul>	H	H	M	M	H	H	M

Situation géographique et brève description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p><b>21. Área de Alimentación del Petrel Gris en la Sur del Dorsal del Pacífico Este (Aire d'alimentation du puffin gris dans le seuil du Pacifique du sud-est)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire est délimitée approximativement comme suit : NO -120, -47; NE -112, -49; SE -112, -57, SO -120, -57. Elle est située près de l'extrémité sud du seuil du Pacifique est et dans la partie ouest du bassin du Pacifique sud. La terre la plus proche est située à 2 000 km au sud de l'Antarctique, 2 500 km au nord de l'île de Pâques, 4 000 km à l'est de l'Amérique du Sud et 7 000 km à l'ouest des îles de la Nouvelle-Zélande.</li> <li>• Ce site est une aire d'alimentation principale de la population néo-zélandaise du puffin gris (<i>Procellaria cinerea</i>) des îles des Antipodes, une espèce quasi menacée, en dehors de la saison de reproduction. Les oiseaux migrent de leurs colonies de nidification afin de s'alimenter dans cette zone entre les mois d'octobre et février. La zone est située près de l'extrémité sud du seuil du Pacifique est et de la partie occidentale du bassin du Pacifique sud. Cette aire est une aire d'importance pour les oiseaux reconnue par BirdLife International. L'analyse des données de suivi de l'utilisation des habitats par le puffin gris, réalisée au moyen d'arbres de régression amplifiés, a déterminé que la bathymétrie, la hauteur de la couche de mélange, la moyenne de température entre la surface et 50 m, la concentration de chlorophylle <i>a</i> et la vitesse des courants influencent la répartition des oiseaux.</li> </ul>	M	H	M	M	-	-	-

**Tableau 3. Description des aires répondant aux critères des AIEB dans le Pacifique nord**

(Les détails sont présentés dans l'appendice de l'annexe V au rapport de l'atelier régional du Pacifique nord pour faciliter la description des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB), document UNEP/CBD/EBSA/NP/1/4).

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p><b>1. Baie Pierre-le-Grand</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Cette aire est située à l'extrême limite sud des eaux territoriales russes. La baie Pierre-le-Grand comprend trois baies de plus petite taille : Amur, Ussuri et Posieta.</li> <li>L'aire est caractérisée par une grande diversité biologique réunissant une faune nordique et subtropicale. Divers types d'huitres et de pétoncles composent la faune benthique. L'aire contient de grandes étendues d'algues laminaires, de zostère marine (<i>zostera</i>), d'ahnfeltia et de gracilaria. Elle abrite également des poissons commerciaux tels que le Colin d'Alaska, du mérou et des sardines, ainsi que des stocks commerciaux d'invertébrés benthiques tels que le crabe de Kamchatka, le crabe des neiges (<i>Chionoecetes opilio</i>), le spisula et le mactra, l'oursin gris et l'oursin noir, et des gastéropodes figurant sur la Liste rouge. L'aire marine et les îles sont habitées par plus de 350 espèces d'oiseaux, dont 200 espèces ayant des liens avec la mer. L'aire est une des haltes principales sur la voie migratoire de l'Asie orientale-Australasie.</li> </ul>	H	H	H	H	H	H	M
<p><b>2. Plate-forme du Kamchatka occidental</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Cette aire est située dans la partie orientale de la mer d'Okhotsk le long de la côte occidentale de la péninsule de Kamchatka (Fédération de Russie), dans le Pacifique nord, de 57°15'N de long du parallèle jusqu'à l'isobathe de 200 mètres, ensuite vers le sud le long de l'isobathe de 200 m jusqu'à 50°5'N 156°39'E, et enfin en ligne droite jusqu'à l'est du cap Lopatka.</li> <li>Cette aire joue un rôle essentiel dans l'alimentation et les migrations précédant le frai pour diverses espèces de saumon du Pacifique. La plate-forme du Kamchatka occidental est une aire de reproduction importante pour le crabe, le mérou, le hareng, la morue, l'aiglefin et autres. Cette région accorde un soutien unique à la productivité et la diversité biologique de l'ensemble de la mer d'Okhotsk. La région comprend la plus grande frayère naturelle au monde de saumon sockeye (<i>O. nerka</i>).</li> </ul>	M	H	H	M	H	H	M
<p><b>3. Eaux côtières du sud-est de Kamchatka</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Les limites de cette aire débutent au cap Lopatka (le sud de la péninsule de Kamchatka, 50° 90' N, 156° 70 E), et s'étendent ensuite vers le nord, le long des eaux territoriales de la Fédération de Russie, jusqu'au cap Kozlova (54° 65' N, 161° 89' E).</li> <li>Les eaux côtières du sud-est de Kamchatka sont essentielles à plusieurs espèces de la mégafaune marine. L'extrême est de la Russie présente une côte relativement droite. Elle abrite une grande</li> </ul>	-	H	H	M	M	H	M

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
biodiversité sur une petite superficie et attire aussi la mégafaune marine (cétacés, pinnipèdes). Les voies de migration de différents vertébrés (oiseaux marins, cétacés, pinnipèdes, saumons) sont situées le long de la côte.							
<p><b>4. Plate-forme orientale de l'île Sakhalin</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : L'aire est située sur la côte est de l'île Sakhalin, Fédération de Russie, de la pointe sud de l'île Sakhalin vers le nord jusqu'à l'isobathe de 200 m, et ensuite vers l'est jusqu'à l'embouchure du fleuve Amour.</li> <li>La densité des regroupements benthiques a fait de la région une aire d'alimentation importante pour la baleine grise. La plus petite population de baleines au monde (la population de baleines grises d'Okhotsk-Corée) en a besoin pour sa subsistance. Le fond de la mer est caractérisé par une forte densité de crustacées et d'oursins. La zone dans le nord de Sakhalin est une aire d'alimentation pour le béluga à cause de la présence des colonies de saumon qui se rendent aux frayères du fleuve Amour. La région abrite le saumon du Pacifique (<i>Oncorhynchus keta</i>), une pêche commerciale importante. Le kalouga, qui figure sur la Liste rouge (<i>Huso dauricus</i>), les groupements de <i>Dromia personata</i> et le hichon japonais (<i>Hucho perryi</i>) sont observés régulièrement dans la région.</li> </ul>	M	H	H	M	H	H	M
<p><b>5. Plate-forme de l'île Moneron</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : L'île Moneron (46°14'00" N, 141°13'00" E) est située dans de détroit de Tatory, à 45 km au sud-ouest de l'île Sakhalin, Fédération de Russie. La frontière de sa plate-forme suit l'isobathe de 150 m.</li> <li>Cette île est un point chaud de la diversité biologique. Elle offre une forte densité de communautés benthiques et un écosystème marin intact comprenant des regroupements d'éponges, d'ectoproctes et d'hydrocoraux rouges. Elle est située à la frontière nord du parc d'haliotis, qui propose un haut niveau de variabilité infra-annuelle causée par des facteurs naturels. Cette aire abrite la seule roquerie de lion de mer Steller du sud de la mer d'Okhotsk de la région, ainsi que la plus forte densité de zooplanctons de la mer d'Okhotsk.</li> </ul>	M	M	-	L	H	L	H
<p><b>6. Plate-forme des îles Shatary, baies d'Amour et de Tugur, Fédération de Russie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Cette aire est située dans le sud-est de la mer d'Okhotsk et comprend l'archipel de Shantary. Sa frontière est située à 30 milles marins (NM) autour des îles Shantary, Fédération de Russie.</li> <li>La flore et la faune de la région, ainsi que les éléments constitutifs de son paysage abiotique comportent plusieurs caractéristiques particulières. Les îles abritent de vastes roqueries de pinnipèdes, et le nombre</li> </ul>	H	M	H	H	H	H	H



Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p>de baleines augmente régulièrement dans les eaux adjacentes. L'aire présente également une très grande diversité d'oiseaux, car plus de 240 espèces (dont des espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN) fraient dans la région et y migrent. La biomasse de la baie de Tugur est d'environ 100 000 tonnes et comprend des éponges, des actinies, des cirripèdes de mer et des bivalves.</p>							
<p><b>7. Plate-forme et talus des îles du Commandeur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Les îles du Commandeur sont situées sur la frontière géographique de l'ouest de la mer de Béring et de l'océan Pacifique et réunissent deux grandes îles (Béring et Mednyi), deux îles plus petites (Toporkov et Ariy Kamen') et plusieurs rochers représentant la suite des îles Aléoutiennes. L'aire comprend la plate-forme insulaire et le talus jusqu'à une profondeur de 4 000 m, et la colonne d'eau correspondante, et se situe entièrement sur le territoire de la Fédération de Russie.</li> <li>• Cette aire possède un caractère unique remarquable et un haut niveau de diversité biologique n'ayant pas encore été documentée. Elle joue un rôle très important dans le maintien des populations de diverses espèces marines importantes et est essentielle à la protection d'espèces menacées et en voie de disparition. Elle maintient un caractère naturel élevé, surtout au large. Elle est très sensible mais a toujours été protégée. La documentation de la diversité biologique marine et le suivi de tous les niveaux importants des écosystèmes marins sont essentiels à la gestion de cette aire et afin de soutenir les efforts de conservation à l'échelle du Pacifique nord.</li> </ul>	H	H	H	H	H	H	M
<p><b>8. Côtes sud et est de Chukotka</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire s'étend depuis la baie de Krest (Zaliv Kresta), au nord-ouest de la baie d'Anadyr, et suit la côte complexe de la péninsule de Chukotka jusqu'au cap Dezhnev. La limite au large coïncide avec la frontière de la ZEE de la Fédération de Russie dans la mer de Béring et sa frontière maritime dans le détroit de Béring, de sorte que l'aire se situe entièrement dans le territoire de la Russie.</li> <li>• Le caractère unique des eaux côtières de l'ouest du détroit de Béring et du sud de la péninsule de Chukotka est responsable du système de polynies le plus vaste et le plus connu du Pacifique nord et de la mer des Tchouktches. C'est une aire d'hivernage pour la baleine boréale, le béluga, le morse du Pacifique et de nombreux oiseaux de mer. Au printemps, les polynies servent de voies migratoires. L'été, les côtes sud et sud-ouest de la péninsule de Chukotka abritent les plus grandes colonies de nidification d'oiseaux marins de Chukotka. Sa côte complexe et son régime de glace marine diversifié donnent lieu à une grande diversité d'habitats littoraux et infralittoraux, et une densité relativement élevée d'espèces marines pour une zone arctique.</li> </ul>	M	H	H	H	M	H	H

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p><b>9. Îles Yamskie et ouest de la baie de Shelikov</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : L'aire débute à la latitude de l'île Zavialov, dans le nord-ouest de la mer d'Okhotsk, à l'isobathe de 200 m, et suit les isobathes entourant les péninsules de Paigin et de Koni, et les îles Yamskie jusqu'à la pointe de la péninsule de Gizhiga, et comprend l'ouest de la baie de Shelikhov.</li> <li>La baie de Shelikhov est caractérisée par une remontée d'eau, de forts courants de marée et l'état particulier de la glace. Son niveau de productivité élevé attire plusieurs espèces dans la région, dont des espèces en voie de disparition. La plate-forme des Îles Yamskie est une zone importante pour les cétacés, alors que les îles sont occupées par les oiseaux de mer.</li> </ul>	M	H	H	H	H	H	H
<p><b>10. Îles Alijos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Les îles Alijos (Mexique) sont situées dans l'est de l'océan Pacifique à 24° 57.5' latitude N, et 115° 45.0' longitude O, 300 km à l'ouest de la péninsule de Basse-Californie.</li> <li>Les îles Alijos sont un groupe de petites îles volcaniques en forme de colonnes s'élevant de profondeurs variant de 2 400 à 4 500 m. Les îles Alijos appartiennent au biome de la côte du Pacifique et sont situées dans le sud de la province du courant de Californie, au nord-ouest du front de convergence, qui se situe à la pointe de la péninsule de Basse-Californie. La remontée d'eau en fait une zone hautement productive qui soutient de fortes densités de poissons et autres vertébrés. Les îles Alijos sont caractérisées par de vastes groupements d'oiseaux. Les affleurements rocheux sont d'importants sites de nidification pour les oiseaux marins. Les îles figurent parmi les aires marines prioritaires du Mexique. L'éloignement des îles et le peu de superficie exposée ont permis de protéger son caractère naturel, malgré le peu de connaissances sur les courants et la rareté des données biologiques, environnementales et océanographiques disponibles.</li> </ul>	L	L	-	M	H	H	H
<p><b>11. Îles Coronado</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Les îles Coronado sont situées sur la marge continentale, à 13,6 km de la côte nord-ouest de la Basse-Californie, à l'intérieur de la ZEE du Mexique et forment un archipel regroupant quatre petites îles : <ul style="list-style-type: none"> <li>Coronado Norte (32°28'N, 117°18'O), ayant une superficie de 48 ha;</li> <li>Pilón de Azúcar (32° 25'N, 117°16'O), superficie de 7 ha;</li> <li>Coronado Centro (32°25'N, 117°16'O), superficie de 14 ha;</li> <li>Coronado Sur (32°25'N, 117°15'O), superficie de 183 ha.</li> </ul> </li> <li>Les quatre îles de cet archipel soutiennent une abondante population d'oiseaux. Une étroite plate-forme continentale entoure les îles. La côte des îles est composée de plages, de falaises, de dunes, de lagons</li> </ul>	L	M	L	M	H	H	L

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
côtiers et de baies, ce qui crée des habitats de grands fonds. La diversité des habitats explique la grande diversité biologique des îles. La remontée d'eau dans cette région augmente la productivité saisonnière et soutient une grande biomasse d'invertébrés et de grands groupements de poissons, d'oiseaux marins et de mammifères.							
<p><b>12. Île Guadalupe, Mexique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'île Guadalupe est une île océanique d'origine volcanique située dans la ZEE du Mexique, à 241 km à l'ouest de la péninsule de Basse-Californie.</li> <li>• L'île Guadalupe repose sur la plaque tectonique du Pacifique et abrite deux volcans boucliers. Ce système océanique est très productif à cause des remontées d'eau et soutient de vastes populations d'oiseaux marins, d'invertébrés, de poissons et de mammifères marins endémiques. Cette aire est très importante pour le cycle de vie de certaines espèces d'oiseaux et de mammifères marins. Sa solidarité avec les autres populations le long du courant de Californie est un aspect important de ce système. Elle abrite plusieurs espèces terrestres et marines endémiques menacées par l'introduction de carnivores et d'organismes nuisibles, et l'utilisation des ressources de l'île aux fins de développement.</li> </ul>	L	H	M	M	H	H	M
<p><b>13. Région de la partie supérieure du golfe de Californie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette aire est située sur le territoire du Mexique.</li> <li>• Le delta du fleuve Colorado et la partie supérieure du golfe de Californie ont des caractéristiques biophysiques, un biote endémique et des caractéristiques océanographiques uniques dans la région, dont le mélange tidal créé par les mouvements tidaux et l'entrée d'eau douce dans le delta, qui dépend de la libération de l'eau du fleuve Colorado. Les importants lits de sédiments déposés en cet endroit au cours d'une longue période ont concentré les nutriments, ce qui rend cette zone extrêmement productive. Cette aire abrite des espèces endémiques en voie de disparition dont le marsouin du golfe de Californie et le totoaba. L'aire est aussi importante pour le rorqual commun, les dauphins, les lions de mer et une multitude d'espèces d'oiseaux de mer. La pêche commerciale pratiquée dans la région, autant industrielle qu'à petite échelle, rend la région vulnérable aux conséquences de l'activité humaine.</li> </ul>	H	H	H	M	H	M	L
<p><b>14. Région des îles du golfe de Californie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : La région des îles du golfe de Californie est située sur le territoire du Mexique.</li> <li>• La partie centrale du golfe de Californie est caractérisée par la présence de deux grandes îles et de plusieurs petites îles séparées par de profonds canaux étroits qui accroissent la vitesse des courants, créent des remontées d'eau et des contre-courants générés par le vent et accroissent davantage la productivité primaire de cette aire marine déjà riche. Le biote de la région des îles du golfe de Californie</li> </ul>	H	H	H	H	H	H	H

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p>est riche et diversifié. Les mammifères marins y sont diversifiés et on y retrouve presque tous les cétacés à fanon, les grands cachalots, de vastes bancs de dauphins et plusieurs roqueries de lions de mer. Les côtes des îles sauvages, montagneuses et arides abritent plusieurs colonies d'oiseaux, et plusieurs populations d'oiseaux y font leur nid. La toute petite île de Rasa se démarque par la présence d'un grand pourcentage de la population mondiale de sternes élégants et majestueux et les nids de goélands de Heerman.</p>							
<p><b>15. Eaux côtières au large de Basse-Californie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire s'étend du nord du lagon Gerrero Negro et des îles Cedros et San Benitos, et de l'île Natividad, et comprend le lagon San Ignacio et la baie de Magdalena, ainsi que les régions au large directement à l'ouest et au nord de cette baie productive. Cette aire se situe sur le territoire du Mexique.</li> <li>• Cette vaste région côtière comprend de grands lagons servant d'aires nourricières et de frayères aux populations de baleines grises en voie de disparition, ainsi que des îles et des zones au large qui sont des aires d'alimentation importantes pour la faune pélagique. Les lagons de la région sont importants pour les baleines et les oiseaux côtiers, les tortues de mer, les invertébrés et les poissons. Les îles de la région offrent des sites de nidification pour le puffin fuligineux, une espèce en voie de disparition, et les zones au large sont des aires d'alimentation critiques pour la tortue carette, le requin et le thon. Ces frayères et aires d'alimentation offrent une solidarité aux populations qui migrent le long de la côte nord-américaine du Pacifique, notamment les baleines grises, et du Pacifique au Japon, comme la tortue carette.</li> </ul>	L	H	H	H	M	M	H
<p><b>16. Monts hydrothermaux de la ride Juan de Fuca</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire est composée d'une série de monts situés sur trois courtes zones d'élargissement, soit la ride Juan de Fuca, la ride Gorda et la ride Explorer au large des côtes de la Colombie-Britannique, au Canada, et des États de Washington, de l'Oregon et de la Californie, aux États-Unis. Seuls les monts hydrothermaux situés à l'extérieur de la ZEE du Canada et des États-Unis ont été évalués par rapport aux critères des AIEB.</li> <li>• Le plancher océanique, les caractéristiques physiques associées aux monts hydrothermaux et la colonne d'eau environnante (influencée par les propriétés chimiques et thermiques des fluides et des gaz des monts) et les communautés biologiques associées aux monts sont collectivement conformes aux critères. La formation de monts hydrothermaux est générée par une activité tectonique dynamique. Les communautés microbiennes associées aux monts hydrothermaux situés dans le nord-est de l'océan Pacifique sont diversifiées, rares et uniques quant à leur physiologie, leur métabolisme, leur tolérance</li> </ul>	H	H	-	H	H	M	M

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
thermique et leur halotolérance.							
<p><b>17. Chaîne sous-marine du nord-est du Pacifique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Chaîne sous-mairne comprenant la chaîne de monts sous-marins Cobb-Eickleberg située dans le nord-est de l’océan Pacifique, qui longe la zone de subduction des îles Aléoutiennes dans le nord, jusqu’au mont sous-marin Axial, dans le sud.</li> <li>• La chaîne sous-marine du nord-est de l’océan Pacifique est une série de monts sous-marins qui s’étend du golfe de l’Alaska aux côtes de la Colombie-Britannique, au Canada, et des États de Washington et de l’Oregon, aux États-Unis. Huit monts sous-marins ont été évalués par rapport aux critères des AIEB en se fondant sur les données de levé, la connaissance de la morphologie des monts sous-marins (notamment la profondeur, la hauteur, la proximité aux monts sous-marins avoisinants), les modèles de prédiction des occurrences d’octocoralliaires et de coraux d’eau profonde, et des inférences sur la distribution et l’abondance des coraux à partir de monts sous-marins semblables situés sur le territoire national. La chaîne de monts sous-marins a été évaluée comme une seule AIEB car les monts ont la même origine géologique et leur configuration pourrait faciliter le passage des gènes et la migration d’espèces benthiques et pélagiques des latitudes australes aux latitudes nordiques.</li> </ul>	H	M	L	H	H	H	H
<p><b>18. Chaîne sous-marine Hawaï-Empereur et partie nord de la dorsale d’Hawaï</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : La chaîne sous-marine Hawaï-Empereur et la partie nord de la dorsale d’Hawaï s’étendent sur 3 000 km, depuis la fosse des Aléoutiennes jusqu’aux îles du nord-ouest d’Hawaï, en traversant le bassin du nord du Pacifique, dans la région ouest du nord de l’océan Pacifique (53-30°N, 164-177°E).</li> <li>• La chaîne sous-marine Hawaï-Empereur et la partie nord de la dorsale d’Hawaï s’étendent de la fosse des Aléoutiennes jusqu’aux îles du nord-ouest d’Hawaï en traversant le bassin du nord de l’océan Pacifique. Cette zone abrite d’importants produits de pêche commerciale ainsi que plusieurs espèces de coraux.</li> </ul>	M	M	L	M	M	M	L

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p><b>19. Zone de transition du nord de l’océan Pacifique (ZTNP)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L’étendue latitudinale de la ZTNP change selon les saisons, de 28° à 34°N et de 40° à 43°N, et est située plus au sud pendant les hivers nordiques. Cette zone est limitée par le front subtropical dans le sud et le front subarctique dans le nord.</li> <li>• La ZTNP est une caractéristique océanique d’une importance particulière pour la biologie de plusieurs espèces du nord de l’océan Pacifique. La variation latitudinale des caractéristiques physiques, dont les contre-courants et les zones frontales, crée un habitat hautement productif qui regroupe des proies, attirant ainsi plusieurs espèces de prédateurs pélagiques dont des espèces en voie de disparition et d’une grande valeur commerciale. Cette caractéristique sert aussi de corridor migratoire pour des espèces telles que le thon rouge et les jeunes tortues carettes.</li> </ul>	L	H	H	L	H	M	M
<p><b>20. Aires principale de recherche de nourriture pour l’albatros de Laysan pendant le frai et l’incubation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : 35-45° N, et 175-155° W.</li> <li>• Les colonies d’albatros à pieds noirs (<i>Phoebastria nigripes</i>, vulnérable sur la Liste rouge de l’UICN) et de l’albatros de Laysan (<i>Phoebastria immutabilis</i>, quasi menacée sur la Liste rouge de l’UICN) qui se reproduisent dans le nord-ouest des îles d’Hawaï représentent 90 pour cent de la population mondiale de ces colonies. Bien que ces populations soient réparties plus uniformément à l’échelle mondiale pendant une grande partie du cycle annuel, les adultes concentrent leurs efforts de recherche de nourriture dans les habitats situés dans les fronts près des colonies pendant la période de frai et d’incubation (novembre-février). La population d’albatros à pieds noirs est plus concentrée dans une bande au sud du front subarctique, tandis que l’albatros de Laysan profite des eaux plus froides du front subarctique situé dans le nord.</li> </ul>	M	H	H	H	H	L	L

**Tableau 4. Description des aires répondant aux critères des AIEB dans l'Atlantique du Sud-est**

(Les détails sont présentés dans l'appendice de l'annexe 4 au rapport de l'atelier régional de l'Atlantique sud-est pour faciliter la description des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB), document UNEP/CBD/RW/EBSA/SEA/1/4).

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p><b>1. Habitats côtiers de la zone néritique de Mauritanie et l'extrême nord du Sénégal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : 17,238 W et 16,024 W ; 20,773 N et 15,802 N.</li> <li>C'est une zone qui regroupe des habitats spécifiques comme les gisements de praires et de maërl au nord, les zones rocheuses au sud du Cap Timiris, habitat d'espèces démersales surexploitées telles le mérrou (genre <i>Epinephelus</i>) et la zone de reproduction du mullet localisée entre le sud de Nouakchott et Chatt Boul. Les conditions environnementales de cette aire sont très variables en termes de températures, de salinité, de matière en suspension, de nutriments et d'agitation, des facteurs qui influencent la diversité biologique élevée dans cette zone. Cette zone est caractérisée par une haute productivité (surtout dans la zone euphotique). Elle sert de pouponnière et d'habitat pour des ressources halieutiques sur lesquelles se base l'économie du pays et pour des espèces emblématiques à grande valeur écologique comme les phoques moines, les dauphins à bosse et les tortues marines. Cette zone est économiquement et socialement d'un grand intérêt pour la Mauritanie, car c'est un champ d'activité important de la pêche artisanale. Elle est soumise à une forte pression anthropique (car elle abrite les pôles urbains et étant le siège d'usages multiples).</li> </ul>	H	H	H	M	H	M	-
<p><b>2. Récifs coralliens d'eau froide au large de Nouakchott</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Il s'agit de récifs coralliens d'eau froide localisés au niveau du talus (sur le glacis du talus et sur environ 400 km de long). Ils englobent les Monticules de Banda et les Monticules de Timiris.</li> <li>Des récifs coralliens d'eau froide ont été découverts en Mauritanie au pied du talus continental à 600 mètres de profondeur. Ces structures longent le talus sur 400 km. Ces récifs coralliens forment de véritables monts sous-marins atteignant 100 m de hauteur par rapport aux fonds marins avoisinants : les « Timiris Mounds » au large du Cap Timiris et les « Banda Mounds » au large de Nouakchott. Les coraux sont des « ingénieurs d'écosystèmes » et abritent une riche biodiversité. Cependant, le rôle de coraux vivants et des structures fossiles du récif en Mauritanie restent mal étudiés. Bien que les coraux vivants aient été échantillonnés en 2010, la quantité et la localisation des communautés vivantes de coraux sur le récif restent incertaines. Le rôle de ces structures rigides dans la dynamique des eaux et des ressources n'est pas encore élucidé.</li> </ul>	M	M	-	M	-	M	M

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p><b>3. Cellule de remontée d'eau permanente dans la zone nord de Mauritanie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : La cellule constitue le cœur (21°N) de l'écosystème de la remontée d'eau Canary, un des quatre plus grands systèmes de remontée d'eau au monde. La remontée d'eau peut être considérée comme l'un des moteurs de l'écosystème marin en Mauritanie. Les Alizés, fortes durant la période froide (de novembre à juin), poussent les eaux côtières vers le large et entraînent la remontée d'eaux froides venant des profondeurs, riches en nutriments. En été (juillet-octobre), lorsque le vent change de direction et que la mer mauritanienne est alimentée par les eaux de surface chaudes venant du sud (Courant de Guinée) une grande partie de la remontée d'eau s'arrête, sauf au niveau du Cap Blanc (21°N) où il persiste toute l'année.</li> <li>L'aire est caractérisée par d'importantes ressources halieutiques, de grandes populations d'oiseaux marins d'origine paléarctique, antarctique, et de la sous-région (y compris Macaronésie) ainsi que d'une mégafaune emblématique (thons, espadons, voiliers, requins, raies, dauphins, baleines à bec, baleines à fanons et des cachalots. On note aussi une présence saisonnière de nombreux pélagiques, d'oiseaux marins (entre autres fou de Bassan et phalaropes), ainsi que de grands prédateurs et cétacés. C'est ainsi une des zones clés pour les petits pélagiques (sardinelle, sardine, anchois, chinchard et maquereau) qui représentent plus de 85 p. cent des captures de pêche de productions réalisées dans la ZEE mauritanienne. C'est aussi une aire clé pour une bonne partie des poissons démersaux, les petits pélagiques jouant alors le rôle d'espèces « fourrage ». Il s'agit d'un système dynamique avec une zone de haute production primaire, pouvant s'élargir ou se rétrécir (spatialement et temporellement) et qui peut potentiellement être influencé par les changements climatiques.</li> </ul>	H	H	M	-	H	H	L
<p><b>4. Système du « Canyon de Timiris »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Le canyon de Timiris reste le plus important au niveau de la ZEE mauritanienne. Le canyon de Timiris a une profondeur de 250 à 300 mètres et sa largeur varie entre 2 et 7,5 km. Il serpente sur 450 km perpendiculairement à la côte dans la zone abyssale.</li> <li>La structure du canyon remplit actuellement un rôle écologique important en tant que corridor pour connecter la flore et la faune des zones bathyales et abyssales avec la biodiversité de la zone néritique et côtière. Le transport des sédiments de la côte vers les grandes profondeurs est facilité par la structure du canyon. Il en est de même pour l'acheminement des eaux des profondeurs vers la surface. De ce fait, il est probable que les eaux de surface autour du canyon représentent un sanctuaire pour la biodiversité pélagique. Les canyons jouent un rôle important en reliant les écosystèmes de la plaine abyssale, du talus et du plateau continental.</li> </ul>	H	M	M	H	H	M	M
<p><b>5. Mont sous-marin de Cayar</b></p>	H	M	M	-	M	M	L



Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Le mont Cayar est situé au large de Cayar, à 300 km à l'ouest du Cap-Vert (Sénégal) sous les longitudes 17,864223 O et 17,496424 O et les latitudes 15,832420 N et 15,368942 N. Il est situé à des profondeurs allant de 200 à 500 m et à une distance d'environ 100 milles marin de la côte.</li> <li>Ce complexe englobe trois monts sous-marins dénommés mont de Cayar, mont Petit Cayar et mont de Médina. Le mont sous-marin de Cayar est l'un des rares monts sous-marins au large du Sénégal regorgeant d'une forte biodiversité et d'un hydrodynamisme. Les conséquences positives de cet hydrodynamisme, notamment la forte biodiversité et la productivité primaire, induisent une fréquentation de ces zones par des chalutiers et même par certains pêcheurs artisanaux utilisant souvent la pêche destructrice.</li> </ul>							
<p><b>6. Canyon de Cayar</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Le canyon de Cayar est situé autour de 15°25'N et 18°0'O, dans les eaux territoriales du Sénégal et à l'intérieur de la ZEE du pays.</li> <li>Le Canyon de Cayar est situé autour de 15°25'N et 18°0'O. Ce canyon est un écosystème rare du point de vu de sa dimension et de sa spécificité. Il se caractérise par ailleurs par une forte biodiversité. Cet espace est une zone importante pour la migration des oiseaux marins, des tortues et de plusieurs espèces de poissons pélagiques côtiers, démersaux côtiers et profonds.</li> </ul>	H	M	M	M	M	H	L
<p><b>7. Delta du Saloum</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : 17.071 W et 16.573 W, 14.235N et 13.601 N.</li> <li>Le delta du Saloum est situé au centre-ouest du Sénégal. A cheval entre les régions de Thiès et de Fatick à 80 km à l'ouest de la ville de Kaolack, il combine les caractéristiques d'une zone humide, marine, estuarienne, lacustre et palustre. Un domaine amphibie, composé de trois grands groupes d'îles bordés par un réseau dense de chenaux (généralement appelés bolons). Il est le principal milieu de reproduction, d'alimentation et de repos des espèces halieutiques et des oiseaux d'eau. Cette richesse est liée à la présence de nombreuses vasières bordées de mangroves.</li> </ul>	M	L	M	M	M	H	M
<p><b>8. Embouchure de la Casamance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : L'embouchure de la Casamance est située au sud du Sénégal sur la façade atlantique. Elle se trouve entre 17.150513 O, 16.737610 O, 12.835083 N, 12.393311 N.</li> <li>D'un point de vu biologique la zone, englobe des sites de pouponnière de plusieurs espèces pélagiques et démersales (<i>Sardinella aurita</i>, <i>Sardinella maderensis</i>, <i>Trachurus trecae</i>, <i>Decapterus rhonchus</i>, <i>Epinephelus aeneus</i>). C'est une zone de migration et de ponte de plusieurs espèces de poissons, de</li> </ul>	M	M	M	M	M	M	L

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
tortues marines et d'oiseaux.							
<p><b>9. Île Boavista, Cap-Vert</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : La zone marine de Boavista couvre la zone située entre 15.802917 N et 20.773682 N de latitude et entre 16.024292 O et 17.238525 O de longitude. Elle couvre la partie sud-ouest et sud-est de l'île de Boavista ainsi que les monts sous-marins de João Valente, Boavista et Cap-Vert.</li> <li>La zone marine autour de l'île de Boavista est caractérisée par une grande diversité de coraux du pays, et est considérée comme un des 10 points chauds pour la conservation de coraux dans le monde. C'est également la première zone de reproduction de la tortue caouanne (<i>Caretta caretta</i>) sur la façade est Atlantique et la troisième au niveau mondial. L'importance biologique et écologique de cette zone est également accentuée par la présence de monts sous-marins, notamment les monts de João Valente, Boavista et Cap-Vert. Par ailleurs, elle est importante comme zone d'alimentation et de reproduction de nombreuses espèces marines, notamment les requins et les cétacés. Enfin, la zone abrite la majeure partie de la biomasse marine du Cap-Vert.</li> </ul>	H	H	H	H	H	H	M
<p><b>10. Complexe de Santa Luzia, Raso et Branco</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : 16°86' – 16°51'N; 24°85' – 24°51'O</li> <li>Situés au nord de l'Archipel du Cap-Vert, les îlots de Santa Luzia, Branco et Raso constituent des sites non habités et sont à proximité d'autres îles faiblement peuplées (Sao Vicente et Boavista). Leur richesse biologique et la nécessité de préservation de la biodiversité ont conduit les autorités nationales (Direction générale de l'environnement) à mettre en place une réserve intégrale et, depuis 2009, une aire marine protégée afin de concilier les activités de conservation et la nécessité d'assurer un développement harmonieux des communautés locales, constituées surtout de pêcheurs.</li> </ul>	H	M	H	H	M	M	H
<p><b>11. Nord-ouest de Santo Antao</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : L'aire couvre le banc du nord-ouest de l'île Boavista, qui atteint 2000 m à 30 m de hauteur et est situé à 15 nm au large l'île de Santo Antão au Cap-Vert. Le site est situé entre 15.802917N et 20.773682N de latitude et entre 17.238525 O et 16.024292 O de longitude.</li> <li>Le nord-ouest de Santo Antao est un site d'une grande valeur biologique et écologique, caractérisé par la présence d'habitats importants, tels que les monts sous-marins, les canyons et les coraux. Le site abrite par ailleurs de nombreuses espèces emblématiques et menacées telles que les cétacés et les tortues marines et présente une productivité biologique élevée. En effet, le nord-ouest de Santo Antao représente une des principales zones de pêche du Cap-Vert, notamment pour les thonidés, et abrite aussi</li> </ul>	H	M	H	M	H	M	-

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p>des espèces endémiques. Des informations additionnelles sont nécessaires, afin d'évaluer le caractère naturel ou non de la zone (critère 7), même si les activités en cours (pêche notamment) laissent présumer une certaine perturbation.</p>							
<p><b>12. Archipel des Bijagos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'Archipel des Bijagos se situe au large des côtes de la Guinée-Bissau, dans l'estuaire des rios Geba/Corubal, à une latitude située entre 15.802917 N et 20.773682 N et une longitude située entre 16.024292 O et 17.238525 O. Il englobe un vaste complexe insulaire couvrant une superficie totale de 1 046 950 ha, y compris les îles et îlots. Il s'étend jusqu'à 100 km au large, en s'approchant de la bordure du plateau continental, à l'intérieur du territoire national.</li> <li>• L'archipel des Bijagos est un site exceptionnel caractérisé par la présence de nombreuses espèces menacées et emblématiques, une diversité d'habitats critiques et une productivité biologique élevée. L'archipel est le deuxième site le plus important pour les oiseaux paléarctiques et le premier site de ponte des tortues vertes du continent africain. Par ailleurs, l'archipel des Bijagos est considéré comme le dernier refuge du poisson scie, espèces en danger critique d'extinction en Afrique de l'Ouest. L'aire englobe l'ensemble de la partie marine de l'archipel tout en suivant la ligne bathymétrique des 10 m.</li> </ul>	H	H	H	H	H	H	M
<p><b>13. Rio Pongo</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Le Rio Pongo, qui prend son nom du fleuve qui le borde, est situé dans la préfecture de Boffa au nord du littoral guinéen entre 10°01'-10°13' Nord et 14°04-14°12' Ouest. Sa superficie est de 0,300 km<sup>2</sup>.</li> <li>• C'est une zone de repos, de reproduction, de croissance pour les juvéniles et un couloir de migration pour beaucoup d'organismes marins et côtiers. Le Rio Pongo est situé au nord du littoral guinéen entre 10°01'-10°13' Nord et 14°04-14°12' Ouest dans la préfecture de Boffa. Par rapport aux autres secteurs du littoral, ce site est moins dégradé et abrite des espèces d'oiseaux comme <i>Ciconia episcopus</i>, <i>Ardea goliath</i>, <i>Scopus umbretta</i>, <i>Ibis ibis</i>, <i>Haliaeetus vocifer</i> et <i>Pandion haliaetus</i>. Notons que la présence du lamantin d'Afrique <i>Trichechus senegalensis</i> est aussi signalée. Il existe des informations sur la diversité biologique marine (phytoplancton, zooplancton, crevette, benthos, poisson) des estuaires de la Fatala et Motéba. Elles confirment que ces deux estuaires sont des zones de pouponnière qui méritent attention et protection. Pour garantir à terme l'approvisionnement de la population guinéenne en produits biologiques d'une part et d'autre part, pour protéger durablement l'avifaune et certaines autres espèces considérées menacées, la République de Guinée a désigné, entre autres, le Rio Pongo comme site Ramsar en septembre 1992.</li> </ul>	L	M	M	M	M	H	L

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p><b>14. Mont sous-marin du Grand Météore</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : L'aire englobe les monts sous-marins du Grand Météore, du Petit Météore et de Closs, et est située entre 27.75-29.5°O et 29.0-30.6°N.</li> <li>Le mont sous-marin du Grand Météore est un des plus gros monts sous-marins de l'océan Atlantique. Il s'élève d'une profondeur de 4 200 m jusqu'à 270 m sous la surface de l'eau, où son plateau elliptique s'étend sur 1 500 km<sup>2</sup>. La productivité générale de l'aire est faible, mais les courants circulaires autour du mont sous-marin sont propices à une productivité relativement élevée, et le niveau de zooplanctons y est plus élevé que dans la région avoisinante. Les espèces de poissons sont endémiques, à l'instar des 54 des 56 espèces de copépodes incluses dans l'échantillon.</li> </ul>	H	-	L	M	H	M	L
<p><b>15. Complexe de Yawari</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Cette aire se situe dans la région du plateau sud des eaux côtières de la Sierra Leone, entre les latitudes 7°22'29.66" N et 8°07'16.35" N, et les longitudes 12°41'11.16" O et 13°20'11.24" O. Le complexe de Yarwi traverse la baie de Yarwi, les îles Banana et Turtle, et s'étend vers le sud, à l'île Sherbro et à 10 km au large de la baie jusque dans les eaux du plateau continental adjacent de la Sierra Leone.</li> <li>Le complexe Yawri abrite une diversité biologique menacée, dont la sterne royale (<i>Sterna mexima</i>), le lamantin d'Afrique de l'ouest (<i>Trichechus senegalensis</i>), des requins et des tortues de mer (<i>Chelonia mydas</i>, <i>Caretta caretta</i>, <i>Lepidochelys olivacea</i>). Les nombreuses recherches ont révélé que cette aire est une frayère importante pour de nombreuses espèces de poissons à nageoires et de crustacées, et de tortues de mer menacées.</li> </ul>	M	M	H	L	M	M	-
<p><b>16. Frayère de tortues de Rivercess-Greenville</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Cette aire est située dans la partie sud des comtés de Rivercess et de Sinoe, dans le sud-est du Liberia, à environ 20 milles de la ville de Cestos, dans le comté de Rivercess et à 10 milles de la ville de Greenville, dans le comté de Sinoe. L'aire est entièrement située dans le territoire national du Libéria.</li> <li>Rivercess-Greenville est une frayère pour les tortues de mer, et les espèces de poissons pélagiques, benthiques et autres qui vivent dans l'eau chaude peu profonde. Les rives de l'Atlantique abritent plus d'une dizaine d'espèces de tortues de mer. Différentes espèces de tortues de mer y ont été trouvées. L'aire se situe le long de la marge continentale australe du Libéria. Une partie de Cape Mount, plus particulièrement Semberrhun et la plage de Banjor, dans le Montserrado, et la baie de Baford, sont des aires de nidification de tortues reconnues, mais le rivage entre Rivercess et Greenville prédomine la région, ce qui justifie sa description. La frayère est reliée à l'estuaire du fleuve Sanquin, qui transporte</li> </ul>	H	H	H	H	M	-	M

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
des pièces de bois pourri servant d'abri et de nourriture aux habitants. Les oiseaux de mer, tels que le puffin leucomèle et le pétrel de Murphy, habitent la région. L'aire est considérée comme une priorité à cause de son importance biologique et de la vulnérabilité de son écosystème marin.							
<p><b>17. Canyon et mont sous-marin de Tabou</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette aire est située au large de la côte de Tabou, en Côte d'Ivoire.</li> <li>• Cette aire comprend un canyon et un mont sous-marin, et la profondeur de l'eau dépasse 100 m vers le large. Le fond marin présente des habitats sableux, vaseux, un mélange des deux, des faciès particuliers et des rochers. La région est aussi caractérisée par des remontées d'eau non mures. Les communautés biologiques comprennent : de nombreuses algues géantes (dont <i>Ulva</i> sp. et <i>Sargasum</i> sp.) fixées ou non sur les rochers qui servent de refuge et de nourriture à de nombreux animaux marins, des mollusques (dominés par les mytils <i>Mytilus perna</i>) qui servent aussi de nourriture, des crustacés (caractérisés par les langoustes <i>Palinurus</i> sp, les cigales <i>Scillarides</i> sp. et les crevettes roses <i>Penaeus notialis</i>), des poissons pélagiques et démersaux (comme <i>Brachydeuterus auritus</i> (Val. 1834), <i>Sardinella aurita</i> C.V., <i>Sardinella eba</i>, <i>Anchoviella guineensis</i>, <i>Pseudolithus senegalensis</i> V., <i>Pseudolithus typus</i> BLKR, et <i>Ethmalosa fimbriata</i> Bowdich), des reptiles (dominés par les tortues marines telle que la tortue luth <i>Dermochelys coriacea</i>, la tortue olivâtre <i>Lepidochelys olivacea</i>, la tortue verte <i>Chelonia mydas</i> et la tortue imbriquée <i>Eretmochelys imbricata</i>), et enfin des mammifères aquatiques comme le lamentein <i>Trichechus senegalensis</i>.</li> </ul>	H	H	H	M	H	H	M
<p><b>18. Canyon et trou sans fond d'Abidjan</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Location: Cette aire localisée à la latitude 3°N-5°N et à la longitude 3.8°O-4.3°O subdivise les eaux marines ivoiriennes en deux secteurs selon le plan perpendiculaire au littoral : le secteur occidental d'Abidjan à la frontière du Libéria et le secteur oriental d'Abidjan au Ghana.</li> <li>• Dans la région marine d'Abidjan, la Côte d'Ivoire dispose d'un canyon et d'un trou sans fond qui maintiennent leur patrimoine de diversité biologique marine. Avec des profondeurs dépassant 3000 m, le canyon et le trou sans fond sont riches en communautés benthiques (environ deux-cents espèces de polychètes) et ichtyologiques, dont 6 familles et 17 espèces de poissons appartenant à la communauté de poissons pélagiques côtiers dominés par <i>Sardinella aurita</i>, <i>S. eba</i>, <i>S. rouxi</i> etc. Le fond benthique, dominé par la vase et des faciès particuliers tels que les pelotes fécales, constitue un réceptacle de tous les polluants de la ville d'Abidjan. Enfin, le canyon et le trou sans fond contribuent à l'autoépuration du milieu marin environnant, des lagunes Ebrié et Grand-Lahou, et à l'équilibre écologique de la région.</li> </ul>	H	H	M	M	H	M	L

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p><b>19. Route des crevettes et des sardines de Tabou-Assinie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire marine de Tabou-Assinie est localisée à la latitude 5°N-4°N et à la longitude 7°O-3°O.</li> <li>• Le paysage du littoral, long de plus de 500 km, est dominé par les forêts sempervirentes, les forêts marécageuses, les mangroves, les savanes pré-lagunaires, les parcs et les réserves naturelles, les communications directes des cours d'eau avec la mer ou avec les lagunes, les lagunes de Fresco, Grand-Lahou, Ebrié, Aby. Dans la partie occidentale on trouve surtout des falaises qui se prolongent en mer et des plages de sable où nidifient les tortues marines, tandis que la partie orientale est dominée par les plages sableuses et présentent souvent des zones d'érosion prononcées et des embouchures fermées. La région est traversée par le courant et le contre-courant de Guinée qui engendrent des remontées d'eau saisonnières matures et riches en nutriments. Ces remontées d'eau sont à la base de la création du réseau alimentaire dans la région. Le premier maillon de cette chaîne est la production de phytoplancton. La production de zooplancton est également relativement élevée. Le volume de production des crevettes fluctue entre 600 et 800 tonnes/an, et les poissons, dominés par les sardines, présentent un débarquement annuel compris entre 30 000 et 40 000 tonnes par an. De plus, avec plus de 300 espèces de poissons échantillonnés, la région détient plus de 80 pour cent des espèces marines du pays.</li> </ul>	H	H	H	M	H	H	M
<p><b>20. La ZEE au large de la Côte d'Ivoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette aire située à la latitude 3°N-0° et à la longitude 2.5°O-8.5°O présente des eaux dont la profondeur dépasse 100 m.</li> <li>• La Côte d'Ivoire dispose d'eaux marines du large de la ZEE et d'une aire marine particulière d'importance écologique ou biologique, car c'est le lieu de migration, de reproduction et de développement des larves, des juvéniles et des adultes des crabes rouges profonds (<i>Geryon maritae</i>), des poissons migrateurs, notamment des albacores (<i>Thunnus albacares</i>), des listaos (<i>Katsuwonus pelamis</i>), des patudos (<i>Thunus obesus</i>), des germons (<i>Thunus alalunga</i>), des thonidés mineurs comprenant des thonines (<i>Euthynnus alleteratus</i>) et des auxides (<i>Auxis Thazard</i>), des poissons porte-épées voilier (<i>Istiophorus albicans</i>), des espadons (<i>Xiphias gladius</i>) et des requins. Le fond marin benthique est dominé par les vases, les faciès particuliers et la région est dominée par de puissantes remontées d'eau matures. Les principales menaces pour la région sont la pêche illicite, la surexploitation et la pollution, de même que les espèces exotiques envahissantes. Compte tenu de l'importance socio-économique de la région, de nombreux travaux de recherche s'y déroulent, un observatoire thonier est en voie de dynamisation et des observateurs sont prévus dans un futur proche pour participer aux campagnes des thoniers.</li> </ul>	M	H	H	M	H	M	M

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p><b>21. Habitat côtier et marin d'Agbodrafo</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : La zone se trouve à l'intérieur de la juridiction nationale du Togo. Elle est essentiellement côtière et se limite au plateau continental. Les coordonnées géographiques sont :  Latitude      Longitude  6°09'00" N      1°18'00" E;  5°56'24" N      1°20'24" E;  6°00'00" N      1°34'48" E;  6°12'32" N      1°31'12" E.</li> <li>L'habitat côtier et marin Agbodrafo est situé entre le port autonome de Lomé à l'ouest et le port minéralier de Kpémé. Essentiellement côtier, il se limite au plateau continental et présente des caractéristiques importantes pour le développement d'une communauté biologique très intéressante. On distingue un fonds essentiellement sableux, des récifs artificiels dont 3 épaves de bateaux et les structures d'implantation du gazoduc. La présence de grès de plage est un élément essentiel dans tout cet ensemble car il constitue un support autour duquel se développent de nombreuses algues. Hormis les 452 espèces de poissons qui sont recensées au Togo, cet espace est notamment exploité par quatre espèces de tortues marines (<i>Chelonia mydas</i>, <i>Eretmochelys imbricata</i>, <i>Lepidochelys olivacea</i> et <i>Dermochelys coriacea</i>) dont les deux derniers nidifient sur l'ensemble de la côte. Il constitue une aire d'alimentation pour la tortue verte (<i>Chelonia mydas</i>) qui se nourrit des algues qui se développent autour du grès de plage. La zone accueille également 16 espèces de mammifères marins dont une population de dauphin à bosse <i>Souza teuszii</i>. La plupart de ces espèces sont vulnérables sur la Liste rouge de l'IUCN. La zone en question est menacée notamment par l'érosion côtière, les pollutions diverses, l'intensification du trafic maritime et la surexploitation des ressources naturelles.</li> </ul>	M	H	H	H	H	H	L
<p><b>22. Bouche du Roi-Togbin</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : La zone est située aux coordonnées suivantes :  Latitude      Longitude  6°19'35" N      1°54'33" E ;  6°20'43" N      2°20'33" E ;  6°00'00" N      1°54'32" E ;  6°00'00" N      2°24'28" E.</li> </ul>	H	H	H	H	M	M	L

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le site marin Bouche du Roi-Togbin, fait partie de la plaine côtière qui est un complexe de cordons littoraux séparés par des bas-fonds marécageux et des lagunes. La profondeur des eaux varie entre 0 et plus de 1000 m. La région est aussi caractérisée par une petite remontée d'eau saisonnière. Ce processus favorise la prolifération de communautés biologiques comprenant le phytoplancton, le zooplancton, les algues fixées sur les roches isolées et la chaîne de corail, les crustacés, les poissons pélagiques et démersaux, les cétacés et enfin des reptiles marins dont les tortues. Le choix s'est porté sur ce site à cause de la diminution volontaire de la capture autorisée et l'augmentation de la pêche par quotas.</li> </ul>							
<p><b>23. Zone marine transfrontalière Togo-Bénin</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Cette zone transfrontalière est à cheval entre le Togo et le Bénin. Elle est essentiellement côtière et se limite au plateau continental. Elle se retrouve dans les limites de la juridiction nationale des deux pays, entre la passe d'Aného (au Togo) et l'embouchure du Mono (au Bénin). Ses coordonnées géographiques sont :  Latitude    Longitude  6.23° N    1.58° E;  6.03° N    1.63° E;  6.12° N    1.99° E;  6.30° N    1.96° E.</li> <li>C'est une zone longue d'environ 27 km sur la côte et de plus de 22 km à l'intérieur de la mer. Les deux embouchures offrent des conditions d'une grande productivité biologique au sein des écosystèmes côtiers et marins. On y découvre une très grande diversité biologique marine et côtière au niveau des deux pays avec parfois des espèces caractéristiques qui sont aujourd'hui inscrites sur la Liste rouge de l'UICN et sont considérées par de nombreux traités internationaux sur la conservation de la diversité biologique. Cependant, la zone ainsi mentionnée est sujette à de nombreuses menaces dues à des installations humaines et à l'exploitation des ressources, mais aussi et surtout, à la construction des grands ouvrages publics tels que les barrages et les exploitations minières.</li> </ul>	L	H	H	H	M	M	L
<p><b>24. Kribi-Campo</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Les limites géographiques de la zone, située au Cameroun, sont approximativement les suivantes: UTM (32N591356; 259684); (600000; 320000); (574337; 320000); (574337; 262513).</li> <li>L'aire marine de Kribi-Campo est l'un des sites les plus riches en biodiversité du Cameroun. Outre les zones de nidification des tortues marines elle comprend des sites archéologiques et des rochers</li> </ul>	H	M	M	M	-	-	L



Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p>mythiques (Rocher du Loup). On y rencontre les Chutes de la Lobé qui se jettent directement dans la mer. Le gouvernement camerounais a pris conscience de la nécessité de créer une aire marine protégée sur une partie de la zone marine de Kribi-Campo. Malgré les menaces liées au projet de construction du Port en eau profonde de Kribi, ce projet est déjà assez avancé. D'ailleurs, cette zone située au large de Kribi qui couvre une superficie totale d'environ 126 053 hectares a déjà été déclarée zone maritime d'utilité publique par le ministre des Forêts et de la Faune.</p>							
<p><b>25. Lagoa Azul et Praia das Conchas</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'île de Sao Tomé, qui fait partie du pays de Sao-Tomé-et-Principe, est située approximativement entre 2°32' - 2°43' N et 7°20' - 7°28' E, et à 300 km du continent africain, a une côte linéaire de 143 km, une surface émergée de 859 km<sup>2</sup> et une surface de plateau continental de 436 km<sup>2</sup> avec une zone pêche artisanale de 3171 km<sup>2</sup>.</li> <li>• Cette aire marine présente de nombreux écosystèmes renfermant de nombreux habitats dont 33 baies, des coraux, des rochers, des fonds sableux et des plages qui sont fréquentés par de nombreux animaux marins comme les poissons <i>Epinephelus goreensis</i>, <i>Istiophorus albicans</i>, <i>Caranx crysos</i>, <i>Scomber scombrus</i>, <i>Euthynnus alleteratus</i>, <i>Hemiramphus balao</i> <i>Cypselurus melanurus</i>, <i>Trachurus trachurus</i> et <i>Katsuwonus pelamet</i>, les tortues marines <i>Dermochelys coriacea</i>, <i>Eretmochelys imbricata</i>, <i>Lepidochelys olivacea</i>, <i>Chelonia mydas</i> et <i>Caretta caretta</i>, ainsi que l'oiseau marin <i>Egretta garzetta</i>. La totalité ou une partie du cycle vital de ces animaux se déroule dans la zone et cela soutient par endroits d'importantes pêcheries qui contribuent à l'amélioration du bien-être des populations riveraines.</li> </ul>	H	H	H	H	H	H	H
<p><b>26. Ilhas Tinhosas</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire marine de l'île de Principe, qui fait partie du pays de Sao Tomé-et-Principe, est située approximativement à 160 kilomètres au nord de l'île de Sao Tomé, entre 1°32' - 1°43' N et 7°20' - 7°28' E, et à 220 km du continent africain. L'île principale a une surface totale de 142 km<sup>2</sup> et est associée plusieurs petits îlots.</li> <li>• L'aire marine présente différents écosystèmes et habitats, notamment les plages de sables qui sont le lieu de nidification et de ponte de nombreuses tortues marines parmi lesquelles les plus importantes sont <i>Dermochelys coriacea</i>, <i>Eretmochelys imbricata</i>, <i>Lepidochelys olivacea</i>, <i>Chelonia mydas</i> et <i>Caretta caretta</i>. De plus, la région regorge de nombreux coraux endémiques (<i>Montastraea cavernosa</i>, <i>guineense</i> et <i>Porites bernardi</i>), de poissons demersaux (<i>Epinephelus goreensis</i>), de poissons pélagiques comme <i>Istiophorus albicans</i>, <i>Caranx crysos</i>, <i>Scomber scombrus</i>, <i>Euthynnus alleteratus</i>, <i>Hemiramphus balao</i> <i>Cypselurus melanurus</i>, <i>Trachurus trachurus</i> et <i>Katsuwonus pelamet</i> et de requins (<i>Charcharinidae</i>, <i>Hemigaleidae</i> et <i>Sphyrnidae</i>). Enfin, la région est fréquentée par de nombreux</li> </ul>	H	H	H	H	H	H	H

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
oiseaux marins comme <i>Phaeton lepturus</i> , <i>Onychoprion fuscatus</i> , <i>Sula eucogaster</i> , <i>Onychoprion fuscatus</i> et <i>Anous minutu</i> .							
<p><b>27. Zone marine et côtière de Mayumba</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : La particularité de cette partie du littoral Gabonais est liée à la présence de vastes domaines lagunaires discontinus, qui s'étendent de la lagune de Fernan Vaz, située à 500 km au nord de cette aire marine, au-delà de la frontière avec le Congo</li> <li>La zone marine et côtière de Mayumba est caractérisée par de grands mammifères aquatiques (baleines, orques, requins et dauphins) et de grands mammifères terrestres (éléphants, buffles hippopotames) sur les cordons littoraux recouverts de végétation, et plus particulièrement des tortues luths venant y déposer, entre octobre et avril, leurs œufs.</li> </ul> <p>La côte de Mayumba est caractérisée par une longue plage de sable, une grande lagune à laquelle sont associées plusieurs petites lagunes, des écosystèmes de mangrove et des cordons et paléocordons littoraux, derrière lesquels se développe une association de savanes et de forêts côtières. Cette zone se distingue par la richesse de sa biodiversité, abritant des animaux de rivage (mangoustes, crabes fantômes), mais aussi des oiseaux, des primates (mandrills, gorilles, chimpanzés) et une multitude de ressources halieutiques côtières et marines.</p>	H	H	H	H	H	H	H
<p><b>28. Plateau continental nord-ouest</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Location: Il est situé au large de Pointe Noire et comprend la région située entre les isobathes de 120 à 450 m de profondeur et au-delà. La zone se situe à l'intérieur de la juridiction nationale du Congo.</li> <li>Elle est caractérisée par la grande productivité des eaux côtières, la biodiversité et les niveaux élevés des stocks de poissons. Cette aire comprise entre les isobathes de 120 à 450 m présente une terrasse de 20 km de large. La bathymétrie de la zone est schématisée de la manière suivante : Plus au large du Congo, dans la partie nord gabono-congolaise, elle présente une topographie simple, avec un fond régulièrement et faiblement incliné jusqu'à 100 et on trouve la roche affleurant entre 75 et 100 m. Les communautés de ressources vivantes comprennent des ressources démersales profondes et des ressources pélagiques hauturières. Elle est située sur le plateau dans les profondeurs de 120 mètres et au-delà. Elle présente des particularités, notamment sur le plan climatique et sur celui de la variabilité des ressources.</li> </ul>	H	H	L	M	M	M	H
<p><b>29. Zone côtière et marine de Muanda</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Sa superficie est de l'ordre de 66.000 ha, et ses coordonnées géographiques sont comprises entre 5°45' – 6°55' de latitude sud et 12°45' – 13° de longitude est, en République démocratique du Congo.</li> </ul>	M	M	H	M	M	H	-

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<ul style="list-style-type: none"> <li>La longueur de la côte atlantique de la République démocratique du Congo est de 40 km, avec une importante zone de mangroves érigée en Parc Marin des Mangroves jusqu'à sa frontière nord avec la province angolaise de Cabinda. Cette région occidentale de la zone côtière occupe environ 110 000 hectares.</li> <li>Le parc marin des mangroves est constitué de deux zones différentes : la zone A, constituée de mangroves et à protection intégrale, et la zone B, à savane humide et à bande côtière, de protection partielle. La zone comprend le littoral où les tortues marines viennent se reproduire, la zone autour des mangroves et de la cuvette marine créée par le canyon sous-marin adjacent à la zone d'influence du fleuve Congo dans la partie atlantique de la R.D. Congo. Cette zone remplit les critères AIEB à cause de l'importance de la biodiversité marine présente. On y rencontre des lamantins, des hippopotames, des baleines, des dauphins, des tortues marines, des poissons, des oiseaux marins, des mollusques, des crustacés, des mangroves, etc. En plus, la présence d'un canyon et l'influence du fleuve Congo à l'embouchure ont conduit à la formation d'une cuvette marine. À cette situation, il faut ajouter le phénomène des remontées d'eau qui attire beaucoup d'animaux marins, créant ainsi un milieu de vie favorable du point de vue alimentation et reproduction. La présence de cette cuvette favorise aussi la production primaire, la salinité, la distribution des organismes marins, l'hydrodynamisme marin et l'orientation des courants marins de Benguela et de Guinée.</li> </ul>							
<p><b>30. Zone de production équatoriale de thons</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Cette aire marine située de part et d'autre de l'équateur, prend son origine dans le bassin marin du Congo et présente des eaux dont la profondeur dépasse 100 m et atteint par endroits plus de 1000 m.</li> <li>Les pays côtiers africains du Courant de Guinée disposent dans les eaux marines du large d'une aire marine régionale dénommée « zone de production équatoriale » qui remplit les critères d'AIEB, car c'est le lieu de migration, de reproduction et de développement des larves, des juvéniles et des adultes de thons et des espèces associées; notamment des albacores (<i>Thunnus albacares</i>), des listaos (<i>Katsuwonus pelamis</i>), des patudos (<i>Thunus obesus</i>), des germons (<i>Thunus alalunga</i>), des thonidés mineurs comprenant des thonines (<i>Euthynnus alletteratus</i>) et des auxides (<i>Auxis thazard</i>), des poissons porte-épées voilier (<i>Istiophorus albicans</i>) et espadon (<i>Xiphias gladius</i>), des requins et des raies. Les captures de thons sont estimées à plus de 200 000 tonnes par an. Le fond marin benthique est dominé par les vases, les faciès particuliers et la région est parcourue saisonnièrement par de puissantes remontées d'eau mures. Compte tenu de l'importance socio-économique de la région, de nombreux travaux de recherches y ont été menés tant sur la faune que sur l'environnement.</li> </ul>	H	H	M	M	H	M	M

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p><b>31. Zone de convergence des courants de Canarie-Guinée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Location: Cette aire est située approximativement à 3°-15° N et 12°-25° O, englobe les écosystèmes et habitats du littoral du Sud Sénégal, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Sierra Leone et du nord du Libéria, les eaux marines nationales, les eaux marines de la ZEE des pays susmentionnés et se prolonge dans les eaux marines du large, englobant de nombreux monts sous-marins.</li> <li>• Cette aire abrite de nombreux écosystèmes, habitats et particulièrement les monts sous-marins. On y retrouve également des espèces comme les crevettes roses (<i>Penaeus notialis</i>), les crevettes grises (<i>P. kerathurus</i>), les langoustes (<i>Panulirus spp.</i>) et les mollusques. On note également la présence de poissons marins pélagiques et démersaux dont les clupeidés, sciaenidés, drepanidés, polynemidés, pomadasyidés, lutjanidés, cynoglossidés, psettodidés (<i>Psettodes belcheri</i>), tetraodontidés (<i>Lagocephalus laevigatus</i>), gerridés (<i>Gerres melanopterus</i>), ariidés (<i>Arius spp</i>), sphyraenidés (<i>Sphyraena spp</i>), dasyatidés (<i>Dasyatis margarita</i>) et albulidés (<i>Albula vulpes</i>). Les grands migrateurs y sont notamment représentés par des albacores (<i>Thunnus albacares</i>), des listaos (<i>Katsuwonus pelamis</i>), des patudos (<i>Thunus obesus</i>) et des germons (<i>Thunus alalunga</i>). On trouve également dans la zone les thonidés mineurs comprenant des thonines (<i>Euthynnus alleteratus</i>) et des auxides (<i>Auxis thazard</i>); des poissons porte-épées voilier (<i>Istiophorus albicans</i>) et espadon (<i>Xiphias gladius</i>) ; des requins et des mammifères aquatiques comme les lamantins <i>Trichechus senegalensis</i>. Finalement, les oiseaux sont représentés dans la zone notamment par <i>Ciconia episcopus</i>, <i>Ardea goliath</i>, <i>Scopus umbretta</i>, <i>Ibis ibis</i>, <i>Haliaetus vocifer</i> et <i>Pandion haliaetus</i>. La région est aussi caractérisée par de puissantes remontées d'eau qui sont à la base d'une forte productivité des eaux marines.</li> </ul>	H	H	H	M	H	H	M
<p><b>32. Zone côtière de Ramiros-Palmerinhas</b></p> <p>Situation géographique : Cette aire est située au sud de la ville de Luanda, en Angola. Elle exclut la péninsule de Mussuolo, mais comprend le lagon et l'île de Cazanga, ainsi que la zone côtière vers le sud jusqu'au fleuve Kwanza.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette aire comprend deux estuaires, de petites îles côtières, des mangroves et des plages sablonneuses. La végétation de la région est dominée par des espèces de prés salés de faible hauteur et autres espèces de flore et de faune sauvages qui habitent les vasières intertidales. L'aire est un site de nidification important pour les tortues marines menacées et une pouponnière pour les crabes et plusieurs autres espèces. Les mangroves et les habitants qui leur sont associés, ainsi que certaines espèces, sont sensibles aux pressions anthropiques (p. ex., circulation, pollution, exploitation, développement et la fragmentation connexe), car elles ont des répercussions sur leurs fonctions écosystémiques (refuge, aires de reproduction et d'alimentation, etc.). Cette aire est vulnérable car elle abrite des espèces qui se</li> </ul>	M	H	H	M	M	M	M

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p>développent et se reproduisent lentement et qui, pour ces raisons, se remettent lentement des baisses de population et du déboisement (dont les tortues, les lamantins et les mangroves).</p>							
<p><b>33. Kunene-Tigress</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire recouvre une superficie d'environ 4 841 km<sup>2</sup> (103 km x 47 km), dont la limite nord se situe à 10 km au nord de l'île de Tigres et la limite sud à 2 km au sud de l'embouchure du fleuve Kunene, et qui s'étend au large sur 25 milles nautiques. Cette aire se situe bien à l'intérieur du territoire national des deux pays voisins qu'elle chevauche (Angola et Namibie), et plus de 80 pour cent de l'aire se situent dans le territoire de l'Angola.</li> <li>• Le fleuve Kunene et le complexe de la baie-île de Tigres sont intimement liés par des processus physiochimiques. Bien qu'une cinquantaine de kilomètres les sépare, le Kunene influence la salinité, la sédimentation et la productivité de la baie de Tigres au nord de son embouchure. L'aire est caractérisée par son caractère unique, son importance pour les oiseaux migrateurs, son rôle de pouponnière et la densité élevée de ses habitats et de ses espèces.</li> </ul>	H	H	M	M	M	H	M
<p><b>34. Îles de la Namibie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire réunit quatre îles (en un tout) situées à des latitudes d'entre 24 et 27°S, sur le territoire de la Namibie.</li> <li>• Les îles au large de la Namibie se situent dans la région centrale du grand écosystème marin du courant de Benguela, dans la cellule de remontée d'eau intensive de Lüderitz. Les quatre îles au large de la Namibie sont caractérisées par leur importance pour le cycle de vie d'espèces d'oiseaux marins menacées et vulnérables. Les quatre îles (Mercury, Halifax, Ichaboe et Possession) sont des aires de reproduction des oiseaux marins comprises dans l'aire marine protégée des îles de la Namibie (NIMPA). L'importance écologique et biologique des îles et de l'environnement marin adjacent est délimitée au moyen d'une aire tampon de 5 km autour de chacune.</li> </ul>	L	H	H	H	M	L	M
<p><b>35. Cône de l'Orange</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'estuaire est situé à 29°S et forme la limite côtière de l'Afrique du Sud et de la Namibie, qui s'allonge vers le sud-ouest, vers la mer. L'aire s'étend à 30 km au nord et au sud du fleuve Orange, et jusqu'à 60 km au large, bien que le fleuve présente encore des caractéristiques de l'environnement marin du cône de l'Orange à 100 km au large. Cette aire chevauche des aires marines situées dans les territoires de l'Afrique du Sud et de la Namibie.</li> <li>• Le cône de l'Orange est le fleuve le plus important de l'Afrique du Sud en ce qui concerne son écoulement pour le milieu marin. L'estuaire possède une biodiversité riche, mais modifiée. La région</li> </ul>	H	H	M	M	M	M	M

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p>côtière comprend un habitat extrêmement menacé (la zone sablonneuse de Namaqua). L'environnement marin connaît des courants lents et variables et des vents plus faibles, ce qui favorise la reproduction des espèces pélagiques. De plus, compte tenu de l'importance reconnue de l'écoulement du fleuve pour le recrutement des poissons au banc de Thukela (une autre aire comparable peu profonde et à sédiments fins), il est susceptible d'y avoir une dépendance écologique semblable pour le cône de l'Orange. Il n'y a aucun habitat d'estuaire/côtière comparable sur 300 m vers le sud (fleuve Olifants) et sur plus de 1 300 km vers le nord (Kunene). L'embouchure de l'Orange est une aire transfrontalière de Ramsar à l'étude en tant qu'aire protégée par l'Afrique du Sud et la Namibie. En résumé, cette aire est d'une grande importance pour son « caractère unique ou sa rareté » et son « importance particulière pour les stades du cycle de vie des espèces ».</p>							
<p><b>36. Bord du plateau de l'Orange</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire se situe sur le plateau extérieur et le bord du plateau de la marge continentale occidentale de l'Afrique du Sud et de la Namibie, aux environs de la frontière entre les deux pays. Elle appartient au territoire des deux pays.</li> <li>• Sur le côté namibien, elle comprend le mont sous-marin Tripp et un canyon se renfonçant sur lui-même. En Afrique du Sud, l'aire comprend des habitats du plateau/bord du plateau formés de substrats durs et meubles, dont au moins trois des 60 types d'habitats benthiques situés au large ayant été recensés. Une récente évaluation du niveau de menace des habitats côtiers et marins de l'Afrique du Sud révèle que ces trois types d'habitats sont menacés, dont un extrêmement menacé. Cependant, cette aire est une des rares aires de l'Afrique du Sud où ces types d'habitats menacés sont dans un état naturel/parfait. L'analyse de séries de données de relevé de chalut relevées sur une longue période a révélé que l'aire est un point chaud de la diversité biologique des poissons de fond. Ce fait peut être lié à l'habitat hétérogène de l'aire. En résumé, cette aire est hautement pertinente aux critères AIEB suivants : « Importance pour les habitats ou les espèces menacés, en danger ou en déclin », la « diversité biologique » et le « caractère naturel ».</li> </ul>	L	M	H	M	M	H	H

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p><b>37. Banc de Childs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire du banc de Childs est située à environ 190 milles marins d'Hondeklipbaai, sur la côte ouest de l'Afrique du Sud, et repose entièrement en territoire national.</li> <li>• Le banc de Childs est un banc sous-marin unique à la ZEE de l'Afrique du Sud qui s'élève de 400 m à 200 m sur la marge continentale occidentale en Afrique du Sud. Elle comprend cinq types d'habitats benthiques, dont le banc lui-même, la plate-forme extérieure et le bord de la plate-forme et les types d'habitat de soutien durs et meubles. Un des types d'habitats de la région est considéré comme extrêmement menacé et deux autres sont considérés comme vulnérables. Par contre, l'aire benthique du banc est considérée comme étant dans un « bon » état naturel, ce qui révèle que les cycles et processus écologiques sont intacts. Il est reconnu que le banc de Childs et ses habitats connexes soutiennent des structures complexes telles que les coraux d'eau froide, les hydrocoraux, les gorgones, les éponges siliceuses, des espèces qui composent des écosystèmes marins vulnérables. La région du banc de Childs est très pertinente aux critères d'AIEB suivants : « caractère unique ou rareté », « vulnérabilité, fragilité, sensibilité et récupération lente » et de « caractère naturel ».</li> </ul>	H	L	M	H	L	M	H
<p><b>38. Aire côtière de Namaqua</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette aire est située sur le territoire de l'Afrique du Sud, dans la biorégion de Namaqua, sur la côte ouest. Elle est délimitée respectivement au nord et au sud par les estuaires du Spoeg et du Sout.</li> <li>• La biorégion de Namaqua est caractérisée par une productivité élevée et une biomasse de communautés sur ses berges. Une part importante de l'aire est caractérisée par un habitat en relativement bon état (naturel/parfait), car elle subit de plus faibles pressions anthropiques que d'autres régions côtières du nord de la province. Cette aire est donc importante pour plusieurs types d'habitats menacés qui y sont représentés (dont certains habitats extrêmement menacés). L'aire est aussi considérée comme importante pour la conservation des aires estuariennes et d'espèces de poissons côtiers, et très pertinente aux critères d'AIEB de « productivité biologique », d'« importance pour les espèces et/ou les habitats menacés, en danger ou en déclin » et le « caractère naturel ».</li> </ul>	L	M	H	M	H	L	H
<p><b>39. Canyon du Cap et environs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Le canyon du Cap est situé au large de la côte sud-ouest de l'Afrique du Sud, entièrement en territoire national. Elle comprend le canyon du Cap, le bord du plateau adjacent, les plateaux intérieur et extérieur, et des parties de la baie St Helena, le lagon Langebaan et les îles au large de la baie de Saldana.</li> <li>• Le canyon du Cap est un de deux canyons sous-marins au large de la côte sud-ouest de l'Afrique du</li> </ul>	M	H	H	H	H	M	M

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p>Sud. L'importance de cette aire a été reconnue dans trois plans de conservation systématiques. Elle comprend des caractéristiques benthiques et pélagiques, et l'aire est importante pour les poissons pélagiques, les mammifères marins à la recherche de nourriture et plusieurs espèces d'oiseaux marins menacés. Le canyon et l'habitat vaseux du bord du plateau sont des types d'habitats de superficie limités et sont considérés comme extrêmement menacés. Certains éléments démontrent que le canyon sous-marin abrite des espèces fragiles formant des habitats, et la région comprend également des communautés benthiques potentiellement vulnérables. Les aires à sol dur, surtout à l'extérieur de la zone de chalutage, sont également susceptibles aux dommages dans cette région où les activités d'exploitation pétrolière et minière sont à la hausse. Cette région comprend également plusieurs petites aires marines protégées côtières.</p>							
<p><b>40. Banc de Browns</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Le banc de Browns comprend les habitats benthiques et pélagiques du plateau extérieur et du bord du plateau, le long de la marge continentale occidentale de l'Afrique du Sud. L'aire est située au large de la côte sud-ouest de l'Afrique et entièrement en territoire national.</li> <li>Elle abrite un habitat de gravier unique, des coraux d'eau froide constituant des récifs et un fond dur non chauté. C'est une frayère importante pour les espèces démersales et pélagiques. La frayère est reliée à des pouponnières sur la côte ouest du banc des Aiguilles et offre une meilleure rétention que les aires situées plus au nord. Les écorégions des Aiguilles et du Benguela sud atteignent la limite sud-est de la région, et les remontées d'eau sporadiques du bord du plateau améliorent la productivité le long de la marge extérieure. Cette aire est importante pour les espèces et les habitats menacés, dont des types d'habitats benthiques, et chevauche considérablement deux aires marines d'importance pour les oiseaux, notamment le calonectris diomedea et l'albatros à nez jaune. L'aire est une aire prioritaire reconnue dans deux plans systématiques pour la diversité biologique, et répond aux critères de représentation des habitats, d'écosystèmes marins vulnérables et de merluche.</li> </ul>	H	H	H	M	M	L	M
<p><b>41. Forêt fossile de Namaqua</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Cette aire est située sur le plateau moyen, à une profondeur de 120 à 140 m, au large de la côte de Namaqualand, en Afrique du Sud, dans la ZEE de l'Afrique du Sud.</li> <li>La forêt fossile de Namaqua est un petit affleurement du fond de mer de 2 km<sup>2</sup> composé de virgilier jaune fossilisé à 130-140 km de profondeur, à environ 30 km au large de la côte ouest de l'Afrique du Sud. Les troncs d'arbres fossilisés ont été colonisés par des coraux scléactiniaires formant des habitats, comme l'ont confirmé des images de levés sous l'eau. Les affleurements sont composés de plaques de pierre s'allongeant verticalement et pouvant atteindre 5 x 1 x 0,5 m. Les interprétations d'un balayage</li> </ul>	H	-	-	H	M	-	-



Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p>par sonar effectué à l'échelle de la région semblent indiquer que cet affleurement est unique à la région. Le site est considéré comme inexploité, même s'il semble être situé dans une zone visée par un bail minier pour l'extraction de diamants. En résumé, la forêt fossile de Namaqua est une caractéristique très unique offrant une complexité structurale importante, très vulnérable aux répercussions benthiques.</p>							
<p><b>42. Voie migratoire de Namib</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : La voie migratoire de Namib est située entre Cape Gross et Sandwich Harbour, sur la côte du parc national terrestre Dorob et du parc Namib Naukluft, entre les latitudes 21 et 24 degrés sud. L'aire s'étend vers le large, sur une cinquantaine de miles marins, sur le territoire de la Namibie.</li> <li>• La voie migratoire de Namib est une région très productive du système du Benguela qui attire de nombreux oiseaux marins et limicoles, des mammifères marins, des tortues de mer et autres animaux sauvages. Elle abrite deux sites de Ramsar, quatre aires d'importance pour les oiseaux et deux aires d'importance pour les oiseaux situées au large, proposées. Les répercussions de la cellule de remontée d'eau de Lüderitz, notamment la dérive littorale et les vents du large dominants, se font sentir plus au nord. La production primaire du courant de Benguela atteint son plus haut niveau dans les régions centrales de la côte namibienne, à cause d'un épanouissement retardé.</li> </ul>	M	H	H	M	H	M	L
<p><b>43. Système de remontée d'eau de Benguela</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Sur le plan géographique, le système de remontée d'eau du Benguela s'étend de Cape Point, au sud, tout le long de la côte sud-ouest africaine, jusqu'à la frontière de l'Angola et de la Namibie (17°15'S) dans le nord. De plus, il définit l'aire depuis la marque de niveau d'eau élevé jusqu'à la limite du seuil de productivité de &gt;1 000 mg C/m<sup>2</sup>/jour découlant de la moyenne des estimations de la productivité des océans du monde du modèle vertical de la production généralisée. Au nord, la limite au large du système de remontée d'eau de Benguela s'étend à l'extérieur des ZEE de la Namibie et de l'Angola.</li> <li>• Le système de remontée d'eau de Benguela est limité au nord et au sud par des courants chauds et est caractérisé par une production primaire très élevée (&gt;1 000 mg C/m<sup>2</sup>/jour). Cette forte production biologique soutient plusieurs pêches commerciales, artisanales et récréatives. Elle inclut des frayères et des aires de croissance importantes pour les poissons ainsi que des aires d'alimentation pour des espèces d'oiseaux menacées. La ceinture de boue diatomite du nord de Benguela est une autre caractéristique unique. Elle abrite des communautés benthiques à faible teneur en oxygène typiques de la région qui dépendent des bactéries oxydatives de sulfure.</li> </ul>	H	H	H	M	H	H	M

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p><b>44. Crête de Walvis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette caractéristique est située entièrement à l’extérieur de la zone de juridiction nationale et s’étend en oblique depuis la marge continentale de la Namibie-Angola (19,3°S) jusqu’à l’archipel Tristan da Cunha, à la crête médio-Atlantique (37,4°S).</li> <li>• La crête de Walvis est une importante chaîne de monts sous-marins qui forme un pont d’est en ouest depuis la marge continentale africaine jusqu’à la crête médio-Atlantique. C’est une caractéristique géomorphologique unique susceptible d’avoir une importance spéciale pour la macrofaune sessile et les poissons démersaux associés aux monts sous-marins. Malgré les activités de pêche de fond à la crête de Walvis, la pêche commerciale ne peut être pratiquée que dans un petit espace. Les variations de profondeur, depuis les talus jusqu’aux sommets et les eaux de surface laissent supposer que l’aire soutient une diversité biologique relativement supérieure. Cette caractéristique soutient une grande diversité d’oiseaux de mer menacés à l’échelle mondiale.</li> </ul>	H	H	M	M	-	M	M
<p><b>45. Zone de convergence subtropicale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette aire est un polygone allongé qui s’étend de 9°-18°O à 36°-43°S et rejoint les abords de la crête de Walvis et la crête médio-Atlantique vers l’ouest. Certains éléments de cette caractéristique en prolongent les limites jusqu’à 31° et jusqu’à 45,5°S. Les caractéristiques océanographiques de la zone de convergence subtropicale se poursuivent vers l’ouest vers la marge du continent sud-américain. Le territoire de juridiction nationale de Tristan da Cunha est exclu de l’extrémité ouest de cette zone. Elle se trouve uniquement dans les aires marines situées au-delà des limites de juridiction nationale. La zone de convergence subtropicale est limitée au nord par les gyres subtropicales et au sud par la bande de courant située le plus au nord du courant circumpolaire de l’Antarctique.</li> <li>• Cette aire est très productive lorsqu’on la compare aux eaux oligotrophes du nord et soutient une grande diversité de biote. L’aire soutient des espèces telles que le thon rouge, la baleine franche australe et des oiseaux marins menacés selon l’UICN, dont le diomedea dabbenena.</li> </ul>	M	H	H	M	M	M	L

**Tableau 5. Description des aires répondant aux critères des AIEB dans l'Arctique**

*(Les détails sont présentés dans l'appendice de l'annexe VIII au rapport de l'atelier régional de l'Arctique pour faciliter la description des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB), document UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/1/5).*

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p><b>[1. Zone de glace marginale et couverture de glace saisonnière sur l'océan Arctique profond<sup>32</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Cette aire est constituée de la glace de surface et des colonnes d'eau apparentées à la zone de glace marginale dans les eaux de plus de 500 m de profondeur situées au-delà des zones de juridiction nationale. La zone de glace marginale, au bord de la banquise, est dynamique sur les plans géographique et temporel, et change d'emplacement, de forme et de situation géographique d'une année à l'autre à cause de la variabilité de la banquise arctique sur douze mois. L'échelle pluriannuelle de la glace marginale de cette zone a été limitée à la glace située au-delà des limites de juridiction nationale et aux eaux de plus de 500 m de profondeur correspondant à la zone géographique faisant l'objet de cet atelier.</li> <li>De grandes surfaces des bassins du centre de l'océan Arctique sont recouvertes de glace chaque année et offrent des fronts de glace et des zones de glace saisonnière, ainsi qu'une période d'eau libre en été. Cette nouvelle aire importante de front de glace/glace saisonnière et d'eau libre saisonnière sur les eaux profondes de l'Arctique est dynamique sur les plans géographique et temporel. La zone de glace marginale, qui résulte de la couverture glaciaire saisonnière sur les eaux profondes de l'Arctique (plus de 500 m) est une caractéristique unique et importante des zones situées au-delà des limites de juridiction nationale. Ce type d'habitat de glace n'existe nulle part ailleurs en Arctique. Les changements dans la glace de mer modifient la quantité, le calendrier et l'emplacement de la production primaire, dans la glace et dans la colonne d'eau, et peuvent avoir des répercussions en cascade à l'échelle de l'écosystème. L'aire est importante pour plusieurs espèces endémiques de l'Arctique. Certaines espèces de glace figurent parmi les espèces vulnérables sur la Liste rouge de l'UICN et/ou sont classées parmi les espèces menacées ou en déclin par OSPAR. La zone de glace marginale et ses voies d'accès sont d'importantes zones d'alimentation pour les espèces associées à la glace. La glace de mer est un habitat de reproduction, de mue et de repos (halage) pour certains mammifères marins.]</li> </ul>	H	H	M	H	H	M	H
<p><b>[2. Glaces pluriannuelles du centre de l'océan Arctique<sup>33</sup></b></p>	H	M	M	H	L	L	H

<sup>32</sup> L'Islande doit poursuivre les consultations concernant la description des AIEB dans l'aire en raison de la date de l'atelier auquel elle n'a pu participer et dont elle n'a pas pu examiner les données scientifiques.

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Cette aire est constituée de la surface de glace et des colonnes d'eau apparentées à la surface de glace pluriannuelle. C'est une zone dynamique sur les plans géographique et temporel. La surface de glace pluriannuelle dont il est question est située au-delà des limites de juridiction nationale.</li> <li>Cette aire procure divers habitats d'importance mondiale et régionale. Les prévisions de changements dans la glace causés par les changements climatiques révèlent que l'océan Arctique situé au-delà des limites de juridiction nationale et dans les eaux canadiennes adjacentes est susceptible de conserver sa glace pendant plus longtemps que les autres régions de l'Arctique, et ainsi offrir un refuge aux espèces uniques au monde dépendant de la glace, dont des espèces vulnérables, au fil de la fonte. Le changement vers une diminution de la glace de mer pluriannuelle aura des conséquences sur la composition des espèces et la production des producteurs primaires de la région, ainsi que des conséquences en cascade possibles à l'échelle de l'écosystème. Les conséquences de la perte de la couverture glacière se feront ressentir sur la faune glacière, surtout sur les fronts de la glace de mer pluriannuelle. Les ours polaires (<i>Ursus maritimus</i>) sont très dépendants des habitats de la glace de mer et ainsi très vulnérables aux changements dans l'état de la glace de mer, sa durée et son épaisseur. L'habitat de glace pluriannuel est un habitat de reproduction particulièrement important pour les sous-populations d'ours polaires du nord et sud de la mer de Beaufort.]</li> </ul>							
<p><b>3. Côte de Mourmansk et le fjord Varanger</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Cette aire est située dans la mer de Barents. Elle est délimitée à l'est par la mer Blanche et à l'ouest par la frontière maritime de Russie/Norvège. Elle est entourée du courant côtier de Mourmansk, habituellement à moins de 30 km de la rive et généralement à moins de 200 m de profondeur. La zone est située en grande partie sur le territoire de la Russie, alors que le fjord Varanger est divisé entre la Russie et la Norvège.</li> <li>L'aire est caractérisée par une très grande productivité (de 9 à 13 p. cent de la production primaire nette annuelle, ainsi qu'une biomasse benthique élevée). Plusieurs espèces de poissons pélagiques (p. ex., capelan, lançon d'Amérique) l'utilisent comme frayère, tandis que la côte accueille de nombreuses colonies d'oiseaux de mer (plus de 50 000 couples reproducteurs de différentes espèces). La grande diversité de la faune aviaire est le résultat du chevauchement des aires de répartition des espèces</li> </ul>	M	H	H	H	H	H	M

<sup>33</sup> L'Islande doit poursuivre les consultations concernant la description des AIEB dans l'aire en raison de la date de l'atelier auquel elle n'a pu participer et dont elle n'a pas pu examiner les données scientifiques.

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p>orientales et occidentales. La côte de la péninsule de Kola est une aire d’hivernation pour plusieurs oiseaux de mer de la partie orientale de la mer de Barents. Elle joue également un rôle important pour le maintien des populations de mammifères marins en étant une aire de reproduction et d’alimentation importante pour le phoque gris (<i>Halichoerus grypus</i>) et une aire d’alimentation pour la baleine de Minke, le marsouin commun (<i>Phocoena phocoena</i>) et l’épaulard (<i>Orcinus orca</i>). Les eaux côtières de la péninsule de Kola sont fréquentées par le béluga (<i>Delphinapterus beluga</i>) comme corridor de migration et aire d’alimentation. On y observe régulièrement d’autres cétacés figurant sur la Liste rouge de l’UICN tels que la baleine à bosse (<i>Megaptera novangliae</i>), le rorqual boréal (<i>Balaenoptera borealis</i>) et le dauphin à nez blanc (<i>Lagernorhynchus albirostris</i>).</p>							
<p><b>4. Mer Blanche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette aire englobe toute la mer Blanche, sauf la partie nord de Voronka, qui s’approche davantage de la mer de Barents, du point de vue océanographique. Elle est entièrement située dans le ZEE de la Fédération de Russie, mais contient des routes maritimes internationales.</li> <li>• La mer Blanche, la plus jeune mer d’Europe, jouit d’un régime océanographique qui lui est propre caractérisé par la formation d’eau froide et profonde dans le détroit de Gorlo. La région de Gorlo est caractérisée par de forts courants de marée qui créent de fortes turbulences et mélangent la colonne d’eau jusque dans le fond de la mer. Elle répand de l’eau froide vers le sud et remplit les aires profondes à l’échelle de la mer Blanche, et maintient des températures sous zéro à l’année. Ces conditions particulières forment une frontière biotique qui limite la dispersion de la faune provenant de l’extérieur de l’aire dans la mer Blanche. Les zones profondes remplies d’eau froide créent des habitats pour le biote pélagique et benthique, tandis que les couches supérieures et les parties peu profondes accueillent une faune boréale typique et une flore macrophyte (p. ex., les algues brunes et les herbiers marins). Le nombre d’espèces macrobenthiques est supérieur à 460 dans certaines régions, tandis que le nombre d’espèces de phytoplanctons dans la mer Blanche est supérieur à 440. La mer Blanche abrite deux sous-espèces endémiques de poissons, des voies de migration du saumon atlantique et des stocks abondants de ces espèces. Les baies et les îles de la mer Blanche sont les aires de reproduction de 17 espèces d’oiseaux aquatiques et un lieu de nidification de l’eider à duvet (<i>Somateria molissima</i>). Cette aire chevauche la voie migratoire de l’Atlantique est et offre donc un vaste corridor de migration et aire de rassemblement. Les polynies qui se développent en hiver sont d’importantes aires d’hivernation pour plusieurs espèces d’oiseaux de mer. Quant aux mammifères marins, la mer Blanche propose aires d’alimentation, de mise bas et de mue pour le phoque du Groenland (<i>Pagophilus groenladicus</i>) et une aire d’accouplement importante pour le béluga (<i>Delphinapterus beluga</i>).</li> </ul>	H	H	M	H	M	H	H

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p><b>5. Sud-est de la mer de Barents (mer de Petchora)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette aire recouvre une grande partie de la région sud-est peu profonde de la mer de Barents, qui subit l'influence du débit du fleuve Petchora. Cette aire porte traditionnellement le nom de mer de Petchora, même si elle n'est pas officiellement reconnue comme telle. L'aire se situe entièrement dans les eaux territoriales et la ZEE de la Fédération de Russie.</li> <li>• Cette partie peu profonde située dans le sud-est de la mer de Barents, aussi connue sous le nom de mer de Petchora, possède un régime océanographique, hydrologique et de glace particulier et un écosystème distinct fondé en grande partie sur la production benthique. Elle se distingue du reste de la mer de Barents par son climat plus continental, un plus faible niveau de salinité, des eaux peu profondes et les rives de basses terres. Le fleuve Petchora est la caractéristique environnementale qui se démarque le plus. Le fleuve Petchora est le deuxième fleuve en importance à se déverser dans la partie européenne de l'Océan Arctique. Son débit influence la région et explique certaines caractéristiques biologiques. La mer de Petchora est reconnue pour ses communautés benthiques riches et très productives soutenues par l'apport considérable de nutriments transportés par le fleuve Petchora. La faune benthique y est représentée par plus de 600 taxons. La biomasse totale enregistrée dans les petits fonds de Kolguev, dans les détroits de Kara et de Yogor Shar, excède les 500 mg/m<sup>2</sup>, la valeur la plus élevée recensée dans la mer de Barents. Cette biomasse offre une bonne alimentation de base aux animaux qui se nourrissent d'organismes benthiques tels que les canards de mer et les morses. Les oiseaux de mer sont une autre caractéristique biologique remarquable de la région. La mer de Petchora est située au milieu de la voie migratoire de l'est de l'Atlantique et est un arrêt important pour la majorité des espèces de sauvagine pendant les dernières étapes de sa migration. Une très grande part de la sauvagine et autres oiseaux de mer ne font pas que traverser la région. Ils profitent pleinement des riches ressources alimentaires des hauts fonds et des baies protégées, du littoral et des côtes adjacentes. Environ 130 espèces d'oiseaux ont été observées ici. La mer de Petchora est un habitat essentiel pour le morse de l'Atlantique et constitue une aire d'alimentation et une voie migratoire importantes pour le béluga (vulnérable selon l'UICN). Les ours polaires habitent la région tout au long de l'année. De plus, le bassin de la mer de Petchora abrite les seuls stocks européens de cisco arctique (<i>Coregonus autumnalis</i>) et est une aire de migration importante pour le saumon atlantique de Petchora. Elle est aussi la principale frayère de la morue polaire.</li> </ul>	M	H	M	H	H	M	M
<p><b>6. Côtes ouest et nord de Nouvelle-Zemble</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire englobe la zone côtière du fjord et le plateau adjacent se situant généralement à l'intérieur de l'isobathe de 100 m (à l'exception de l'extrême nord de l'île de Nouvelle-</li> </ul>	M	H	-	M	H	-	M

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p>Zemble, où les eaux sont encore plus profondes près de la rive). Cette aire est située dans les eaux territoriales et la ZEE de la Russie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les côtes ouest et nord de la Nouvelle-Zemble dans la mer de Barents sont une aire marine très productive qui repose sur un front polaire en fluctuation et une zone de glace marginale. Des masses d'eau de l'Arctique et de l'Atlantique s'y rencontrent et forment le front polaire, caractérisé par de bons écarts de température et de salinité. Sa position fluctue le long de l'est de la mer de Barents, ce qui explique la productivité accrue de toute la côte ouest de la Nouvelle-Zemble. Ce haut niveau de salinité s'explique également par la zone de glace marginale, qui se déplace dans la même région au cours de la saison. Cette aire est une aire d'alimentation pour les espèces communes de pinnipèdes et de cétacés de la mer de Barents et une aire de reproduction pour le phoque barbu (<i>Erignathus barbatus</i>) et le phoque annelé (<i>Phoca hispida</i>). Le réseau de hauts fonds et de chenaux côtiers et la glace à la dérive de long de la côte ouest de la Nouvelle-Zemble sont censés constituer une voie de migration printanière pour le béluga de Kara et même pour le morse de l'Atlantique. La grande productivité de cette aire marine soutient la plus grande colonie d'oiseaux de mer du nord-est de l'Atlantique, dont une grande population reproductrice d'eider à duvet. L'aire abrite des habitats rares et menacés tels que les aires de rassemblement et de mue de l'eider de Steller et du cacaoui (Speers and Laughlin, 2010). La biomasse benthique dépasse les 1 000 g/m<sup>2</sup> dans certaines parties de la côte ouest. L'aire est aussi une aire d'alimentation importante pour le morse de l'Atlantique. La zone de glace marginale, les polynies et les chenaux de la côte ouest de la Nouvelle-Zemble sont d'importantes aires d'hivernation des oiseaux de mer et les ours polaires en hiver.</li> </ul>							
<p><b>7. Nord-est de la mer de Barents-mer de Kara</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Cette aire englobe les archipels russes de François-Joseph et des Terres du Nord dans l'extrême Arctique, ainsi que plusieurs autres îles au large, les eaux territoriales des archipels et intérieures, ainsi que les eaux territoriales et la ZEE adjacente russes.</li> <li>Cette aire est un exemple d'un écosystème cryopélagique marin de l'extrême Arctique typique de la région de l'Atlantique. Sa bathymétrie comprend un plateau archipélagique et le rebord continental adjacent, ainsi que plusieurs canyons d'eau profonde. La zone de glace marginale se déplace dans la région au cours de l'année. Ses eaux de surface sont des eaux arctiques typiques, et les eaux de l'Atlantique coulent le long de la pente continentale en enrichissant les communautés locales et la productivité biologique. L'aire présente une forte abondance d'espèces arctiques typiques (p. ex., oiseaux de mer, mammifères marins, invertébrés benthiques) et est une aire importante pour plusieurs</li> </ul>	M	H	H	H	H	-	H

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
espèces menacées d'oiseaux et de mammifères marins menacés à l'échelle mondiale.							
<p><b>8. Embouchure des fleuves Ob et Enisei</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : L'aire comprend le delta et les estuaires des grands fleuves sibériens d'Ob et d'Enisei. Le golfe de l'Ob est le plus grand estuaire de l'Arctique russe et mesure près de 1 000 m de longueur du delta de l'Ob jusqu'à l'ouverture vers le centre-sud de la mer de Kara dans le nord. Le golfe de l'Enisei est le deuxième en importance, après l'Ob.</li> <li>Les golfes de l'Ob et de l'Enisei forment la plus vaste aire estuarienne de l'Arctique. Le débit continental y est le plus grand jamais enregistré dans les mers de l'Arctique. Un grand débit d'eau de rivière douce et chaude crée un régime salin instable dans la couche supérieure de la plus grande partie de la mer de Kara. La production primaire dans les zones frontales est élevée, ce qui soutient de grandes quantités de poissons, d'oiseaux aquatiques et de sauvagine d'eau douce et semi-anadrome. Les espèces anadromes et semi-anadromes effectuent une migration saisonnière dans l'estuaire. La glace rapide et l'extérieur de l'embouchure du fleuve servent de frayère à la morue polaire. La côte de la région est caractérisée par une diversité biologique et de paysage particulièrement élevée (habitats côtiers provisoires depuis les plages sablonneuses jusqu'à la toundra). C'est dans cette région que fut observé le plus grand nombre de points chauds biologiques.</li> </ul> <p>L'aire soutient diverses espèces d'oiseaux aquatiques. La plupart sont plus étroitement liés aux habitats marins pendant la période internuptiale, notamment des espèces menacées à l'échelle mondiale telle que l'eider de Steller (<i>Polysticta stelleri</i>), la macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>) et le cacouï (<i>Clangula hyemalis</i>) qui se reproduisent dans la toundra mais fréquentent énormément les eaux côtières pendant la période internuptiale. L'estuaire est aussi une aire de mue et une aire d'alimentation pour les canards de mer, les oies et les cygnes, dont l'eider à tête grise, le cacouï, la macreuse, la bernache cravant et le cygne de Berwick. L'aire est aussi une importante zone d'alimentation estivale pour le béluga; les ours polaires la fréquentent en périphérie.</p>	H	H	M	M	H	L	M
<p><b>9. Grande polynie sibérienne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Cette aire est située dans la mer de Laptev et correspond à l'étendue maximum des polynies qui se développent dans le plateau moyen de la mer de Laptev, entre les côtes orientales de la péninsule sibérienne du Taïmyr occidental et la région située au nord des îles de Nouvelle-Sibérie (à la frontière avec la mer de Sibérie orientale). Cette aire est entièrement située dans la ZEE de la Fédération de Russie.</li> </ul> <p>Le réseau de polynies de la mer de Laptev et les conditions particulières des eaux des îles de Nouvelle-Sibérie offrent un caractère naturel élevé. Le transport occasionnel y est la seule activité.</p>	H	H	M	H	H	M	H



Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p>Le morse de Laptev y est la caractéristique la plus remarquable. Il a déjà été considéré comme une sous-espèce endémique (<i>Odobenus rosmarus laptevi</i>), mais les plus récentes études génétiques moléculaires n'ont pas réussi à le détacher de la sous-espèce du Pacifique (<i>O. rosmarus divergens</i>). Le morse de Laptev constitue toutefois une population particulière qui se distingue des populations Pacifique voisines par l'absence de longues migrations saisonnières et l'emplacement de ses aires d'hivernation.</p> <p>Cette aire joue un rôle essentiel dans le recrutement de la morue polaire (<i>Boreogadus saida</i>), un aliment essentiel de la plupart des principaux prédateurs de l'écosystème de l'extrême Arctique. Les polynies de Laptev soutiennent une série de colonies dominées par le guillemot de Brünnich (<i>Uria lomvia</i>) et la mouette tridactyle (<i>Rissa tridactyla</i>). Ces polynies sont fréquentées par les oiseaux, surtout l'eider de Steller, pendant la période de migration printanière. Le réseau de polynies de Laptev soutient également de nombreuses populations stables de phoques, ce qui attire leur prédateur principal : l'ours polaire.</p>							
<p><b>10. Eaux peu profondes de Wrangel-Gerald et gyre de Ratmanov</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette aire s'étend des eaux des îles Wrangel, le long de la ligne médiane du détroit de De Long jusqu'à 180 O, et ensuite le long de l'isobathe de 30 m jusqu'à l'île Gerald, englobant la tranchée de Gerald, et jusqu'à une latitude quelque peu à l'est du cap Serdtse-Kamen', à 173 O. La frontière nord suit habituellement l'isobathe de 100 m. Cette aire est comprise dans la ZEE et la mer territoriale de la Fédération de Russie.</li> </ul> <p>Les eaux peu profondes de Wrangel-Gerald et le gyre de Ratmanov forment un plateau dans la partie russe de la mer des Tchouktches. À l'inverse de la plupart des plateaux des mers arctiques russes, elle n'est pas influencée par le débit des grands fleuves eurasiens. L'aire contient surtout de l'eau provenant de la mer de Bering, qui pénètre par le détroit de Bering lors des poussées saisonnières et circule dans la mer des Tchouktches. La partie est de cette aire contient un grand gyre stable (connu sous le nom de gyre de Ratmanov), qui stabilise les conditions, assure un apport important en nutriments et une forte production primaire qui coule vers le fond et forme la base des communautés benthiques persistantes. La biomasse d'endofaune et d'épifaune benthiques y est très élevée. De la glace de rive et des polynies se forment autour de l'île Wrangel. La formation de polynies au large de l'île Wrangel est causée par l'interaction entre les anticyclones arctique et sibérien. L'aire est peu touchée par l'activité humaine.</p> <p>Cette aire offre une voie migratoire printanière à des centaines de baleines boréales tous les jours et aux bélugas, aux ours polaires, au morse du Pacifique et à la baleine grise pendant l'été et</p>	M	H	H	H	H	H	H

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p>l'automne. Aucune présence d'espèce endémique n'a été prouvée dans la région, mais plusieurs espèces décrites dans la mer de Tchouktches semblent jusqu'à maintenant n'appartenir qu'à cette région. En hiver, les polynies adjacentes à l'île Wrangel forment une région de forte concentration de phoques barbus (<i>Erignathus barbatus</i>) et de phoques annelés (<i>Phoca hispida</i>), et de leur prédateur, l'ours polaire (<i>Ursus maritimus</i>). L'aire est une aire d'alimentation pour les oiseaux de mer, les morses et les cétacés.</p>							
<p><b>11. Eaux côtières de la péninsule tchouktche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette aire s'étend des extrémités nord et ouest de l'île Ayon dans la mer de Sibérie orientale, inclut la baie de Chaun (Chaunskaya Guba, en russe) et la baie de Kolyuchin (Kolyuchinskaya Guba en russe), et s'étend habituellement à 35 milles au large de la côte. Elle se situe entièrement sur le territoire de la Fédération de Russie (eaux marines intérieures des ruisseaux, mer territoriale et la ZEE).</li> <li>• Ces eaux sont recouvertes de glace presque toute l'année, mais la condition de la glace change d'ouest en est et du sud au nord. Les côtes de la mer des Tchouktches varient par rapport aux mers du plateau sibérien à cause de leur production pélagique primaire accrue et l'apport de carbone au fond de la mer. La baie de Chaun et les autres ruisseaux et lagons abritent des communautés d'algues brunes, ce qui hausse considérablement la productivité des zones côtières comparativement à la grande majorité des plateaux sibériens. La biomasse benthique des zones côtières est élevée dans les baies protégées et les ruisseaux. Certaines communautés sont particulièrement rares, notamment les communautés des fucoïdes, les lits d'algues brunes et de moules le long de la côte est de la baie de Chaun, qui sont des reliques des conditions plus chaudes de l'Holocène.</li> </ul> <p>Les baies peu profondes, et leur régime particulier, et les marais le long de la côte servent d'aires de rassemblement, de mue et de nidification pour de nombreux oiseaux aquatiques, dont les eiders, les cacaois (<i>Clangula hyemalis</i>) et les alcidés. L'hiver, presque toute la zone côtière de la péninsule tchouktche accueille de très nombreux phoques barbus (<i>Erignathus barbatus</i>) et phoques annelés (<i>Phoca hispida</i>) et leur prédateur : l'ours polaire (<i>Ursus maritimus</i>). L'aire est aussi une voie migratoire pour la baleine grise (<i>Eschrichtius robustus</i>), la population californienne-tchouktche et la baleine boréale (<i>Balaena mysticetus</i>).</p>	M	H	H	H	H	H	H

**Tableau 6. Description des aires répondant aux critères des AIEB dans le nord-ouest de l’Atlantique**

(Les détails sont présentés dans l’appendice de l’annexe IV au rapport de l’atelier régional du nord-ouest de l’Atlantique pour faciliter la description des aires marines d’importance écologique ou biologique (AIEB), document UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/2/4

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p><b>[1. Site de conversion profond de la mer du Labrador<sup>34</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette aire est située dans le gyre central du bassin océanique profond de la mer du Labrador. L’aire n’est pas délimitée par des coordonnées géographiques fixes. Elle est délimitée dynamiquement en fonction des propriétés océanographiques physiques.</li> <li>• La mer du Labrador est un joueur clé du système de circulation océanographique mondial. C’est le seul site du nord-ouest de l’Atlantique où la convection profonde hivernale sert à échanger l’eau de surface avec l’eau des profondeurs de l’océan. Au cours du processus de convection, les éléments constitutifs de l’eau de mer, notamment le bioxyde de carbone, l’oxygène et le carbone organique, sont transportés de la surface au fond de la mer. L’aire offre également un refuge d’hivernation pélagique pour le <i>Calanus finmarchius</i> préadulte, une espèce clé de voûte quiensemence le plateau continental du Labrador et des zones situées plus en aval de populations de zooplanctons. La variabilité annuelle de l’interaction entre l’océan, la glace et l’atmosphère crée une variabilité interannuelle d’intensité élevée et de grande étendue aux fins de convection. Cependant, le réchauffement et l’adoucissement des eaux de surface subpolaires sont susceptibles de mener à un affaiblissement général de la convection, à long terme. Par conséquent, il faut s’attendre à un changement écologique important dans cette région qui se répandra dans tous les écosystèmes du nord-ouest de l’Atlantique.]</li> </ul>	H	M	-	M	L	L	M
<p><b>[2. Aire d’alimentation des oiseaux marins dans le sud de la mer du Labrador<sup>35</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette aire est située dans le sud de la mer du Labrador, au nord-est de Terre-Neuve. Les habitats d’oiseaux de mer recensés s’étendent à l’échelle de la ZEE du Canada et dans les eaux pélagiques adjacentes, mais l’aire répondant aux critères des AIEB se limite à la partie pélagique. Les aires susceptibles d’être fréquentées par les oiseaux de mer changent chaque saison et sur</li> </ul>	M	H	M	M	M	M	M

<sup>34</sup> L’Islande doit poursuivre les consultations concernant la description des AIEB dans l’aire en raison de la date de l’atelier auquel elle n’a pu participer et dont elle n’a pas pu examiner les données scientifiques.

<sup>35</sup> L’Islande doit poursuivre les consultations concernant la description des AIEB dans l’aire en raison de la date de l’atelier auquel elle n’a pu participer et dont elle n’a pas pu examiner les données scientifiques.

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p>douze mois, d'où leur nature dynamique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les eaux au large de Terre-Neuve et du Labrador soutiennent des populations mondiales importantes de vertébrés marins, dont environ 40 millions d'oiseaux de mer par année. Plusieurs études de surveillance récentes soulignent l'importance du sud de la mer du Labrador en particulier, notamment en tant qu'aire d'alimentation des oiseaux de mer, pour l'hivernation de la mouette tridactyle (<i>Rissa tridactyla</i>) et du guillemot de Brünnich (<i>Uria lomvia</i>), et pour l'accouplement de l'océanite cul-blanc (<i>Oceanofroma leucorhoa</i>). Cet habitat s'étend sur le bassin Orphan vers le sud jusqu'à 56°N, couvrant la moitié du plateau continental, du talus et des eaux adjacentes au large. Bien que l'habitat de ces oiseaux marins s'étende à l'échelle de la ZEE du Canada et de la région adjacente située au-delà des limites de juridiction nationale, cette description ne s'applique qu'à la portion située dans la zone pélagique, où se rencontrent les aires d'alimentation et d'hivernation de trois espèces d'oiseaux de mer représentant vingt populations.]</li> </ul>							
<p><b>[3. Pinnacle d'Orphan<sup>36</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : L'aire est située dans le nord de l'Atlantique, au nord du bonnet flamand, et s'élève à des profondeurs de moins de 1 800 m. Le pinnacle d'Orphan est de forme irrégulière et abrite un mont sous-marin dénommé adjacent au sud-est. Une ligne de démarcation a été établie autour du pinnacle d'Orphan et du petit mont sous-marin afin d'englober ces deux caractéristiques. La ligne de niveau de 4 000 m de profondeur s'étend vers l'est et la ligne de niveau de 3 000 m de profondeur s'allonge vers le sud et le nord-ouest. La ligne de démarcation relie les lignes de niveau de 3 000 m et de 4 000 m au sud-est afin d'englober la petite caractéristique près de cette dernière. Les lignes de niveau de profondeur ont été suivies vers l'ouest (environ 2 750 m) afin d'englober la pente du pinnacle d'Orphan entre les lignes de niveau de 3 000 m au nord et au sud.</li> <li>Le pinnacle d'Orphan offre une île de substratum dur et des habitats complexes uniques qui s'élèvent du fond de la mer depuis les sédiments mous profonds avoisinants du bassin Orphan. À cause de leur isolement, les monts sous-marins tendent à soutenir des populations endémiques et des regroupements de faune uniques. Malgré sa proximité aux talus continentaux adjacents, le pinnacle d'Orphan est</li> </ul>	H	-	-	H	L	H	H

<sup>36</sup> L'Islande doit poursuivre les consultations concernant la description des AIEB dans l'aire en raison de la date de l'atelier auquel elle n'a pu participer et dont elle n'a pas pu examiner les données scientifiques.

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p>beaucoup plus profond et semble abriter une faune distincte. Des coraux et des éponges fragiles et de longue vie ont été observés au pinacle d'Orphan lors d'études effectuées avec des appareils photo et vidéo sous-marins. Une circulation de cône de Taylor a été repérée. Elle offre un moyen de retenir les larves sur le pinacle.]</p>							
<p><b>[4. Talus du bonnet flamand et du Grand Banc<sup>37</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire est délimitée par les lignes de niveau bathymétriques de 600 m et de 2 500 m et s'étend au-delà des limites de la ZEE canadienne.</li> <li>• Le talus du bonnet flamand et du Grand Banc de Terre-Neuve contient la plupart des regroupements de taxons indicateurs des écosystèmes marins vulnérables recensés dans les eaux internationales de la zone de réglementation de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO). Cette aire comprend également toutes les fermetures de l'OPANO visant à protéger les coraux et les éponges dans leur zone de réglementation ainsi qu'un volet du territoire de pêche de flétan du Groenland en eaux internationales. C'est aussi l'habitat de plusieurs espèces menacées et figurant sur la liste. L'aire correspondant aux critères des AIEB contient une très grande diversité de taxons marins.]</li> </ul>	H	M	H	H	M	H	M
<p><b>[5. Haut fond du sud-est et des aires adjacentes à l'extrémité du Grand Banc<sup>38</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire est située dans la partie sud du Grand Banc, au sud-est de Terre-Neuve. Elle s'étend de la ligne de niveau de 200 m (ZEE canadienne) à la ligne de niveau de 100 m.</li> <li>• Le haut fond du sud-est et aires adjacentes (connus sous l'appellation « queue du Grand Banc ») est un écosystème hautement productif qui a soutenu un réseau dynamique de vie marine pendant des siècles. Le haut fond du sud-est est une relique de plage ancienne qui offre un habitat sablonneux peu profond et relativement chaud et une frayère de capelans unique. L'aire est aussi une pouponnière pour la plie canadienne et une frayère pour le flétan nain, la morue de l'Atlantique et le poisson-loup, des espèces en déclin classées parmi les espèces préoccupantes par la Loi canadienne sur les espèces en péril. On y trouve également des populations uniques de moules bleues et de palourdes. La présence importante de poissons proie fait de la « queue » une aire d'alimentation importante pour plusieurs cétacés, dont la baleine à bosse et le rorqual commun, fréquentée par de nombreux oiseaux de mer, dont des espèces qui</li> </ul>	H	H	H	M	H	H	L

<sup>37</sup> L'Islande doit poursuivre les consultations concernant la description des AIEB dans l'aire en raison de la date de l'atelier auquel elle n'a pu participer et dont elle n'a pas pu examiner les données scientifiques.

<sup>38</sup> L'Islande doit poursuivre les consultations concernant la description des AIEB dans l'aire en raison de la date de l'atelier auquel elle n'a pu participer et dont elle n'a pas pu examiner les données scientifiques.

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
voyagent plus 15 000 km depuis les sites de reproduction du sud de l'Atlantique pour se nourrir pendant la période internuptiale.]							
<p><b>[6. Monts sous-marins de la Nouvelle-Angleterre et de Corner Rise<sup>39</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire comprend des monts sous-marins dénommés dans les chaînes de montagnes sous-marines de la Nouvelle-Angleterre et de Corner Rise. Étant donné la grande distance qui sépare ces deux chaînes de montagnes sous-marines (300 km), cette région comprend des polygones distincts pour les deux chaînes. Les monts sous-marins de la Nouvelle-Angleterre s'étendent dans la ZEE des États-Unis d'Amérique, mais l'aire décrite dans les présentes se situe entièrement au-delà des limites de juridiction nationale.</li> <li>• Les monts sous-marins de la Nouvelle-Angleterre et de Corner Rise sont de rares îles de substratum dur et d'habitats complexes uniques qui s'élèvent des profondeurs de la mer jusqu'en eau peu profonde, et même jusqu'à moins de 200 m de la surface dans un des cas. À cause de leur isolement, les monts sous-marins tendent à soutenir des populations endémiques et des assemblables de faune uniques. Les chaînes de monts sous-marins de la Nouvelle-Angleterre et de Corner Rise accueillent tous les deux des communautés complexes de coraux et d'éponges, dont plusieurs espèces endémiques. La diversité benthique y est très vaste comparativement à celle les aires abyssales environnantes. Les talus des monts sous-marins et les sommets plus profonds (plus de 2 000 m de profondeur) ont réussi à échapper aux conséquences directes de l'activité humaine, mais d'autres monts sous-marins moins profonds ont connu la pêche commerciale.]</li> </ul>	H	H	-	M	-	H	M
<p><b>[7. Événements hydrothermaux<sup>40</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire suit la dorsale médio-Atlantique des événements hydrothermaux de Lost City, à 30.125°N 42.1183°O jusqu'aux événements hydrothermaux de Snake Pit à 23.3683°N 44.95°O. Toute cette région se situe au-delà des limites de juridiction nationale.</li> <li>• Les événements hydrothermaux offrent un habitat unique où dominent des températures beaucoup plus chaudes que celles des profondeurs avoisinantes et qui est caractérisé par une chimie riche en soufre. Un petit nombre de taxons endémiques se sont adaptés à cet environnement autrement inhospitalier et</li> </ul>	H	H	-	H	H	H	H

<sup>39</sup> L'Islande doit poursuivre les consultations concernant la description des AIEB dans l'aire en raison de la date de l'atelier auquel elle n'a pu participer et dont elle n'a pas pu examiner les données scientifiques.

<sup>40</sup> L'Islande doit poursuivre les consultations concernant la description des AIEB dans l'aire en raison de la date de l'atelier auquel elle n'a pu participer et dont elle n'a pas pu examiner les données scientifiques.

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
peuvent être présents à fortes densité et biomasse. Cette aire suit la dorsale médio-Atlantique depuis les événements hydrothermaux de Lost City et comprend les sites actifs de Broken Spur et de Trans-Atlantic Geotraverse. On estime que le site hydrothermal de Lost City est en activité depuis plus de 30 000 ans. Il possède des caractéristiques uniques grâce à son événement de basse température et très haut niveau d'alcalinité.]							

**Tableau 7. Description des aires répondant aux critères des AIEB dans la Méditerranée**

(Les détails sont présentés dans l'appendice de l'annexe IV au rapport de l'atelier régional de la Méditerranée pour faciliter la description des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB), document UNEP/CBD/EBSA/WS/2014/3/4)<sup>41</sup>

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p><b>1. Nord de l'Adriatique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Partie du nord du bassin de l'Adriatique, au large des côtes de l'Italie, de la Slovénie et de la Croatie. L'aire est grosso modo délimitée par les isobathes de 9 m et englobe la région au-dessus de la ligne droite qui relie Ancône (Conero) et l'île d'Ilovik. L'aire est située dans le nord du bassin de la mer Adriatique, à une profondeur moyenne de 35 m et est fortement influencée par le panache du fleuve Pô.</li> <li>Elle est composée de fonds sablonneux meubles, de champs d'herbiers marins, et d'associations de fonds et d'affleurements rocaillieux uniques appelés « trezze » et « tegnue ». L'aire est importante pour plusieurs espèces menacées. Elle abrite une population de la plus haute densité de tursiops (<i>Tursiops truncatus</i>) de la Méditerranée, elle est la plus importante aire d'alimentation de la tortue carette (<i>Caretta caretta</i>) de la Méditerranée et elle est une pouponnière pour plusieurs espèces menacées (requin bleu (<i>Prionace glauca</i>), requin gris (<i>Carcharinus plumbeus</i>), anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>), etc.). L'aire abrite également une grande diversité d'habitats benthiques et pélagiques à cause d'un important gradient dans les facteurs environnementaux entre la portion occidentale et la côte orientale. C'est aussi</li> </ul>	M	H	H	M	H	M	L

<sup>41</sup> L'expert de Malte n'était pas d'accord avec les autres participants à l'atelier concernant les informations scientifiques relatives à certaines formes de diversité biologique incluses dans la description des AIEB pour les aires situées à proximité de Malte.

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
une des zones les plus productives de la mer Méditerranée.							
<p><b>2. Bassin de Jabuka/Pomo</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : L'aire regroupe trois dépressions distinctes et adjacentes ayant une profondeur maximum d'environ 270 m. L'aire s'étend sur 4,5 milles marins à partir de l'isobathe de 200 m. L'aire qui regroupe les dépressions adjacentes, le bassin de Jabuka (ou Pomo), est située au milieu de la mer Adriatique et a une profondeur maximum de 200 à 260 m.</li> <li>C'est une frayère et une pouponnière sensibles et critiques pour d'importantes ressources démersales de l'Adriatique, surtout la merluche d'Europe (<i>Merluccius merluccius</i>). L'aire accueille les populations les plus nombreuses de langoustine commune (<i>Nephrops norvegicus</i>) et est surtout importante pour les juvéniles dans les profondeurs de plus de 200 m. Les données scientifiques disponibles indiquent une densité élevée de diable de mer méditerranéen (<i>Mobula mobular</i>), une espèce endémique figurant à l'annexe II du protocole ASP/DB et parmi les espèces menacées sur la Liste rouge de l'UICN. Le bassin peut être un environnement favorable dans certaines étapes du cycle de vie de la maraîche et du <i>Lamna nasus</i>, extrêmement menacé (UICN, 2007), qui figurent tous les deux à l'annexe II du protocole ASP/DB. Quant aux espèces benthiques, l'aire abrite plusieurs types de coraux (<i>Scleractinia</i> et <i>Actiniaria</i>).</li> </ul>	H	H	M	M	H	M	L
<p><b>3. Détroit de la mer Ionienne, sud de l'Adriatique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : L'aire est située au milieu de la partie sud du bassin sud de l'Adriatique et dans le nord de la mer Ionienne. Elle comprend la partie la plus profonde de la mer Adriatique sur le côté occidental et elle englobe la côte de l'Albanie (Île Sazani et la péninsule de Karaburuni). Elle englobe également les talus près de Santa Maria di Leuca. L'aire est située au milieu de la partie sud du bassin sud de l'Adriatique et du nord de la mer Ionienne.</li> <li>Elle est caractérisée par des pentes abruptes, un niveau de salinité élevé et une profondeur maximum variant de 200 m à 1 500 m. L'échange d'eau avec la Méditerranée est effectué dans le canal d'Otrante, qui possède un seuil de 800 m de profondeur. Cette aire abrite d'importants habitats pour la baleine de Cuvier (<i>Ziphius cavirostris</i>), une espèce figurant à l'annexe II du Protocole pour les aires spécialement protégées/diversité biologique de la Méditerranée (protocole ASP/DB) dans le cadre de la Convention de Barcelone et possède d'importantes densités d'autre mégafaune tels que le diable de mer Méditerranée (<i>Mobula mobular</i>), le dauphin bleu et blanc (<i>Stenella coeruleoalba</i>), le phoque moine de Méditerranée (<i>Monachus monachus</i>) et la tortue carette (<i>Caretta caretta</i>), qui figurent toutes sur à l'annexe II du protocole ASP/DB. Le benthos comprend des communautés de coraux d'eaux froides et profondes et des regroupements d'éponges d'eau profonde, offrant d'importants réservoirs de diversité</li> </ul>	H	H	H	H	M	H	M



Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
biologique et contribuant au recyclage trophique des matières organiques. Le thon, l'espadon et les requins sont courants dans la région.							
<p><b>4. Marge algéro-tunisienne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : La zone marine est comprise entre l'île du Pisan à Béjaia (Algérie) et la perpendiculaire est de l'île de la Galite (Tunisie). Sa limite ouest représente la limite ouest de la partie marine du Parc National de Gouraya (île des Pisans) et sa limite est correspond à l'alignement est de l'île de La Galite. La marge algéro-tunisienne est située entre les eaux algériennes et tunisiennes, dans la partie sst du bassin occidental de la Méditerranée.</li> <li>• Cet espace inclut l'Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIM) de Taza-banc des Kabyles, la zone marine de cinq parcs nationaux côtiers, une zone humide côtière MAB/UNESCO ainsi que la plus grande île de la partie sud-est du bassin occidental de la Méditerranée, avec l'archipel de la Galite. L'intérêt de cette zone réside dans son importance pour l'avifaune marine migratrice, dont beaucoup d'espèces menacées nichent dans ses zones humides littorales. Cette zone présente également la particularité de posséder une concentration de 55 pour cent des espèces protégées par la Convention de Barcelone ainsi que la majorité des habitats considérés en Méditerranée comme patrimoniaux, sensibles et/ou à forte productivité biologique. Ces habitats sont également le siège d'importants processus biologiques et écologiques notamment migratoires. On trouve le long de cette côte des canyons encore mal connus mais dont l'intérêt écologique pourrait constituer un élément supplémentaire. La zone est considérée sensible et compte au moins cinq points chauds connus de la biodiversité marine méditerranéenne.</li> </ul>	H	M	H	H	H	M	H
<p><b>5. Mer d'Alboran et aires connexes<sup>42</sup></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire est délimitée par la limite occidentale de la Convention de Barcelone et de CAR/ASP et à l'est, par une ligne reliant le cap des Aiguilles (Espagne) à la région proche d'Orán (Algérie). L'aire comprend le détroit de Gibraltar, la mer d'Alboran et les régions connexes de l'Espagne, du Maroc et de l'Algérie vers l'est.</li> <li>• L'aire présente une hydrologie complexe attribuable à la confluence des eaux de l'Atlantique et de la Méditerranée, et la géomorphologie diversifiée du fond marin, composée d'un plateau hétérogène, de diverses îles et d'un talus comportant plusieurs monts sous-marins, canyons sous-marins et monticules créés par l'expulsion des fluides. Ces caractéristiques favorisent la présence de divers habitats et</li> </ul>	H	H	H	H	M	H	M

<sup>42</sup> Voir le paragraphe 47 du rapport de la dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques techniques et technologiques.

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p>espèces, dont une part importante des habitats et des espèces menacés. La situation géographique de ce point chaud de la diversité biologique créé par la confluence d'espèces types de l'Atlantique (européennes et de l'Afrique du nord-ouest) et de la Méditerranée en fait la terre d'accueil tout indiquée de plusieurs espèces de vertébrés endémiques. De plus, l'aire est une voie migratoire obligée des grandes espèces pélagiques (thon rouge), des tortues de mer et des mammifères marins, et une aire biologique et écologique importante et stratégique pour la reproduction et l'alimentation de plusieurs cétacés et oiseaux de mer menacés. Six ASPIM ont été déclarées dans la région, et une autre est proposée (monts sous-marins d'Alboran).</p>							
<p><b>6. Écosystèmes pélagiques du nord-ouest de la Méditerranée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Cette aire est située entre les Îles Baléares et la mer Ligure, et comprend le golfe du Lion et une part de la mer Tyrrhénienne.</li> <li>• Cette aire est caractérisée par une série de caractéristiques géomorphologiques et océanographiques qui lui permettent d'abriter des niveaux quasi exceptionnels d'espèces en quantités tout aussi exceptionnelles. L'océanographie des masses d'eau de la région représente le fondement de sa productivité et de son importance biologique et écologique extraordinaires. L'ouest de la Méditerranée représente pour certains gros poissons pélagiques, dont le thon et espèces semblables, une aire de reproduction et d'alimentation importante. Les tortues de mer (<i>Caretta caretta</i> et <i>Dermochelys coriacea</i>) de l'Atlantique et <i>C. caretta</i> de l'est du centre de la Méditerranée sont répartis dans le nord de l'île et dans la mer des Baléares. Les îles Baléares sont le point de contact de deux populations de tortues. L'aire comprend également environ 63 aires d'importance pour les oiseaux, et compte d'importantes populations endémiques de puffin des Baléares et de goéland d'Audouin.</li> </ul>	H	H	H	H	H	H	M
<p><b>7. Écosystèmes benthiques du nord-ouest de la Méditerranée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire est située au large des côtes de l'Italie, de Monaco, de la France et de l'Espagne. Elle a une profondeur de 2 500 m et occupe une superficie de 196 000 km<sup>2</sup>.</li> <li>• L'aire est représentative des particularités du bassin occidental au niveau des conditions océanographiques, de la géomorphologie et des écosystèmes qui abritent des réseaux trophiques singuliers. Grâce à la grande diversité des caractéristiques du plancher marin, du plateau et du talus, l'aire accueille une diversité unique d'habitats d'importance pour la conservation, de la zone médiolittorale jusqu'à la zone bathyale, et une diversité biologique importante caractérisée par des espèces ingénieuses (espèces qui modifient leur environnement). La plupart de ces espèces et de ces habitats sont vulnérables et sont caractérisés par un faible niveau de résilience.</li> </ul>	H	M	H	H	M	H	M

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p><b>8. Le canal de Sicile</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le canal de Sicile est situé entre l'île de Sicile et la Tunisie, où se trouvent les îles de Pantelleria (Italie), les îles Pélages et Lampedusa (Italie) et Malte, Gozo et les îles Comino (Malte).</li> <li>Il y a des échanges des masses d'eau et d'organismes entre les bassins l'ouest et l'est de la Méditerranée dans cette région. D'importants éléments écologiques et biologiques coexistent dans un espace relativement restreint dans la partie la plus large de cette zone, considérée comme un point chaud de la Méditerranée. On y trouve des monts sous-marins et des coraux d'eau profonde près de la Sicile, dont des monticules de coraux blancs, une espèce vulnérable, ainsi que de précieux habitats pour plusieurs autres espèces. Les conditions océanographiques complexes de la région sont propices à une productivité élevée et de bonnes conditions de frai, ce qui fait du canal de Sicile une frayère importante pour plusieurs espèces de poissons d'importance commerciale, telles que le thon rouge, l'espadon et l'anchois, et plusieurs espèces de poissons démersaux. On estime que l'aire est aussi une pouponnière importante pour le grand requin blanc, une espèce menacée. Le canal de Sicile serait le dernier habitat pour la raie de Malte.</li> </ul>	M	H	H	H	M	H	L
<p><b>9. Le Golfe de Gabès</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Le golfe de Gabès se caractérise par un linéaire côtier sur 626 km, représenté par trois grandes unités géomorphologiques : (1) la zone renferme une grande diversité de formations littorales (sabhkas, plages, lagunes, dunes et zones humides) et écosystèmes côtiers (oasis, oueds et les communautés de végétation particulière); (2) La zone marine est délimitée par Ras Kaboudia au nord, au sud par la frontière avec la Libye, et à l'est par l'isobathe -50m. On y trouve une variété d'écosystèmes insulaires dont les plus importantes sont les îles de Djerba, les îles Kerkennah et les îles Kneiss. (3) La région du golfe de Gabès, représentant 33 pour cent des côtes tunisiennes.</li> <li>Le littoral du golfe de Gabès est caractérisé par des côtes basses, sableuses, sablo-vaseuses ou même marécageuses. Le golfe de Gabès constitue la pouponnière et l'incubateur de la Méditerranée, et la biocénose à <i>Posidonia oceanica</i> y est considérée la plus étendue au monde. Les herbiers marins à <i>Posidonia oceanica</i> forment l'écosystème marin le plus caractéristique et le plus important dans le golfe de Gabès et sont menacés de plusieurs manières. Les étendues de ces herbiers dans le golfe de Gabès sont les plus vastes de la Méditerranée. La plupart des communautés benthiques associées aux herbiers présentes en Méditerranée sont représentées dans cette zone. L'amplitude des marées dans le golfe de Gabès est unique en Méditerranée où ce phénomène est pratiquement inexistant. L'amplitude verticale de l'étage médiolittoral y est exceptionnelle, avec une diversité biologique particulière et une faune diversifiée. On a dénombré 1 658 espèces dans le golfe de Gabès est, ce qui représente 14,8 pour cent de</li> </ul>	H	M	H	H	M	M	M

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
<p>l'ensemble des espèces identifiées en Méditerranée. Les invertébrés sont les plus représentées avec environ 68 pour cent de la diversité spécifique dans le golfe de Gabès. Étant donné les particularités biologiques, biogéographiques et climatologiques, cette zone est considérée comme un laboratoire vivant des conséquences et impacts possibles des changements climatiques dans des autres régions de la Méditerranée dans le futur.</p>							
<p><b>10. Golfe de Syrte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire est formée d'environ 750 km de trait de côte et comprend l'aire marine située entre Misurata et Benghazi, où se trouvent les plages sablonneuses les plus au sud de la côte méditerranéenne.</li> <li>• Le golfe de Syrte est une très grande aire naturelle de la côte de la Méditerranée entièrement située dans le territoire national de la Libye. Son caractère naturel procure un excellent habitat côtier pour la reproduction de plusieurs espèces en péril et menacées telles que la tortue carette (<i>Caretta caretta</i>) et la sterne voyageuse (<i>Sterna bengalensis emigrata</i>). L'aire est importante pour le cycle de vie, la conservation et la productivité de nombreuses espèces pélagiques, telles que le thon rouge (<i>Thunnus thynnus</i>) et plusieurs espèces de poissons cartilagineux, dont plusieurs espèces figurant sur la liste des poissons menacés ou en péril à l'annexe II de la Convention de Barcelone. Cette aire comprend une des six frayères de thon rouge.</li> </ul>	M	H	H	H	H	H	H
<p><b>11. Delta du Nil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : Située dans le Levant, l'aire comprend le plateau continental et le talus au large du delta du Nil et de la péninsule du Sinaï.</li> <li>• L'importance écologique et biologique du delta du Nil dans la mer Méditerranée découle de ses caractéristiques géologiques et du phénomène naturel (sédimentation de limon du Nil, caractéristiques océanographiques et climatiques physiques et biologiques). La région contient également d'importantes caractéristiques géomorphologiques dont des suintements froids très actifs, des canyons (canyon d'Alexandrie), un cône, un escarpement et un plateau continental. On sait peu de choses sur les habitats benthiques en eau profonde de la région, mais on sait qu'elle renferme des habitats uniques liés aux communautés chimiosymbiotiques des hydrocarbures gazeux de la région. Cette aire contient des écosystèmes vulnérables composés de mollusques endémiques et d'espèces polychètes. De plus, on estime que la région abrite également des communautés de coraux d'eau profonde. L'indice de la biodiversité de la région est plutôt élevé (38 sur 50), car la région regroupe d'importants éléments des communautés pélagiques et benthiques. Les petites pêches de poissons pélagiques sont très importantes, comme la pêche au thon rouge, mais le delta du Nil est connu comme étant une des rares frayères de</li> </ul>	H	H	H	H	H	H	M

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Voir la légende des critères à la page 39							
thon rouge de la Méditerranée. De plus, sa productivité est telle que les espèces pélagiques et les tortues de mer s'y regroupent pour s'alimenter dans la région du plateau de la zone, qui sert aussi d'aire de nidification pour les oiseaux.							
<p><b>12. Canyons de l'est du Levant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les canyons de l'est du Levant sont situés le long de la côte du Liban et de la Syrie. Les canyons de l'est du Levant forment un système composé de canyons profonds et d'évents hydrothermaux et sources sous-marines d'eau douce, et sont particulièrement importants sur le plan biologique. Les aires côtières de l'est de la Méditerranée abritent une des plus importantes zones de formations d'opistobranches, et ses eaux connaissent les températures hivernales les plus élevées, ce qui en fait un refuge et une frayère pour plusieurs espèces biologiquement importantes de poissons cartilagineux, de mammifères marins et de téléostéens (dont plusieurs figurent parmi les espèces menacées et en péril de la Liste rouge de l'UICN).</li> </ul>	H	H	H	H	-	H	M
<p><b>13. Nord-est du bassin Levantin</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : Cette aire est située au nord-est du bassin Levantin, entre la Grèce, la Turquie, Chypre et la Syrie.</li> <li>L'aire comprend d'importantes caractéristiques biologiques, dont des frayères de thon rouge (<i>Thunnus thynnus</i>), des espèces menacées telles que la tortue carette (<i>Caretta caretta</i>) et la tortue verte (<i>Chelonia mydas</i>) et le phoque moine de la Méditerranée (<i>Monachus monachus</i>). Le goéland d'Andouin (<i>Larus audouinii</i>), une espèce quasi menacée, et les sous-espèces méditerranéennes du cormoran huppé (<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>) sont également présentes dans la région.</li> </ul>	M	H	H	M	-	-	-
<p><b>14. Akamas et la baie de Chrysochou</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation géographique : L'aire regroupe deux sites : Akamas et Polis/Yialia. La ligne côtière du site d'Akamas est située sur la côte ouest et nord-ouest de l'île. L'élément marin du site de Polis-Yialia s'étend de la plage quasi sablonneuse ou de sable et de cailloux jusqu'à l'isobathe de 50 m.</li> <li>L'Akamas comprend d'importantes plages de nidification de la tortue verte et de la tortue carette, ainsi que les cavernes adjacentes sur la côte rocailleuse où le phoque moine se repose et se reproduit. Il inclut des récifs <i>Vermutus (Dendropoma)</i> et de grands champs de <i>Posidonia</i>. La réserve de tortues de Lara/Toxeftra, sur la côte ouest de l'île, se situe dans un site Natura 2000 et une aire ASPIM visée par la Convention de Barcelone. Le site de Polis-Yialia est important pour la reproduction et la nidification de la tortue carette, et pour l'alimentation des tortues vertes juvéniles et adultes, de même que pour l'existence des grands champs de <i>Posidonia</i>.</li> </ul>	H	H	H	H	-	M	M

Situation géographique et courte description des aires	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
	Voir la légende des critères à la page 39						
<p><b>15. Fossé hellénique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire est située en partie dans la sous-région du centre de la Méditerranée (mer Ionienne) et en partie dans la sous-région de l'est de la Méditerranée (bassin du Levant). L'aire s'étend des îles Ioniennes grecques jusqu'au sud de la Crête et vers le nord-est en direction de la côte sud-ouest de l'Anatolie.</li> <li>• L'aire est une importante caractéristique du fond marin reliant le centre à l'est de la Méditerranée. Ses conditions géomorphologiques en font une aire importante pour la survie des mammifères marins menacés qui plongent en profondeur de l'est de la Méditerranée. De plus, les conditions océanographiques particulières de la partie est de la région (gyre de Rhodes) sont telles que l'aire contribue à la productivité biologique du nord-est du bassin de Levant, qui a toujours eu des qualités hautement oligotrophes.</li> </ul>	H	H	H	H	H	-	-
<p><b>16. Centre de la mer Égée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire s'étend de Babakale (sur la région continentale de la Turquie, au nord de l'île grecque de Lesbos) jusqu'à l'autre côté de la mer Égée vers l'ouest, et comprend l'île de Skiros. La limite ouest s'étend vers le sud sur la ligne côtière de l'Attique jusqu'à l'île inhabitée de Falkonera, et suit ensuite les îles australes de l'archipel des Cyclades, le long de l'arc volcanique hellénique, jusqu'à Rhodes. Elle suit la ligne côtière nord de Rhodes jusqu'à la côte turque. La côte turque forme la limite est de l'aire.</li> <li>• Le centre de la mer Égée est caractérisé par un vaste archipel formé de centaines de petites îles et de baies qui créent divers habitats abritant une riche biodiversité. Elle possède d'importantes caractéristiques biologiques et écologiques, dont la présence d'habitats vulnérables tels que les lits d'herbiers marins et des terres coralligènes qui offrent des habitats et des aires de reproduction très importants pour de nombreuses espèces rares et vulnérables (p. ex., le phoque moine, diverses espèces d'oiseaux, des cétacés et des requins). L'aire possède également des caractéristiques géomorphologiques uniques telles que des événements hydrothermaux, des suintements de saumure et des volcans sous-marins. Plusieurs sites jouissent d'une protection juridique grâce à la grande biodiversité de la région et la présence de nombreuses espèces vulnérables.</li> </ul>	M	H	H	M	L	H	M
<p><b>17. Nord de la mer Égée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation géographique : L'aire décrite se situe dans le nord de la mer Égée, sur le territoire de la Grèce et de la Turquie, ainsi que dans les eaux situées au-delà des limites de juridiction nationale</li> <li>• La région est très productive grâce à l'apport des eaux riveraines traversant les fronts, les remontées d'eau et l'apport d'eau riche en nutriments de la mer Noire. L'aire comprend les zones de pêche les plus</li> </ul>	H	H	M	L	H	H	L

<b>Situation géographique et courte description des aires</b>	<b>C1</b>	<b>C2</b>	<b>C3</b>	<b>C4</b>	<b>C5</b>	<b>C6</b>	<b>C7</b>
	Voir la légende des critères à la page 39						
importantes de la mer Égée. La région abrite des espèces rares de cétacés et de coraux, qui soutiennent une importante population de phoques moines de Méditerranée.							

**XVIII/4 Diversité biologique marine et côtière : Questions diverses**

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

1. *Prie* le Secrétaire exécutif de transmettre la synthèse actualisée des impacts de l'acidification des océans sur la biodiversité marine <sup>Error! Bookmark not defined.</sup> au Groupe mixte de liaison des trois Conventions de Rio;

2. *Recommande* que la Conférence des Parties, à sa douzième réunion, adopte une décision s'alignant sur ce qui suit :

*La Conférence des Parties*

***Impacts du bruit sous-marin d'origine anthropique sur la diversité biologique marine et côtière***

1. *Exprime sa gratitude* à la Commission européenne pour avoir fourni des ressources financières aux fins de l'organisation de l'atelier d'experts sur le bruit sous-marin et ses impacts sur la diversité biologique marine et côtière, au gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord pour l'avoir accueilli et à l'Organisation maritime internationale pour avoir collaboré à son organisation (siège de l'OMI, Londres, 25-27 février 2014);

2. *Accueille avec satisfaction* le rapport de cet atelier<sup>43</sup> et note que des recherches considérables ont déjà été faites ces dix dernières années sur les impacts du bruit sous-marin sur la vie aquatique mais qu'il y a encore des questions importantes qui doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie, les lacunes les plus grandes en matière de connaissances concernant les poissons, les invertébrés, les tortues et les oiseaux et des lacunes additionnelles concernant les caractéristiques des principales sources sonores, les tendances de la prévalence et de l'ampleur ainsi que de l'intensité et de la distribution spatiale du bruit sous-marin et les impacts potentiels du bruit sous-marin sur les écosystèmes et les populations animales, y compris les conséquences des impacts cumulatifs et synergiques de multiples sources de bruit et autres facteurs de stress;

3. *Encourage* les Parties et *invite* les autres gouvernements et les organisations compétentes, y compris l'Organisation maritime internationale, la Convention sur la conservation des espèces migratrices et la Commission baleinière internationale ainsi que les communautés autochtones et locales et les autres parties prenantes concernées, à prendre des mesures appropriées dans le cadre de leurs mandats pour éviter, réduire au minimum et atténuer les impacts négatifs significatifs potentiels du bruit sous-marin d'origine anthropique sur la diversité biologique marine et côtière, y compris notamment :

a) en définissant et en différenciant des types ou intensités de bruit sous-marin là où il y a des impacts négatifs, et en caractérisant les bruits selon la source;

b) en menant des recherches plus approfondies sur les sérieuses insuffisances restantes en matière de connaissances dont il est fait mention au paragraphe 2 ci-dessus;

c) en mettant au point et en transférant des technologies plus silencieuses, y compris pour les canons à air, le fonçage des pieux et les bruits émis par les navires et en appliquant les meilleures pratiques disponibles dans toutes les activités pertinentes;

d) en incluant les zones qui sont touchées à différents niveaux de son lorsqu'est cartographiée la distribution spatiale et temporelle du son;

---

<sup>43</sup> UNEP/CBD/MCB/EM/2014/1/2.



- e) en combinant une cartographie acoustique avec une cartographie des habitats d'espèces sensibles au bruit pour ce qui est des évaluations spatiales des risques afin de recenser les zones où ces espèces peuvent être exposées aux impacts du bruit;
- f) en atténuant et en gérant le bruit sous-marin anthropique par l'application de la gestion spatiotemporelle des activités, en faisant fond sur des connaissances de modèles de répartition géographique et temporelle des espèces ou populations suffisamment détaillées, combinées à la capacité d'éviter de générer du bruit dans les zones en question à ces moments-là;
- g) en menant des études d'impact appropriées avant de se livrer à des activités qui peuvent avoir des effets négatifs sur les espèces sensibles au bruit, et en effectuant un suivi approprié;
- h) en incluant des considérations relatives au bruit dans l'établissement et l'élaboration des plans de gestion des aires marines protégées et d'autres plans pertinents, comme il convient;
- i) en considérant les seuils comme un outil de protection des espèces sensibles au bruit, compte tenu de leur localisation pendant les étapes critiques de leur cycle de vie ainsi que des résultats des recherches et des informations supplémentaires pertinents;
- j) en normalisant les paramètres et mesures sonores de telle sorte qu'il y ait des mesures et approches similaires pour tous les bruits et en tous les endroits;
- k) en renforçant les capacités dans les régions en développement où il faut encore renforcer la sensibilisation à cette question et les capacités scientifiques pour la résoudre;
- l) en faisant participer l'industrie et d'autres secteurs concernés, y compris la marine, à l'élaboration de directives afin d'accroître leur maîtrise et leur participation à l'application de ces directives;
- m) en encourageant la collaboration et la communication entre les organismes internationaux concernés à des fins de synergies dans la solution de cette question;
- n) en liant l'information pertinente sur les impacts négatifs du bruit sous-marin sur les espèces sensibles au bruit lorsque sont harmonisés différents processus liés à la planification spatiale marine et à la gestion fondée sur les zones.

4. *Prie le Secrétaire exécutif :*

- a) de faciliter davantage la collaboration entre les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées, comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus;
- b) de compiler et synthétiser les informations scientifiques et techniques pertinentes concernant les éléments précisés dans le paragraphe 3 ainsi que les informations sur les mesures connexes prises et les exemples de bonnes pratiques fournies par les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées, et de rendre cette compilation disponible sous forme d'information pour une future réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques qui se tiendra avant la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention en vue de diffuser les résultats de la synthèse, y compris les expériences réussies, par le biais du centre d'échange ou par d'autres moyens;

***Impact de l'acidification des océans sur la diversité biologique marine et côtière***

Rappelant les paragraphes 63 à 67 de la décision X/29 et le paragraphe 23 de la décision XI/18 A,

5. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord pour l'appui fourni aux travaux de compilation, de coordination et de synthèse scientifiques pour la préparation du document sur un examen systématique de l'impact de l'acidification des océans sur la diversité biologique et les fonctions des écosystèmes,<sup>44</sup> lequel fournit une synthèse ciblée des répercussions de l'acidification des océans sur la diversité biologique des écosystèmes marins et côtiers, y compris des informations sur les recherches paléo-océanographiques moins connues, et *accueille favorablement* cette synthèse actualisée sur l'impact de l'acidification des océans sur la diversité biologique marine;

6. *Constate* et exprime sa préoccupation que dans les eaux où le pH est déjà relativement faible naturellement (dans les hautes latitudes, les régions côtières de remontées d'eau froide de la pente du plateau continental, et les eaux saumâtres de faible alcalinité, telles que celles de la mer Baltique, par exemple), on s'attend au développement d'une sous-saturation généralisée en aragonite et en calcite au cours du XXI<sup>ème</sup> siècle, et à ce que les calcifieurs benthiques et planctoniques figurent parmi les organismes qui seront probablement affectés, ainsi que les coraux d'eau froide et l'intégrité de la structure de leurs habitats;

7. *Exhorte* les Parties et *invite* les autres gouvernements, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les groupes scientifiques concernés et d'autres organisations compétentes, à continuer de renforcer leur collaboration internationale afin d'améliorer la surveillance de l'acidification des océans, qui est étroitement reliée aux autres systèmes d'observation des océans à l'échelle mondiale, en notant qu'un réseau de surveillance mondial bien intégré de l'acidification des océans est essentiel pour mieux comprendre la variabilité actuelle et pour élaborer des modèles qui donnent des prévisions concernant les futures conditions;

8. *Prie* le Secrétaire exécutif de transmettre la synthèse actualisée sur l'impact de l'acidification des océans sur la diversité biologique marine<sup>Error! Bookmark not defined.</sup> aux Parties, aux autres gouvernements et aux organisations compétentes, et de l'envoyer au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; et de continuer de collaborer avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les groupes scientifiques concernés, d'autres organisations compétentes, et les communautés autochtones et locales, afin de sensibiliser aux principales conclusions de la synthèse actualisée et de faciliter l'intégration de ces conclusions dans les stratégies et plans d'action nationaux pertinents sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière, ainsi que l'élaboration de travaux de recherche et de programmes de surveillance pertinents à l'échelle mondiale, régionale et nationale;

9. Rappelant le paragraphe 2 de la décision XI/21, *invite* les Parties, les autres gouvernements, les organisations concernées, et les communautés autochtones et locales à considérer l'information figurant dans la synthèse actualisée des impacts de l'acidification des océans sur la biodiversité marine pour leurs travaux au titre des processus pertinents, y compris ceux effectués dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>45</sup>

---

<sup>44</sup> UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/6.

<sup>45</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

***Actions prioritaires pour atteindre l'Objectif 10 d'Aichi relatif à la diversité biologique concernant les récifs coralliens et les écosystèmes étroitement reliés***

10. *Rappelant* le paragraphe 9 de la décision XI/18 A, *adopte* les actions prioritaires pour atteindre l'Objectif 10 d'Aichi pour la biodiversité concernant les récifs coralliens et les écosystèmes étroitement reliés (annexe à la présente décision), comme additif au programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière, afin d'actualiser le plan de travail spécifique sur le blanchissement des coraux<sup>46</sup> du programme de travail, *prie instamment* les Parties et *invite* les autres gouvernements et organisations compétentes, à entreprendre les activités indiquées dans cet additif, le cas échéant, conformément aux capacités et aux circonstances nationales, en vue d'une mise en œuvre plus poussée pour atteindre l'Objectif 10 d'Aichi pour la biodiversité;

11. *Rappelle* les conclusions du Groupe de travail II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans son cinquième rapport d'évaluation<sup>47</sup> qui déclare que de nombreuses espèces et de nombreux systèmes dotés de capacités d'adaptation limitées sont exposés à un risque très élevé si la température s'élève de 2 degrés Celsius supplémentaires, en particulier les systèmes de glaces marines arctiques et de récifs coralliens, et note la pertinence de l'Objectif 10 d'Aichi relatif à la diversité biologique à cet égard;

12. *Reconnaissant* que l'augmentation de la température de la mer augmente aussi les risques présentés par les pathogènes pour les récifs coralliens et qu'il existe d'autres interactions souvent synergiques entre tous ces facteurs de stress, *prie instamment* les Parties, et *invite* les autres gouvernements et les organisations compétentes de consolider et de renforcer davantage les initiatives actuelles menées à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale pour gérer les récifs coralliens en tant que systèmes socioécologiques qui subissent des changements causés par les effets interactifs de multiples facteurs de stress, comprenant à la fois des facteurs de stress mondiaux (tels que l'augmentation de la température de la mer, les effets des tempêtes tropicales et l'élévation du niveau de la mer, ainsi que l'acidification des océans) et des facteurs de stress locaux (tels que la surpêche, les pratiques de pêche destructrices, la pollution tellurique et maritime, l'aménagement du littoral, le tourisme, les usages récréatifs, etc.), en mettant l'accent sur les actions qui visent en particulier à :

a) réduire les incidences des multiples facteurs de stress, en abordant en particulier les facteurs de stress plus faciles à gérer à l'échelle régionale, nationale et locale, notant que cela aurait de multiples avantages;

b) renforcer la résilience des récifs coralliens et des écosystèmes étroitement reliés, au moyen d'une adaptation fondée sur les écosystèmes, afin de permettre la fourniture continue de biens et services;

c) assurer le maintien des moyens de subsistance durables et de la sécurité alimentaire dans les communautés côtières qui sont tributaires des récifs coralliens, et fournir des moyens de subsistance alternatifs viables, selon qu'il convient;

d) augmenter les capacités des gestionnaires locaux et nationaux en matière de prévisions et de planification proactive concernant les risques liés au climat et les effets secondaires connexes, dans le cadre de l'application des mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes;

e) renforcer la coopération internationale et régionale pour appuyer la mise en œuvre des actions prioritaires à l'échelle nationale, en s'appuyant sur les initiatives internationales et régionales

---

<sup>46</sup> Décision VII/5, annexe I, appendice 1.

<sup>47</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Climate Change 2014: Impacts, Adaptation and Vulnerability (disponible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2>).

existantes et en créant des synergies avec différents domaines de travail pertinents menés au titre de la Convention;

13. *Rappelant* le paragraphe 14 de la décision XI/18 A, *prie* le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, de faciliter la mise en œuvre des actions prioritaires pour atteindre l'Objectif 10 d'Aichi pour la biodiversité concernant les récifs coralliens et les écosystèmes étroitement reliés (voir l'annexe de cette décision), en organisant des ateliers de renforcement des capacités et en élaborant des mécanismes d'échange d'information sur l'expérience acquise et les enseignements tirés dans le cadre de différentes activités de mise en œuvre;

14. *Constatant* que les coraux d'eau profonde et de nombreux autres organismes vivants dans les eaux froides sont vulnérables également aux impacts de l'acidification des océans, mais qu'ils subissent des effets d'autres facteurs de stress différents de ceux qui affectent les récifs coralliens d'eau chaude et *reconnaissant* la nécessité de faire des travaux additionnels pour identifier l'endroit et l'état des coraux en eau profonde et comprendre les impacts des activités humaines sur ces coraux, *prie* le Secrétaire exécutif de préparer, en collaboration avec les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, un projet de plan de travail spécifique sur la biodiversité et l'acidification dans les zones d'eau froide, en s'appuyant sur les éléments d'un plan de travail concernant la dégradation physique et la destruction des récifs coralliens, y compris les coraux d'eau froide,<sup>48</sup> et en liaison étroite avec les travaux pertinents menés au titre de la Convention, tels que la description des aires qui répondent aux critères des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB), et par des organisations compétentes, tels que les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV), et de remettre le projet de plan de travail spécifique sur la biodiversité et l'acidification dans les zones d'eau froide à une future réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pour examen à une réunion précédant la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention;

#### ***Planification spatiale marine et initiatives de formation***

15. *Se félicite* des travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement, y compris au moyen des contributions d'organisations maritimes régionales et d'autres initiatives régionales concernées, et le Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds pour l'environnement mondial ainsi qu'une série de partenaires donateurs, en vue du renforcement de l'utilisation pratique de la planification spatiale marine, et *prie* le Secrétaire exécutif d' étoffer cette collaboration avec ces organisations et d'autres initiatives concernées, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ses travaux sur les écosystèmes marins vulnérables, l'Organisation maritime internationale et ses travaux sur les zones maritimes particulièrement vulnérables, et la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour ses travaux sur des outils pour la planification spatiale marine;

16. *Reconnaissant* que la planification spatiale marine constitue un outil utile pour l'application de l'approche écosystémique de la gestion de la biodiversité marine et côtière, et *considérant* les difficultés associées à sa mise en œuvre, *prie* le Secrétaire exécutif et *invite* les organisations concernées à faire avancer leurs travaux sur le renforcement des méthodes et outils, y compris les mesures de surveillance, pour la planification spatiale marine;

17. *Prie* le Secrétaire exécutif de faciliter, au moyen d'une formation technique et du mécanisme de partage des informations sur les aires marines d'importance écologique ou biologique, l'utilisation d'informations spécifiques compilées pour la description des aires qui répondent aux critères scientifiques des AIEB et ce, à l'appui des efforts déployés, aux niveaux national et régional, par les

---

<sup>48</sup> Décision VII/5, annexe I, appendice 2.

Parties et les organisations intergouvernementales concernées pour utiliser la planification spatiale marine;

18. *Exprime sa gratitude* au gouvernement du Japon, via le Fonds japonais pour la biodiversité, pour avoir alloué des ressources financières à l'organisation des ateliers, aux Gouvernements du Sénégal et de la Chine pour les avoir accueillis, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, au Programme des Nations Unies pour l'environnement, au Secrétariat de la Convention d'Abidjan, aux Partnerships in Environmental Management for the Seas of East Asia, à l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (Australie) et à plusieurs autres organisations partenaires pour avoir collaboré à l'organisation des ateliers de renforcement des capacités sur l'Initiative pour un océan durable pour l'Afrique de l'Ouest (4-8 février 2013) et pour l'Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est (9-13 décembre 2013) ainsi que pour y avoir apporté des contributions scientifiques et techniques, et *se félicite* des initiatives de renforcement des capacités facilitées par le Secrétaire exécutif par le biais de l'Initiative pour un océan durable en collaboration avec les Parties et les organisations concernées;

19. *Rappelant* le paragraphe 20 de la décision X/29, *invite* le Fonds pour l'environnement mondial, les donateurs et les organismes de financement, le cas échéant, à continuer d'accorder un soutien pour le renforcement des capacités aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays à économie en transition, afin d'accélérer plus encore les efforts en cours pour réaliser les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans les zones marines et côtières;

20. *Prie* le Secrétaire exécutif d'organiser, en collaboration avec les Parties et les organisations concernées, des ateliers de renforcement des capacités additionnels et des activités de partenariat dans le cadre de l'Initiative pour un océan durable, afin de résoudre les questions prioritaires de leurs régions respectives concernant la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique dans les zones marines et côtières.

## Annexe

**ACTIONS PRIORITAIRES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 10 D'AICHI RELATIF À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE CONCERNANT LES RÉCIFS CORALLIENS ET LES ÉCOSYSTÈMES ÉTROITEMENT RELIÉS<sup>49</sup>**

1. Conformément au paragraphe 13 de la décision XI/18 A, la présente proposition sur les éléments de mesures à prendre a été élaborée pour actualiser le plan de travail spécifique sur le blanchissement des coraux (appendice 1 de l'annexe I à la décision VII/5) dans un additif au plan de travail, en tenant compte des communications<sup>50</sup> faites par les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, en réponse à la notification 2013-108<sup>51</sup>.
2. À ce titre, la proposition s'appuie sur le plan de travail spécifique actuel (appendice 1 de l'annexe I à la décision VII/5) et elle est conforme à l'objectif opérationnel 2.3 du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière (annexe I de la décision VII/5), de même qu'elle s'appuie sur les éléments d'un plan de travail concernant la dégradation physique et la destruction des récifs coralliens, y compris les coraux d'eau froide (appendice 2 de l'annexe I de la décision VII/5).
3. La présente proposition contribuera à la réalisation de l'Objectif 10 d'Aichi relatif à la diversité biologique, à savoir : *d'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.* Elle facilitera également la réalisation des Objectifs 6 et 11 d'Aichi relatifs à la diversité biologique.
4. La présente proposition vise à répondre au besoin urgent de consolider et de renforcer davantage les initiatives actuelles menées à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale pour gérer les récifs coralliens en tant que systèmes socio-écologiques qui subissent des changements causés par les effets interactifs de multiples facteurs de stress, comprenant à la fois des facteurs de stress mondiaux (tels que l'augmentation de la température de la mer, les effets des tempêtes tropicales et l'élévation du niveau de la mer, ainsi que l'acidification des océans,) et des facteurs de stress locaux (tels que la surpêche, les pratiques de pêche destructrices, la pollution tellurique et maritime, l'aménagement du littoral, le tourisme, les usage récréatifs, etc.). La proposition reconnaît que l'augmentation de la température de la mer augmente également les risques présentés par les pathogènes pour les récifs coralliens, et qu'il existe des interactions supplémentaires, souvent synergiques, entre tous ces facteurs de stress.
5. Tout particulièrement, la proposition met l'accent sur les actions qui aideront à :
  - a) réduire les incidences des multiples facteurs de stress en abordant en particulier les facteurs de stress plus faciles à gérer à l'échelle régionale, nationale et locale, notant que cela aurait de multiples avantages, et là où des avantages peuvent être espérés quels que soient les impacts de l'acidification des océans;
  - b) renforcer la résilience des récifs coralliens et des écosystèmes étroitement reliés, au moyen d'une adaptation fondée sur les écosystèmes, afin de permettre la fourniture continue de biens et services;

---

<sup>49</sup> Projet d'additif pour actualiser le plan de travail spécifique sur le blanchissement des coraux dans le programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière (appendice 1 de l'annexe I à la décision VII/5).

<sup>50</sup> La compilation des communications figure dans un document d'information générale (UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/7).

<sup>51</sup> Réf. SCBD/SAM/DC/JL/JG/82124, émis le 26 novembre 2013.

c) assurer le maintien des moyens de subsistance durables et de la sécurité alimentaire dans les communautés côtières qui sont tributaires des récifs coralliens, et fournir des moyens de subsistance alternatifs viables, selon qu'il convient;

d) augmenter les capacités des gestionnaires locaux et nationaux en matière de prévisions et de planification proactive concernant les risques liés au climat et les effets secondaires connexes, dans le cadre de l'application des mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes; et

e) renforcer la coopération internationale et régionale pour appuyer la mise en œuvre des actions prioritaires à l'échelle nationale, en s'appuyant sur les initiatives internationales et régionales existantes et en créant des synergies avec différents domaines de travail pertinents menés au titre de la Convention.

6. À cette fin, les Parties devraient élaborer des stratégies d'action nationales pour les récifs coralliens, ou des politiques générales, des stratégies, des plans ou des programmes équivalents qui consolident les initiatives nationales menées actuellement, comme plateformes pour mobiliser des partenariats inter-organismes et intersectoriels, ainsi qu'une coordination étroite entre les gouvernements nationaux, les autorités infranationales et les communautés locales. Les stratégies nationales devraient être complétées par des stratégies régionales, afin de gérer les facteurs de stress communs. Les stratégies nationales et régionales pourraient inclure les éléments examinés dans la présente proposition.

7. Rappelant le paragraphe 4 de la décision XI/20, les Parties sont priées instamment également de préconiser et de faciliter une réduction effective des émissions de dioxyde de carbone, en réduisant les émissions anthropiques par les sources et en augmentant l'absorption par les puits de gaz à effet de serre, au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en prenant note également de la pertinence des dispositions de la Convention sur la diversité biologique et d'autres instruments.<sup>52</sup>

*Les Parties sont encouragées à entreprendre les actions suivantes :*

8. Renforcer la gestion sectorielle et intersectorielle existante, afin de gérer les facteurs de stress locaux, tels que la surpêche, les pratiques de pêche destructrices, la pollution tellurique et maritime, l'aménagement du littoral, le tourisme et les usages récréatifs :

8.1. Gérer la pêche d'une manière durable pour les récifs coralliens et les écosystèmes étroitement reliés

- a. Effectuer des évaluations nationales exhaustives, y compris des analyses rétrospectives, sur la pêche, y compris la pêche commerciale et la pêche à petite échelle, afin de déterminer le niveau de pratiques de pêche non durables;
- b. Promouvoir des mesures communautaires pour gérer la pêche d'une manière durable;
- c. Adopter de nouvelles réglementations ou mesures de gestion, ou améliorer celles qui existent déjà, y compris l'application de l'approche écosystémique des pêches (AEP), afin de gérer les pratiques de pêche non durables, telles que la surpêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et les pratiques de pêche destructrices, et veiller à

---

<sup>52</sup> <http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-11/cop-11-dec-20-en.pdf>.

assurer le respect de ces réglementations et mesures de gestion, en utilisant les directives pertinentes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;<sup>53</sup>

- d. Recenser et appliquer des mesures de gestion pour la pêche de récif multi-espèces, afin de réduire les pratiques de pêche non durables;
  - e. Gérer d'une manière durable les populations des principaux poissons de récif et espèces invertébrées ciblées par la pêche d'exportation ou le commerce d'aquariums et de curiosités, au moyen de mesures comme l'établissement d'objectifs, le recensement d'indicateurs pour des activités de pêche durables, et la mise en place de programmes de surveillance pour assurer un suivi des conditions de pêche et des résultats de la gestion, et par la mise en œuvre appropriée pour les espèces répertoriées dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction d'avis de commerce non préjudiciable, tel que prescrit par ladite Convention et pour laquelle des orientations sont fournies dans la résolution Conf. 16.7 de la CITES;
  - f. Établir des priorités pour la récupération et la gestion durable des populations de poissons de récif herbivores, tout particulièrement les espèces qui ont des fonctions écologiques essentielles.
- 8.2. Gérer les sources de pollution tellurique et maritime :
- a. Identifier toutes les sources de pollution tellurique et maritime importantes qui affectent les récifs coralliens et mettre en place des programmes de surveillance exhaustifs de la qualité de l'eau nationale et locale;
  - b. Mettre en œuvre des plans de gestion exhaustifs de la qualité de l'eau des bassins versants et des zones côtières, qui réduisent tous les principaux types de pollution, en particulier ceux qui provoquent une eutrophisation, ou qui ont des effets graves mais non mortels sur les coraux, ou qui entraînent une baisse du pH de l'eau de mer, ou d'autres incidences défavorables;
  - c. Mettre en œuvre des politiques de gestion des bassins versants qui abordent les questions suivantes : le déboisement; la lutte contre l'érosion; la réduction des eaux de ruissellement; l'agriculture et l'exploitation minière durables; la réduction des pesticides, des herbicides, des engrais et d'autres utilisations agrochimiques; la gestion et le traitement des eaux usées;
  - d. Établir des priorités pour une réduction de la pollution causée par les substances nutritives et les sédiments provenant des bassins versants et pour une gestion des « points chauds » de pollution (zones qui produisent les charges de polluants les plus élevées);
  - e. Appliquer des normes sur les meilleures pratiques en matière de marinas, quais, mariculture, de tourisme ou d'activités récréatives dans les zones de récifs coralliens ou les milieux adjacents;
- 8.3. Augmenter la couverture spatiale et l'efficacité des aires marines et côtières protégées et gérées dans les récifs coralliens et les écosystèmes étroitement reliés :
- a. Améliorer la gestion des aires existantes qui protègent les récifs coralliens et les écosystèmes connexes, y compris les mangroves et les prairies marines, de façon à réaliser leurs objectifs de gestion et les objectifs écologiques plus larges;

---

<sup>53</sup> Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, Orientations et outils de la FAO sur l'approche écosystémique des pêches (AEP).



- b. Établir des priorités pour assurer la pleine protection des récifs coralliens qui sont actuellement en bon état, résilients et résistants, en mettant en place et en gérant efficacement les aires marines et côtières protégées, ou dans le cadre d'aires marines gérées localement ;
  - a. Intégrer les facteurs de résilience écologique et sociale des récifs coralliens et des écosystèmes étroitement reliés dans la conception et la gestion des réseaux d'aires marines protégées;
  - b. Établir des priorités pour améliorer les mesures de conservation et de gestion des récifs coralliens et des écosystèmes étroitement reliés, dans les zones décrites comme répondant aux critères scientifiques des aires marines d'importance écologique ou biologique;
  - c. Améliorer la conception des réseaux d'aires marines protégées liés aux récifs coralliens, afin d'améliorer la capacité des récifs coralliens de faire face aux futurs effets des changements climatiques et océaniques;
  - d. Élaborer des plans d'adaptation pour les aires marines protégées pour aider à renforcer la résilience des écosystèmes, en donnant la priorité aux récifs coralliens et aux écosystèmes connexes;
  - e. Encourager et appuyer les aires marines gérées par les communautés, conformément aux politiques nationales de gestion des zones marines et côtières, aux cadres nationaux ou législatifs, ou à d'autres mesures;
- 8.4. Gérer l'aménagement du littoral pour faire en sorte que la santé et la résilience des écosystèmes de récifs coralliens ne subissent pas d'effets néfastes :
- a. Établir des priorités pour la protection des écosystèmes de récifs coralliens dans le cadre de l'aménagement du littoral et de la gestion de l'utilisation des terres et de la mer dans les zones côtières, en appliquant des mesures de gestion par zone, telles que les aires marines et côtières protégées et/ou la planification de l'espace marin;
  - b. Veiller à ce que les considérations relatives aux effets à long terme liés au climat soient intégrées dans l'aménagement du littoral et la planification de l'utilisation des terres et de la mer;
  - c. Gérer l'impact du développement du tourisme à grande échelle et la perte et la modification conséquentes des habitats des récifs coralliens et des écosystèmes étroitement reliés, et appuyer le tourisme durable, au moyen d'incitations socioéconomiques et en responsabilisant les communautés du littoral dans le cadre d'activités d'écotourisme.
9. Recenser et appliquer des mesures propres à améliorer la capacité d'adaptation des systèmes socioécologiques fondés sur des récifs coralliens dans le contexte local, qui donneront des moyens de subsistance durable aux communautés locales tributaires de récifs et offriront d'autres moyens de subsistance viables :
- a. Élaborer et appliquer des protocoles de suivi et d'évaluation de la vulnérabilité socioécologique dans les régions de récifs coralliens, y compris des cartes de vulnérabilité socioécologique, et identifier les zones particulièrement vulnérables afin d'établir des priorités pour les mesures de gestion et d'influencer la planification et la gestion, dans le cadre d'une approche fondée sur la résilience et les écosystèmes;
  - b. Donner priorité aux programmes de réduction de la pauvreté pour les communautés tributaires des récifs coralliens, afin de promouvoir des stratégies de subsistance robustes

sur le plan social et écologique et de réduire la surexploitation des écosystèmes de récifs coralliens induite par la pauvreté;

- c. Élaborer et appliquer des mesures d'incitation socioéconomiques pour encourager les communautés du littoral à jouer un rôle central dans la conservation et l'utilisation durable des récifs coralliens et des écosystèmes étroitement reliés, y compris au moyen d'avantages fiscaux et d'autres mesures d'incitation économiques pour une pêche durable, d'accords de conservation qui récompensent les usagers qui renoncent à des activités non durables, et de fonds de conservation communautaire appuyés par les revenus de l'écotourisme et les amendes payés en cas d'utilisation non durable;
- d. Utiliser des outils et des indicateurs concernant l'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA) pour les régions de récifs coralliens et intégrer les principes et les pratiques d'adaptation fondée sur les écosystèmes dans la gestion des récifs coralliens;
- e. Intégrer les facteurs sociaux liés à la dégradation des récifs coralliens, tels que les prévisions concernant la croissance démographique et les besoins de sécurité alimentaire dans les prévisions concernant l'impact des multiples facteurs de stress.

10. Mettre en place ou améliorer davantage les mécanismes de gestion intégrée et de coordination, pour lutter efficacement contre les multiples facteurs de stress pesant sur les récifs coralliens, y compris au moyen de la mise en œuvre des stratégies ou plans d'action nationaux pour les récifs coralliens, tels que décrits ci-dessus :

- a. Intégrer les approches de gestion et d'adaptation fondées sur les écosystèmes dans les cadres de planification et de législation en matière de développement aux niveaux local, infranational et national, et identifier et retirer les obstacles à leur mise en œuvre;
- b. Appliquer des outils de gestion intersectorielle, inter-organismes et par zone, y compris les approches de planification des bassins versants et de l'espace marin, afin de réduire efficacement les facteurs de stress locaux provenant de multiples sources et d'atténuer leurs incidences sur les récifs coralliens et les écosystèmes étroitement reliés;
- c. Intégrer les approches de gestion des bassins versants dans la gestion des récifs coralliens, en utilisant une approche de planification intégrée des terres et de la mer;
- d. Intégrer les stratégies ou plans d'action nationaux pour les récifs coralliens dans les mécanismes nationaux existants<sup>54</sup> et les priorités nationales plus générales, telles que les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable (y compris les stratégies pour les populations et la santé, l'aménagement du littoral et la sécurité alimentaire);
- e. Créer un comité directeur inter-organismes au niveau national et/ou infranational, selon qu'il convient, chargé de coordonner, d'appuyer et de suivre la mise en œuvre des stratégies ou plans d'action nationaux pour les récifs coralliens;
- f. Responsabiliser les communautés locales en matière de gestion des récifs coralliens, en particulier dans les régions reculées ou lorsqu'il existe un manque de capacités, en apportant les ressources et le renforcement des capacités nécessaires, et en déléguant des responsabilités en matière de gestion, conformément aux directives de gestion nationales et infranationales.

---

<sup>54</sup> Programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA), stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB).

11. Le Secrétaire exécutif de la Convention, en collaboration avec les initiatives mondiales (telle que l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI)) et régionales existantes, devrait faciliter le renforcement de la coopération internationale et régionale à l'appui de la réalisation des actions prioritaires à l'échelle nationale, tel qu'énoncé plus haut, eu égard à l'échange d'informations, au partage des connaissances, à la sensibilisation, au renforcement des capacités, au financement durable, aux recherches et au suivi :

11.1. Éducation, sensibilisation et renforcement des capacités :

- a. Élaborer ou étendre les réseaux de tous les types de gestionnaires nationaux et régionaux de récifs coralliens, afin d'encourager le partage d'information, de connaissances et de meilleures pratiques;
- b. Mettre en place un portail mondial sur les récifs coralliens relié au site Internet de la Convention sur la diversité biologique et aux initiatives mondiales et régionales, afin de faciliter la collaboration technique et l'échange volontaire d'information sur tous les aspects de la gestion des récifs coralliens et des écosystèmes connexes;
- c. Faciliter une vaste mise en œuvre des programmes de formation existants sur les outils et les approches prioritaires en matière de gestion des récifs coralliens et élaborer du matériel de formation supplémentaire pour appuyer la mise en œuvre des actions prioritaires;
- d. Intégrer les informations concernant les récifs coralliens, la protection de l'environnement et la gestion fondée sur les écosystèmes dans les cursus existants, à tous les niveaux des systèmes d'éducation nationale;
- e. Mettre au point et mettre en œuvre des campagnes ciblées d'éducation et de sensibilisation des différentes parties prenantes, sur la façon dont les communautés et les parties prenantes peuvent accroître la résilience des récifs coralliens, en réduisant les menaces directes pesant sur les récifs coralliens;
- f. Fournir une formation et d'autres opportunités de renforcement des capacités à l'appui des initiatives de gestion communautaire qui augmentent la résilience socio-écologique, à l'échelle locale ou infranationale.

11.2. Financement durable :

- a. Obtenir, par le biais des systèmes de budget sectoriel nationaux (tels que pour la pêche, l'environnement, le fonds d'adaptation aux changements climatiques, l'aménagement du littoral, le tourisme, etc.), les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre les stratégies d'action nationales pour les récifs coralliens;
- b. Appliquer des systèmes de financement complet et diversifié pour la gestion des récifs coralliens, et étudier les opportunités de financement innovant pour appuyer la mise en œuvre à l'échelle locale;
- c. Retirer les principaux obstacles et améliorer l'accès au financement au moyen d'un renforcement des capacités et d'une simplification des processus de financement;
- d. Démontrer et accroître la sensibilisation au sujet de l'importance socio-économique des récifs coralliens et des écosystèmes connexes pour l'économie locale et nation.

11.3. Recherches et programmes de surveillance :

- a. Recherches sur les interactions entre les multiples facteurs de stress et les effets sur les récifs coralliens à l'échelle des espèces, des populations et des écosystèmes, afin

d'identifier les facteurs de stress locaux les plus préjudiciables, qui ont une incidence sur les écosystèmes de récifs coralliens dans chaque site;

- b. Recherches pour appuyer l'approche fondée sur la résilience dans le cadre de la gestion des récifs coralliens, incluse dans un cadre de gestion intégrée fondée sur les écosystèmes;
- c. Élaborer et mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide concernant les principaux incidents qui affectent le bon état des coraux, tels que les phénomènes de blanchissement ou les maladies, les tempêtes tropicales et les plumes d'inondation;
- d. Élaborer des programmes de surveillance chimique de l'eau dans les zones côtières et les eaux intérieures, pour déterminer la variabilité spatiale et temporelle naturelle de la chimie du carbone des océans, et détecter des tendances;
- e. Recherches sur la sensibilité des espèces, des habitats et des communautés au sein des récifs coralliens, face aux changements dans la chimie du carbone des océans, et pour déterminer s'il existe un potentiel d'adaptation à l'acidification des océans des organismes des récifs coralliens;
- f. Intégrer dans le cadre sur les mesures de gestion une série d'indicateurs globalement applicables et robustes pour évaluer la résilience et les facteurs de stress, et utiliser ces indicateurs pour appuyer les évaluations périodiques de l'efficacité de la gestion;
- g. Élaborer plus avant les critères et les variables écologiques et socio-économiques aux fins d'utilisation dans les évaluations de la vulnérabilité dans les régions de récifs coralliens, en s'appuyant sur les travaux existants; et
- h. Élaborer des outils de cartographie qui combinent les données sur l'état actuel des récifs coralliens, les initiatives de gestion et leur efficacité, avec les prévisions des modèles sur les effets des facteurs de stress, afin de générer des futurs scénarios sur l'état des récifs et la fourniture de services écosystémiques.

**XVIII/5. Gestion des risques associés à l'introduction d'espèces exotiques comme animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, ou comme appâts ou aliments vivants, et questions connexes**

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques recommande que la Conférence des Parties adopte, à sa douzième réunion, une décision qui s'aligne sur ce qui suit :

*La Conférence des Parties,*

*Constatant* les effets nuisibles sur la diversité biologique des espèces exotiques envahissantes introduites en tant qu'animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, ou comme appâts ou aliments vivants, ainsi que le risque d'évasion et de libération,

*Réaffirmant* que les Principes directeurs pour la prévention de l'introduction et l'atténuation des effets des espèces exotiques envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces joints en annexe à la décision VI/23\* continuent de fournir des orientations aux Parties, aux autres gouvernements, aux organisations compétentes et à toutes les parties concernées par la diversité biologique,

*Rappelant* que dans la décision IX/4, elle a encouragé les Parties à utiliser les directives sur l'évaluation des risques et les autres procédures et normes élaborées par la Convention internationale pour la protection des végétaux, l'Organisation mondiale de la santé animale et d'autres organisations compétentes,

1. *Adopte* les orientations facultatives sur la conception et la mise en œuvre de mesures propres à traiter les risques associés à l'introduction d'espèces exotiques en tant qu'animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, ou comme appâts ou aliments vivants qui figurent dans l'annexe de la présente décision, notant que les mesures prises en vertu de ces orientations doivent respecter les obligations internationales applicables ;

2. *Prie instamment* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, de diffuser largement ces orientations et d'en encourager l'utilisation en vue de l'élaboration de règles, de codes de conduite et d'autres directives, selon qu'il convient, par les États, l'industrie et les organisations compétentes à tous les niveaux, et de faciliter l'harmonisation des mesures ;

3. *Invite* les Parties, les gouvernements et les autres organes compétents à publier des informations pertinentes, y compris les résultats des évaluations des risques sur les espèces exotiques envahissantes et les listes d'espèces, par le biais du centre d'échange et du Partenariat mondial d'information sur les espèces exotiques envahissantes ;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif, en collaboration avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et les organisations compétentes, d'étudier des moyens et des méthodes pour traiter les risques associés au commerce de la faune et de la flore sauvages introduites comme animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, ou comme appâts et aliments vivants, notant qu'une partie de ce commerce est illicite, non réglementée et clandestine, notamment en améliorant la coopération avec les autorités chargées de contrôler le commerce d'espèces sauvages, et de présenter un rapport à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à une réunion précédant la treizième réunion de la Conférence des Parties.

---

\* Un représentant a émis une objection formelle lors du processus, entraînant l'adoption de cette décision et a souligné qu'il ne pensait pas que la Conférence des Parties pouvait légitimement adopter une motion ou un texte lorsqu'une objection formelle avait été émise. Quelques représentants ont émis des réserves quant à la procédure engagée dans l'adoption de cette décision (voir UNEP/CBD/COP/6/20, paragr. 294-324).

*Annexe***ORIENTATIONS POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES VISANT A TRAITER LES RISQUES ASSOCIÉS À L'INTRODUCTION D'ESPÈCES EXOTIQUES EN TANT QU'ANIMAUX DE COMPAGNIE, ESPÈCES D'AQUARIUM OU DE TERRARIUM, APPÂTS OU ALIMENTS VIVANTS***Objectifs et caractère de ces orientations*

1. Ces orientations ont pour objet d'aider les pays et les organisations compétentes à concevoir et mettre en œuvre des mesures, aux niveaux national, régional et sous-régional et à d'autres niveaux, pour traiter les risques associés à l'introduction d'espèces exotiques en tant qu'animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, appâts ou aliments vivants. Elles contiennent des éléments que les autorités compétentes peuvent utiliser pour élaborer leur réglementation ou leurs codes de conduite, et que les organisations internationales, l'industrie et les organisations de la société civile peuvent employer dans des codes de conduite volontaires ou d'autres orientations.
2. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes en tant qu'animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, appâts ou aliments vivants est une sous-catégorie de « l'évasion » comme voie d'introduction. L'évasion correspond au mouvement d'organismes issus de milieux captifs ou confinés vers l'environnement naturel. Par cette voie, les organismes sont au départ importés ou transportés intentionnellement en milieu confiné, puis s'en échappent. Ce mode d'introduction peut inclure la libération accidentelle ou irresponsable d'organismes vivants dans l'environnement, y compris des cas tels que l'évacuation d'aliments vivants dans l'environnement ou l'emploi d'appâts vivants dans des réseaux hydrographiques non confinés.
3. Pour les besoins de ces orientations, les animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, appâts et aliments vivants sont réputés inclure les taxons inférieurs et les hybrides (y compris les hybrides entre les organismes indigènes et les organismes étrangers à la région dans laquelle ils vont être importés ou transportés intentionnellement).
4. Ces orientations s'appliquent à l'importation et au transport d'animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, appâts ou aliments vivants vers un pays donné ou une région biogéographique distincte au sein d'un pays, selon qu'il convient, y compris au commerce via l'Internet. Elles sont pertinentes pour les États, les organisations compétentes, l'industrie et les consommateurs, y compris tous les acteurs intervenant dans la chaîne de valeur (importateurs, éleveurs, grossistes, détaillants, clients, etc.). Dans le cas des aliments vivants, elles s'appliquent aussi aux restaurants et aux marchés.
5. Ces orientations sont facultatives et ne modifient en rien les obligations internationales existantes. Elles sont à utiliser avec les autres orientations pertinentes, par exemple les Principes directeurs pour la prévention de l'introduction, le contrôle ou l'éradication des espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces de la CDB; les normes, lignes directrices et recommandations élaborées dans le cadre de la Convention internationale pour la protection des végétaux ou de l'Organisation mondiale de la santé animale et d'autres organisations compétentes; et les codes volontaires existants.

*Prévention et conduite responsable*

6. L'industrie et tous les intervenants devraient être conscients du fait que certains organismes exotiques peuvent devenir envahissants et de leurs effets potentiellement nuisibles pour la diversité biologique au niveau des écosystèmes, des habitats, des espèces et des gènes. Les États, l'industrie et les organisations compétentes devraient mener des campagnes de sensibilisation du public à cette fin.
7. En général, et à titre prioritaire, les États, les organisations compétentes et l'industrie devraient favoriser l'utilisation d'espèces reconnues comme n'étant pas envahissantes, comme animaux de compagnie, espèces de terrarium ou d'aquarium.

8. Les États, les organisations compétentes et l'industrie devraient fortement décourager l'emploi d'appâts vivants qui pourraient présenter des risques d'invasion et/ou de propagation d'agents pathogènes ou de parasites.

9. Les États, les organisations compétentes et l'industrie devraient sensibiliser les acheteurs, les vendeurs et les consommateurs à l'importance de la manipulation et de l'élimination sans danger des espèces envahissantes utilisées comme aliments vivants.

10. Les États, les organisations compétentes, l'industrie et les consommateurs devraient manipuler tout animal de compagnie, espèce d'aquarium ou de terrarium, ou espèce utilisée en tant qu'appât ou aliment vivant de manière responsable et avec la plus grande précaution. Ils devraient prendre, selon qu'il convient et dans la mesure du possible, les mesures énumérées dans le paragraphe 16 ci-dessous.

#### *Évaluation et gestion des risques*

11. Lors de la planification de l'importation ou du transport d'animaux de compagnie, d'espèces d'aquarium ou de terrarium ou d'espèces utilisées en tant qu'appâts et aliments vivants vers un pays donné ou une zone biogéographique distincte au sein d'un pays, dans lesquels elles ne sont pas indigènes, les États, les organisations compétentes ou l'industrie devraient évaluer les risques et, le cas échéant, entreprendre une évaluation des risques, qui peut s'appuyer sur les évaluations déjà effectuées et d'autres informations disponibles. Cette évaluation devrait notamment examiner :

- a) La probabilité d'évasion de l'espèce du milieu confiné (y compris en conséquence de sa libération accidentelle ou irresponsable);
- b) La probabilité de l'établissement ou de la propagation de cette espèce;
- c) Les impacts de l'établissement et de la propagation de cette espèce sur la diversité biologique et l'importance de ces impacts;
- d) Les risques entourant la propagation d'agents pathogènes et de parasites.

12. L'évaluation de la probabilité d'évasion devrait tenir compte des caractéristiques spécifiques de l'espèce, ainsi que des mesures qui sont en place pour la maintenir dans le milieu confiné.

13. Lorsque l'évaluation des risques indique que le risque associé à l'animal de compagnie, à l'espèce d'aquarium ou de terrarium, à l'appât ou à l'aliment vivant est acceptable, l'espèce peut être importée ou transportée dans un pays donné ou une zone biogéographique distincte au sein d'un pays, selon qu'il convient. Il se peut que les États, les organisations compétentes et l'industrie doivent répéter l'évaluation des risques si de nouvelles informations susceptibles de changer le résultat de l'évaluation deviennent disponibles.

14. Lorsque l'évaluation des risques indique que le risque associé à l'animal de compagnie, l'espèce d'aquarium ou de terrarium, l'appât ou l'aliment vivant n'est pas acceptable, des mesures de gestion des risques doivent être prises. Celles-ci pourraient inclure la nécessité d'entreprendre une ou plusieurs des interventions énumérées dans le paragraphe 16 ci-dessous.

15. Lorsque l'évaluation des risques indique que le risque associé à l'animal de compagnie, l'espèce d'aquarium ou de terrarium, l'appât ou l'aliment vivant n'est pas acceptable et que les mesures de gestion du risque ne sont pas suffisantes pour le réduire, cette espèce ne doit pas être importée ou transportée en tant qu'animal de compagnie, espèce d'aquarium ou de terrarium, appât ou aliment vivant.

#### *Mesures*

16. Un certain nombre de mesures peuvent être prises pour traiter les risques associés à l'introduction d'espèces exotiques comme animaux de compagnie, espèces d'aquarium ou de terrarium, ou comme appâts ou aliments vivants, notamment :

- a) S'assurer que des mesures appropriées de prévention de l'évasion de l'espèce sont en place (par ex. des méthodes sûres de confinement, de manipulation et de transport);

b) Sensibiliser toutes les personnes impliquées dans le transport, la vente, l'utilisation ou la conservation de l'espèce aux risques qui y sont associés et aux mesures à prendre pour prévenir son évasion (par ex. des méthodes sûres de confinement, de manipulation et de transport), et renforcer les capacités de ces personnes en la matière;

c) Exhorter les utilisateurs, consommateurs et propriétaires de l'espèce à ne pas la libérer dans l'environnement naturel et, en cas d'évasion, à prendre des mesures immédiates pour capturer de nouveau l'organisme et, s'il y a lieu, déclarer l'évasion aux autorités compétentes afin de faciliter une intervention rapide;

d) Procurer des services sûrs et humains pour le retour, la revente, le relogement ou l'élimination des espèces non désirées;

e) S'assurer que des mesures d'intervention appropriées, y compris l'élimination et le contrôle, sont en place pour lutter contre l'introduction, l'implantation et la propagation potentielles d'espèces;

f) Veiller à ce que des mesures d'élimination appropriées et sûres soient employées par les acheteurs et les vendeurs d'aliments vivants;

g) S'assurer que des mesures de contrôle appropriées soient prises pour empêcher les importations illégales.

17. Toutes les expéditions d'animaux de compagnie, d'espèces d'aquarium ou de terrarium, d'appâts ou d'aliments vivants devraient indiquer clairement le taxon (au rang taxonomique connu le plus bas et, si possible, le génotype, en employant le nom scientifique et le numéro de série taxonomique ou d'autres indications).

18. Les expéditions peuvent être accompagnées d'une documentation indiquant un risque potentiel pour la diversité biologique à moins qu'il ait été démontré que l'espèce ne présente aucun risque à l'importation dans le pays ou la région biogéographique au sein du pays en question.

#### *Partage de l'information*

19. Les résultats des évaluations des risques devraient être mis à la disposition du public.

20. Les États pourraient maintenir des listes d'espèces dont l'importation dans leur pays ou zones biogéographiques particulières au sein de leur territoire, et à destination de secteurs spécifiques, ne présente pas de risque, y compris des renseignements précis sur leur aire de répartition indigène, ainsi qu'une définition claire des pays ou des régions biogéographiques pour lesquels il a été démontré qu'elles ne présentaient pas de risque.

21. Les États devraient maintenir des listes d'espèces dont le potentiel de devenir envahissantes a été évalué et qui présentent des risques inacceptables pour la diversité biologique et rendre ces listes disponibles par le biais de mécanismes d'échange.

#### *Conformité aux autres obligations internationales*

22. Les mesures prises au titre de ces orientations devraient tenir compte des obligations internationales applicables (par exemple l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce).



**XVIII/6 Examen des travaux relatifs aux espèces exotiques envahissantes et considérations à prendre en compte pour les travaux futurs**

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques recommande que la Conférence des Parties adopte, à sa douzième réunion, une décision libellée comme suit :

*La Conférence des Parties*

1. *Réaffirme* que les espèces exotiques envahissantes représentent un grave danger pour la diversité biologique, la santé humaine et le développement durable;
2. *Se félicite* de la création du Partenariat mondial d'information sur les espèces exotiques envahissantes et *prend note avec satisfaction* des contributions de ses membres en vue d'assurer un accès libre et gratuit à des informations normalisées sur les espèces exotiques envahissantes et leurs voies de pénétration à l'échelle mondiale;
3. *Invite* le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de l'Union internationale pour la conservation de la nature et d'autres partenaires techniques à poursuivre et à compléter les travaux sur l'analyse des voies de pénétration, et à continuer d'élaborer un système de classification des espèces exotiques, fondé sur la nature et l'ampleur de leurs incidences;
4. *Prend note* des liens étroits qui existent entre les maladies infectieuses et les espèces exotiques envahissantes, qui peuvent être des vecteurs directs de maladie ayant un impact sur la santé humaine, animale et végétale;
5. *Se félicite* de l'approbation, à la deuxième session plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, dans le cadre de son programme de travail pour 2014-2018, du commencement de l'examen de la portée d'une évaluation thématique sur les espèces exotiques envahissantes, pour examen en plénière par la Plateforme à sa quatrième session<sup>55</sup>;
6. *Demande* aux Parties et *invite* les autres gouvernements, lors de l'élaboration ou de la mise à jour et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales ou régionales sur les espèces exotiques envahissantes, à envisager, sur une base volontaire et en même temps que les éléments énumérés dans la décision VI/23\*, de :
  - a) Utiliser efficacement les outils et approches en matière de communication, afin de sensibiliser aux risques associés à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes, y compris par le biais de communications ciblées à l'intention de divers secteurs et publics, et en facilitant la participation du public aux travaux de recherche scientifique et aux systèmes d'alerte rapide;
  - b) Conformément à la décision IX/4 A, utiliser les orientations existantes sur l'analyse des risques qui intéressent les espèces exotiques envahissantes pour améliorer la prévention, y compris les orientations élaborées par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);

---

<sup>55</sup> Voir IPBES/2/17, décision IPBES-2/5 : Programme de travail pour la période 2014-2018.

\* Un représentant a fait une objection formelle durant le processus conduisant à l'adoption de cette décision et a souligné qu'il ne pensait pas que la Conférence des Parties puisse légitimement adopter une motion ou un texte comprenant une objection formelle. Quelques représentants ont exprimé des réserves au sujet de la procédure ayant conduit à l'adoption de cette décision (voir : UNEP/CBD/COP/6/20, paragraphes 294 à 324).

c) Fournir des informations au Partenariat mondial d'information sur les espèces exotiques envahissantes, au sujet des espèces envahissantes signalées sur leur territoire, en se basant sur les outils élaborés par le partenariat, tels que le Registre mondial des espèces introduites et envahissantes;

d) Utiliser la classification des voies d'introduction des espèces envahissantes, les considérations pour l'établissement de priorités, et l'aperçu des outils disponibles pour assurer leur gestion, figurant dans la note du Secrétaire exécutif sur les voies d'introduction des espèces envahissantes, l'établissement de priorités et la gestion de ces espèces<sup>56</sup>;

e) Recenser et hiérarchiser les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes en tenant compte, entre autres, des informations sur les taxons, la fréquence d'introduction et l'ampleur des incidences, ainsi que des scénarios de changement climatique;

f) Les risques associés à l'introduction des espèces envahissantes résultant des activités liées à l'aide au développement, conformément aux paragraphes 43 et 44 de la décision VIII/27, et liées à la restauration des écosystèmes;

g) Coopérer en partageant des informations et des meilleures pratiques pour lutter contre l'introduction d'espèces exotiques envahissantes résultant de marchés internationaux basés sur Internet (commerce électronique);

h) Partager des informations sur le contrôle, la gestion et/ou l'éradication des espèces exotiques envahissantes, compte tenu des enseignements tirés (d'expériences positives comme négatives) et des analyses de coûts-avantages, en s'appuyant, entre autres, sur les informations disponibles dans le cadre du Partenariat mondial d'information sur les espèces exotiques envahissantes et d'autres sources;

i) Prendre des mesures adéquates en utilisant toute la gamme de mesures de contrôle et/ou d'éradication, y compris la lutte biologique, moyennant une analyse des risques appropriée, et des outils et orientations pour appuyer les décisions;

j) Établir des priorités pour les actions visant à lutter contre les espèces envahissantes, en particulier dans les écosystèmes vulnérables;

k) Poursuivre les efforts prodigués en matière de gestion des espèces exotiques envahissantes, en mettant l'accent en particulier et en accordant une priorité et une importance particulière aux aires protégées et aux aires essentielles pour la biodiversité, contribuant ainsi à la réalisation de l'Objectif 11 d'Aichi relatif à la diversité biologique;

l) Collaborer avec les pays voisins dans le cadre d'activités de prévention, de suivi, de détection précoce et d'intervention rapide, y compris par le biais d'organisations régionales de protection des végétaux;

m) Assurer la participation d'experts travaillant dans des organismes et institutions compétents, y compris le milieu universitaire, les communautés autochtones et locales et des entités du secteur privé, afin de promouvoir une démarche cohérente à l'égard des espèces exotiques envahissantes;

n) Faire rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 10 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, qui vise à mettre en place des plans de gestion efficaces pour prévenir les nouvelles invasions biologiques et pour gérer les zones importantes pour la diversité végétale qui sont envahies;

7. *Demande* aux pays donateurs et aux autres organismes donateurs d'appuyer davantage les Parties dans la gestion des espèces exotiques envahissantes, afin d'évaluer les capacités actuelles de renforcement des mesures de contrôle aux frontières à l'échelle nationale et régionale;

---

<sup>56</sup> UNEP/CBD/SBSTTA/18/9/Add.1.

8. *Prie* le Secrétaire exécutif, dans la limite des ressources disponibles :
  - a) De faciliter, au moyen d'une coopération scientifique et technique conformément à l'article 18, l'élaboration et la réalisation de projets régionaux visant à gérer les voies d'introduction et les espèces prioritaires à l'échelle régionale;
  - b) De faciliter, conformément au paragraphe 19 de la décision XI/28, le renforcement des capacités en matière d'identification des espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes, y compris sur des méthodes rapides, à l'appui de la stratégie de renforcement des capacités de l'Initiative taxonomique mondiale;
  - c) D'élaborer, en collaboration avec les organisations compétentes et en tenant compte de l'évaluation proposée sur les espèces exotiques envahissantes par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, des outils d'aide à la décision, afin d'analyser et évaluer les conséquences sociales, économiques et écologiques des espèces exotiques envahissantes; les analyses des coûts-avantages des mesures d'éradication, de gestion et de contrôle; et pour examiner l'impact des changements climatiques et des changements d'affectation des sols sur les invasions biologiques;
  - d) D'étudier avec les partenaires concernés, y compris les organes d'élaboration de normes reconnus par l'Organisation mondiale du commerce (la Convention internationale pour la protection des végétaux, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Commission du Codex Alimentarius) et les autres membres du groupe de liaison interorganismes sur les espèces exotiques envahissantes, les méthodes pour alerter les acheteurs potentiels concernant les risques présentés par les espèces exotiques envahissantes vendues par le biais du commerce en ligne, et de faire rapport sur les progrès accomplis à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à une réunion qui se tiendra avant la treizième réunion de la Conférence des Parties;
  - e) D'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 9 d'Aichi relatif à la diversité biologique et de faire rapport à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à une réunion qui se tiendra avant la treizième réunion de la Conférence des Parties;
  - f) D'élaborer un guide facile à utiliser sur les décisions existantes de la Conférence des Parties relatives aux espèces exotiques envahissantes et sur les orientations et normes pertinentes élaborées par d'autres organisations compétentes, tel que requis aux paragraphes 3 et 17 de la décision IX/4 B.

**XVIII/7                      Questions nouvelles et émergentes : la biologie synthétique**

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

1. Rappelant la décision XI/11, paragraphes 3 et 4, *prend note* que :
  - a) La biologie synthétique peut être réputée faire appel à différentes techniques, différents organismes et composants qui donnent lieu à toute une série de produits, vivants et non vivants, et dotés de caractéristiques différentes, mais qu'il n'existe aucune vue commune sur les différences entre la biologie synthétique et l'ingénierie génétique conventionnelle ;
  - b) Certaines de ces techniques et certains de ces organismes et composants ont déjà donné naissance à des produits commerciaux et à des procédés industriels, que d'autres doivent voir le jour à court terme, tandis que d'autres encore pourraient faire leur apparition à long terme ou sont de nature hypothétique;
  - c) Un certain nombre d'avantages intentionnels devraient découler à court terme de la recherche et de ces produits et procédés commerciaux et industriels issus de la biologie synthétique, mais que ceux-ci sont encore peu connus;
  - d) Des risques pour la diversité biologique sont également associés aux composants, organismes et produits issus des techniques de biologie synthétique, mais que ceux-ci sont encore peu connus;
  - e) La réglementation existante pouvant être pertinente aux techniques de la biologie synthétique et aux composants, organismes et produits qui en sont issus ne constitue pas un cadre international cohérent et complet; cependant, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pourrait offrir un cadre de réglementation pour certains aspects;
  - f) Il existe certains cadres de réglementation nationaux et internationaux qui offrent des modèles utiles pour réglementer les composants, les organismes et les produits issus de la biologie synthétique, mais il n'existe aucune réglementation internationale complète;
2. *Prie* le Secrétaire exécutif de fournir des occasions supplémentaires de faire évaluer par des pairs des documents d'information sur la biologie synthétique et ses conséquences possibles sur la diversité biologique et sur les écarts et les chevauchements possibles par rapport à la Convention, ses Protocoles et autres accords pertinents, et de présenter ensuite les documents actualisés avant la douzième réunion de la Conférence des Parties;<sup>57</sup>
3. *Prie également* le Secrétaire exécutif de porter cette recommandation à l'attention de la septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et son bureau.

***Recommandation à la Conférence des Parties***

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques recommande que la Conférence des Parties, à sa douzième réunion, adopte une décision qui ressemble à ce qui suit:

*La Conférence des Parties,*

*Réaffirmant* le paragraphe 4 de la décision XI/11 « Reconnaissant le développement de technologies associées à la vie, aux cellules ou aux génomes synthétiques et les incertitudes scientifiques quant à leurs effets potentiels sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, exhorte les Parties et invite les autres gouvernements à appliquer une approche de précaution, conformément au

---

<sup>57</sup> UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/3 et INF/4.

préambule de la Convention et aux dispositions de l'article 14, lorsqu'il convient de faire face aux menaces de réduction importante ou de perte de la diversité biologique que représentent les organismes, composants et produits résultant de la biologie synthétique, conformément à leur législation nationale et aux autres obligations internationales pertinentes »,

1. *Prend note* des conclusions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à sa dix-huitième réunion, contenues au paragraphe 1 de la recommandation XVIII/7, *reconnaît* que cette question est de [grande] pertinence à la Convention et *conclut* que l'information existante est insuffisante pour mettre au point une analyse, à partir des critères établis au paragraphe 12 de la décision IX/29, pour décider si cette question constitue ou non une nouvelle question émergente d'intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique;

2. *Attend* l'achèvement d'une solide analyse fondée sur les critères du paragraphe 12 de la décision IX/29;

3. *Exhorte* les Parties et *invite* les autres gouvernements à adopter une approche de précaution [qui comprendrait] [conformément au paragraphe 4 de la décision XI/11] :

[a) La création ou la mise en place préalable et l'utilisation de procédures efficaces d'évaluation et de gestion des risques, et des processus réglementaires, selon qu'il convient, incluant le mandat et l'orientation, afin de régir et/ou de diriger [toute analyse faite [avant] [de] la libération dans l'environnement de tout organisme [, composant ou produit] issu des techniques de biologie synthétique;

b) [L'approbation [Le refus [d'approuver] [d'autoriser] [de garantir] les essais sur le terrain menés sur des organismes[, composants et produits] issus des techniques de biologie synthétique[, à condition qu'une évaluation scientifique rigoureuse des risques n'ait été réalisée [uniquement si] [suivant] [à moins] d'une évaluation scientifique des risques justifiant la tenue de ces essais [à l'issue de] [conformément à] l'orientation, des procédures et des processus de réglementation élaborés en 2 a)];

c) [La réalisation d'une évaluation scientifique des organismes, composants et produits issus des techniques de biologie synthétique aux fins d'utilisation commerciale, portant sur les conséquences néfastes pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, en tenant compte des risques pour la santé humaine ainsi que des conséquences socioéconomiques possibles, dont la sécurité alimentaire, selon qu'il convient] [L'autorisation de l'utilisation commerciale des organismes issus des techniques de biologie synthétique seulement si des évaluations scientifiques appropriées, agréées et strictement contrôlées ont été réalisées sur les incidences socioéconomiques et écologiques potentielles de ces organismes, et sur tout effet nuisible pour la diversité biologique, la sécurité alimentaire et la santé humaine, comprenant, si possible, les conséquences cumulatives et synergétiques potentielles, en toute transparence, et si les conditions relatives à l'utilisation sans risque et avantageuse de ces organismes ont été validées];]

[a, b, c alt) L'assurance que les essais sur le terrain, la libération dans l'environnement ou la libération à des fins commerciales d'organismes et de produits issus de la biologie synthétique ne soient pas approuvés sans un cadre de réglementation mondial et international transparent et légal, et l'assurance que toutes les orientations et les évaluations touchant des organismes et des produits issus de la biologie synthétique respectent toutes les obligations au titre de la Convention et de ses Protocoles, y compris les conséquences environnementales, socioéconomiques et culturelles;]

[d) La promesse que le financement de la recherche sur la biologie synthétique comprend des ressources appropriées pour des travaux sur les méthodes utilisées pour évaluer les risques ainsi que sur les conséquences positives et négatives de la biologie synthétique pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et la promotion de la recherche interdisciplinaire;

e) La coopération à l'élaboration et/ou au renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles pour la biologie synthétique et ses répercussions possibles dans les pays en développement Parties, plus particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et les pays Parties à économie en transition, notamment par le biais d'institutions et d'organisations mondiales, régionales, infrarégionales et nationales existantes et, selon qu'il convient, en

favorisant la participation du secteur privé. Les besoins des pays en développement, plus particulièrement des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, et des Parties à économie en transition, pour des ressources financières, l'accès à la technologie et aux connaissances et au transfert de celles-ci, la mise en place ou le renforcement des cadres de réglementation, et la gestion des risques associés à la libération d'organismes, composants et produits issus des techniques de biologie synthétique, entreront pleinement en ligne de compte à cet égard ;]

[4. *Invite* les Parties et les autres gouvernements à remettre au Secrétaire exécutif de l'information sur les mesures entreprises conformément au paragraphe 2 ci-dessus et à faire connaître leurs besoins d'orientation;]

[5. *Invite* les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales compétentes, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes pertinentes à fournir de plus amples informations sur les conséquences positives et négatives possibles et réelles des organismes, composants et produits issus des techniques de biologie synthétique sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique en tenant compte des risques pour la santé humaine ainsi que des conséquences socioéconomiques possibles, dont la sécurité alimentaire, selon qu'il convient, ainsi que sur les cadres de réglementation nationaux et régionaux, les orientations et les lacunes, à une réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques précédant la treizième réunion de la Conférence des Parties;]

[6. *Prie* le Secrétaire exécutif de mettre à disposition l'information communiquée en vertu des paragraphes x et y ci-dessus par le biais du mécanisme de centre d'échanges de la Convention et par d'autres moyens;]

7. *Prie également* le Secrétaire exécutif, selon la disponibilité des ressources financières :

a) De préparer, de présenter aux fins d'examen par des pairs et de proposer aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant la treizième réunion de la Conférence des Parties, un rapport actualisé sur les conséquences possibles des composants, organismes et produits issus des techniques de biologie synthétique sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et les facteurs socioéconomiques connexes ;

b) D'organiser un forum en ligne à composition non limitée<sup>58</sup> suivi d'un atelier d'experts à composition non limitée, comprenant des représentants des communautés autochtones et locales et des organisations compétentes connaissant la Convention et ses Protocoles, dont le mandat comprendrait :

(i) Un échange de points de vue sur la façon d'aborder le lien entre la biologie synthétique et la diversité biologique;

(ii) La prise en compte des différences entre l'ingénierie génétique et la biologie synthétique;

(iii) Des efforts visant à élaborer une définition fonctionnelle de la biologie synthétique qui comprendrait les critères d'inclusion et d'exclusion, reposant sur toute l'information pertinente;

c) De faire rapport sur les conclusions de l'atelier à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques lors d'une réunion précédant la treizième réunion de la Conférence des Parties;

8. *Invite* les organisations compétentes, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, [le comité sur la sécurité alimentaire mondiale] et l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones à se pencher sur les conséquences possibles de la biologie synthétique dans le cadre de leur mandat.

---

<sup>58</sup> Un forum en ligne à composition non limitée serait ouvert à tous les participants intéressés et se poursuivrait pendant une période déterminée.

**XVIII/8    *Obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des options identifiées pour l'élimination, la réduction progressive ou la réforme des incitations néfastes pour la diversité biologique***

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,*

*Accueillant avec satisfaction l'analyse des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des options identifiées pour l'élimination, la réduction progressive ou la réforme des incitations néfastes pour la diversité biologique*<sup>59</sup>,

*Rappelant que l'objectif 3 d'Aichi relatif à la diversité biologique prévoit la prise en compte des conditions socio-économiques et notant l'importance des spécificités du genre,*

*Prenant note de la recommandation 5/10 du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention sur l'examen de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources,*

1. *Prie le Secrétaire exécutif, dans le cadre de ses travaux au titre du paragraphe 1 a) de la recommandation 5/10 du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention, de compiler des options, et de les assortir d'avis et de conseils, qui permettront de surmonter les obstacles susmentionnés;*

2. *Prie également le Secrétaire exécutif d'inclure parmi les éléments du mandat d'une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs, dont il est question au paragraphe 6 c) de la recommandation XVII/1, l'examen des indicateurs clés relatifs à l'objectif 3 d'Aichi relatif à la diversité biologique, sur la base des apports des cinquièmes rapports nationaux et de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique ainsi que d'autres communications et sources pertinentes.*

---

<sup>59</sup> UNEP/CBD/SBSTTA/18/11

**XVIII/9 Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

1. *Se réjouit* de l'adoption du programme de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour les années 2014-2018;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) En consultation avec le président et le bureau de l'Organe subsidiaire, de continuer à collaborer avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, lorsque c'est pertinent, tout en renforçant les synergies et en évitant le double emploi, et de rendre compte des progrès accomplis à la Conférence des Parties à sa douzième réunion;

b) De faciliter la participation du président de l'Organe subsidiaire au Groupe d'experts multidisciplinaire de la Plateforme, en qualité d'observateur.

3. *Recommande* que la Conférence des Parties, à sa douzième réunion, adopte une recommandation dans ce sens :

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les décisions XI/2 E et XI/13 C,

*Se réjouissant* de l'adoption du programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour les années 2014-2018,

1. *Décide* que l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques devrait, conformément à la procédure établie par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, préparer des recommandations à l'intention de la Conférence des Parties sur les points pouvant être proposés en tant que demandes à la Plateforme, en tenant compte du programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties, du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, des communications des Parties et d'autres informations pertinentes;

2. *Décide également* que l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques peut formuler des demandes à la Plateforme lorsque le sujet relève du mandat qui lui a été confié par la Conférence des Parties, que la question exige l'attention urgente de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et que les délais nécessaires à la transmission à la Conférence des Parties pourraient causer des torts irréparables. Le cas échéant, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques peut communiquer ces demandes au Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques par l'entremise du Secrétaire exécutif, conformément à la procédure établie par la Plateforme;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) En consultation avec le président du bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de continuer à collaborer avec la Plateforme lorsque la situation s'y prête, en renforçant les synergies et en évitant le double emploi, d'examiner les progrès accomplis dans les éléments du programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pertinents au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de faire rapport des progrès accomplis à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;

b) De compiler l'information, si nécessaire, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire, en ce qui concerne les questions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, et d'échanger l'information pertinente avec les secrétariats des autres conventions liées à la diversité biologique, selon qu'il convient, notamment par le biais du groupe de liaison, afin de réaliser des synergies et d'éviter le double emploi;



c) D'attirer l'attention de tous les correspondants nationaux concernés au titre de la Convention et de ses Protocoles sur les versions provisoires des éléments livrables de la Plateforme lorsqu'elles sont émises aux fins d'examen par les pairs, et les inviter à participer à l'examen par les pairs, en communiquant avec les correspondants nationaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et en apportant des contributions par le biais de ceux-ci, conformément à la procédure de préparation des éléments livrables de la Plateforme;

d) De mettre à disposition via le mécanisme du centre d'échange, l'information sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail 2014-2018 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris l'évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques, dont le lancement aura lieu en 2018, et de porter cette information à l'attention de l'Organe subsidiaire, selon qu'il convient;

e) De mettre à disposition les éléments livrables de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques dès qu'ils sont disponibles, en ayant recours au mécanisme du centre d'échange de la Convention, afin de partager les connaissances sur les enjeux de la diversité biologique et de les intégrer aux processus de politique nationaux, selon qu'il convient;

f) De porter les éléments livrables de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à l'attention l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques afin de déterminer leur pertinence par rapport aux résultats des travaux de la Convention, et d'élaborer des recommandations pour la Conférence des Parties, selon qu'il convient;

g) De continuer à faciliter la participation du président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques au Groupe d'experts pluridisciplinaire de la Plateforme, en qualité d'observateur.

### *XVIII/10 Diversité biologique et changements climatiques*

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

1. *Prend note* du rapport périodique préparé par le Secrétaire exécutif, présenté dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/13;

2. *Prend note avec grande préoccupation* des conclusions de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* concernant les incidences des changements climatiques sur la diversité biologique, qui indiquent que les progrès actuels ne sont pas suffisants pour réaliser les Objectifs d'Aichi 5, 10 et 15, ce qui aura des conséquences inquiétantes pour la capacité de la biodiversité et des moyens de subsistance qui en dépendent de s'adapter aux effets des changements climatiques,

3. *Prend également note avec une grande préoccupation* des conclusions des Groupes de travail I, II et III du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat concernant les incidences des changements climatiques sur la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, dont dépend la société,

4. *Recommande* que la Conférence des Parties, à sa douzième réunion, adopte une décision dans ce sens :

*La Conférence des Parties,*

*Reconnaissant* que bien que la diversité biologique et les écosystèmes soient vulnérables aux changements climatiques, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et la restauration des écosystèmes jouent un rôle important pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la lutte contre la désertification et la réduction des risques de catastrophe,

*Rappelant* le programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts qui figure dans l'annexe de la décision VI/22, en particulier l'objectif 3 du but 2 de l'élément 1 du programme, qui est d'atténuer les incidences négatives des changements climatiques sur la diversité biologique des forêts,

*Rappelant également* les décisions IX/16, X/33, XI/19, XI/20 et XI/21,

1. *Prend note* de la résolution LP.4(8) sur l'amendement au Protocole de Londres (1996) pour réglementer le dépôt de matières pour la fertilisation des océans et autres activités de géo-ingénierie marine, adopté en 2013, et invite les Parties au Protocole de Londres à ratifier cet amendement et les autres gouvernements à appliquer des mesures qui s'y conforment, selon qu'il convient;

2. *Encourage* les Parties et *invite* les autres gouvernements à intégrer des approches fondées sur les écosystèmes dans leurs politiques et programmes relatifs à l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 appuyé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution A/Res/60/195 et son cadre révisé qui sera adopté à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de promouvoir les approches d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe en profitant des occasions présentées par les instances pertinentes ;

4. *[Accueille avec satisfaction* le Cadre de Varsovie pour la REDD+,<sup>60</sup> adopté à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les

---

<sup>60</sup> L'expression « REDD+ » est une abréviation signifiant « la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement », conformément au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'acronyme REDD+ est employé pour des raisons de commodité uniquement, sans aucune intention d'anticiper les négociations en cours ou futures dans le cadre de la CCNUCC.

changements climatiques en 2013, ainsi que les orientations méthodologiques sur la mise en œuvre des activités REDD+ qu'il fournit];

5. [Encourage les Parties et invite les autres gouvernements et les organisations compétentes à promouvoir et à mettre en œuvre des approches fondées sur les écosystèmes pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ceux-ci, et la réduction des risques de catastrophes];

6. [Prie le Secrétaire exécutif :]

a) [D'élaborer des avis, notamment à partir d'expériences pilotes, sur la meilleure façon d'encourager les Parties à maximiser les avantages liées à la diversité biologique des activités REDD+ et de préparer un projet de recommandation aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à une réunion précédant la treizième réunion de la Conférence des Parties;]

b) [De fournir un rapport d'évaluation sur la nécessité ou non d'offrir des avis supplémentaires et, le cas échéant, le type d'avis que demandent REDD+, ainsi que les pays et organisations donateurs et, selon les conclusions de l'évaluation, de préparer un projet de recommandation aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à une réunion précédant la treizième réunion de la Conférence des Parties ;]

c) [De favoriser les approches non fondées sur le marché en tant qu'autres mécanismes pour renforcer les nombreux composants des forêts et en tant que stratégie globale pour l'utilisation durable de la diversité biologique, contribuant par le fait même à la consolidation du mécanisme conjoint d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci.]

**XVIII/11 Conservation et restauration des écosystèmes**

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

1. *Prend note* du rapport intérimaire fourni par le Secrétaire exécutif;<sup>61</sup>
2. *Note avec satisfaction* les progrès réalisés par le Secrétaire exécutif dans la mise en œuvre du paragraphe 5 de la décision XI/16 et du paragraphe 10 de la décision XI/24, notamment l'organisation, en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres partenaires, d'ateliers de renforcement des capacités sur la conservation et la restauration des écosystèmes afin de soutenir les Parties dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique 5, 11 et 15, et *remercie* les gouvernements du Canada, de l'Allemagne, du Japon (à travers le Fonds japonais pour la biodiversité), la République de Corée ainsi que l'Union européenne et les pays hôtes des ateliers pour l'appui accordé à ces activités;
3. *Salue* les travaux de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture visant à mettre en place un mécanisme de restauration des forêts et des paysages;
4. *Salue également* les mesures prises par la République de Corée pour mettre en place une initiative de restauration des écosystèmes forestiers, qui sera lancée à la douzième réunion de la Conférence des Parties, afin de partager les enseignements tirés, de recenser les meilleures pratiques et de contribuer à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique;
5. *Prend note* de la proposition formulée par la République de Corée visant à envisager la création d'une « journée mondiale des parcs nationaux et des aires protégées » et *recommande* à la Conférence des Parties d'examiner cette proposition à sa douzième réunion;
6. *Accueille avec satisfaction* le fait que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ait décidé, à sa deuxième réunion plénière, dans le cadre de son programme de travail 2014-2018<sup>62</sup>, de commencer à délimiter le champ d'une évaluation thématique sur la dégradation et la restauration des terres, pour examen à sa troisième réunion plénière;
7. *Prend note* des travaux menés par la commission mondiale des aires protégées et la commission de la sauvegarde des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature sur des domaines fondamentaux de la diversité biologique;
9. *Note* l'importance de la participation des communautés autochtones et locales, selon qu'il convient, dans les activités ou programmes de restauration;
10. *Recommande* à la Conférence des Parties d'adopter à sa douzième réunion une décision s'alignant sur ce qui suit :

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant les décisions IX/5, X/31, XI/16 et XI/24,*

1. *Prend note*, dans le contexte des discussions en cours sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, de la contribution de la conservation et de la restauration des écosystèmes, et des services associés, au développement durable et à l'éradication de la pauvreté;

---

<sup>61</sup> UNEP/CBD/SBSTTA/18/16.

<sup>62</sup> Voir IPBES/2/17.

2. *Reconnaît* la contribution des aires protégées privées dans la conservation de la diversité biologique, et *encourage* le secteur privé à poursuivre ses efforts visant à protéger des aires aux fins de la conservation de diversité biologique;

3. *Invite* les Parties, les autres gouvernements, les organisations intergouvernementales et d'autres organisations compétentes à :

a) Mettre au point des approches globales d'aménagement du territoire afin de lutter contre la disparition des habitats et de promouvoir la restauration ;

b) Promouvoir des approches intersectorielles, notamment avec le secteur privé et la société civile, pour mettre en place un cadre cohérent de conservation et de restauration des écosystèmes;

c) Tenant compte du fait qu'il convient prioritairement, dans la mesure du possible, d'éviter ou de réduire les pertes d'écosystèmes, promouvoir des activités de restauration à grande échelle qui peuvent contribuer à la conservation de la diversité biologique, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ceux-ci, au recul de la désertification et à la protection des ressources en eau et d'autres services écosystémiques dans le cadre du développement durable;

d) Soutenir les communautés autochtones et locales dans leurs efforts visant à conserver la diversité biologique via des mécanismes tels que les aires conservées par les communautés locales et autochtones, en vue de contribuer à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité 11, 13, 14, 16 et 18;

e) Accorder l'attention voulue à la promotion de la diversité des espèces indigènes et de la diversité génétique dans les activités de conservation et de restauration, tout en évitant l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et en prévenant leur propagation.

4. *Prie* le Secrétaire exécutif, compte tenu de l'évaluation thématique proposée de la dégradation et de la restauration des sols de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, et en vue de renforcer les synergies et d'éviter le chevauchement des activités, de partager toutes les informations et résultats pertinents avec la Plateforme, de collaborer à l'élaboration des prochaines étapes, et à faire rapport sur les progrès réalisés à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques au cours d'une réunion précédant la treizième réunion de la Conférence des Parties.

**XVIII/12    *Biocarburants et diversité biologique : informations sur les définitions pertinentes des principaux termes pour permettre aux Parties d'appliquer les décisions IX/2 et X/37***

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,*

*Rappelant les décisions IX/2, X/37 et XI/27,*

*Prie le Secrétaire exécutif, sous réserve des ressources disponibles, et dans le respect du paragraphe 11 de la décision X/37 et du paragraphe 10 de la décision XI/27 de la Conférence des Parties, de réviser le document soumis au titre de ce point de l'ordre du jour sur les définitions pertinentes des principaux termes afin de permettre aux Parties d'appliquer les décisions IX/2 et X/37<sup>63</sup>, et de poursuivre l'examen collégial de ce document, compte tenu des informations supplémentaires fournies par les Parties, les autres gouvernements, et les organisations et mécanismes compétents tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Initiative des Nations Unies pour l'énergie, le Panel international pour la gestion durable des ressources, le Partenariat mondial pour la bioénergie et autres organisations et initiatives multipartites compétentes, et des observations formulées au titre de ce point de l'ordre du jour par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa dix-huitième réunion, afin d'éclairer ses travaux lors d'une réunion qui aura lieu avant la treizième réunion de la Conférence des Parties.*

---

<sup>63</sup> UNEP/CBD/SBSTTA/8/15.

**XVIII/13. Utilisation durable de la diversité biologique : viande de brousse et gestion durable de la faune sauvage**

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

1. *Prend note* du rapport d'activité présenté par le Secrétaire exécutif;<sup>64</sup>
2. *Recommande* à la Conférence des Parties d'adopter, à sa douzième réunion, une décision dans ce sens :

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* la décision XI/25 sur l'utilisation durable de la diversité biologique: viande de brousse et gestion durable de la faune sauvage et l'article 10c) de la Convention sur la diversité biologique sur l'utilisation coutumière durable ;

1. *Se félicite* de la création du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage ;
2. *Prend note* des conclusions de la Conférence de Londres sur le trafic illicite de la faune sauvage, qui a eu lieu en 2014,<sup>65</sup> et *souligne* l'échelle considérable et les conséquences économiques, sociales et environnementales néfastes de ce trafic ;
3. *Note* que le Partenariat international pour l'Initiative Satoyama œuvre pour l'utilisation durable de la diversité biologique et son intégration dans la gestion des terres, des forêts et des ressources en eau, conformément aux décisions X/32 et XI/25 ;
4. *Prend note* de la stratégie « Une seule santé » qui cherche à développer des systèmes nationaux et locaux de surveillance et à renforcer la biosécurité des pays associée aux pratiques liées à la viande de brousse ;
5. *Accueille avec satisfaction* l'approbation, par la deuxième Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques(IPBES)<sup>66</sup> dans le cadre de son programme de travail 2014-2018, de l'entreprise d'une étude de portée pour une évaluation thématique sur l'utilisation durable et la conservation de la diversité biologique ainsi que le renforcement des capacités et des outils, aux fins d'examen par la Plénière à sa quatrième session ;
6. *Note également* la décision 16.149 de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), dans laquelle elle a demandé au Comité permanent du commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction d'examiner la résolution 13.11 sur la viande de brousse en tenant compte des décisions et des orientations développées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, notamment les conclusions de la réunion conjointe du Groupe de liaison de la Convention sur la diversité biologique et du Groupe de travail sur l'Afrique centrale de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, aux fins d'examen par la dix-septième de la Conférence des Parties à la CITES.
7. *Encourage* la coopération entre les correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction en matière de gestion durable de la vie sauvage, y compris la viande de brousse, afin d'assurer les synergies entre les deux conventions ;

---

<sup>64</sup> UNEP/CBD/SBSTTA/18/16.

<sup>65</sup> Voir <https://www.gov.uk/government/publications/declaration-london-conference-on-the-illegal-wildlife-trade>.

<sup>66</sup> Voir IPBES/2/17, décision IPBES-2/5 : Programme de travail pour la période 2014-2018.

8. *Prie* le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage et en fonction des ressources disponibles :

a) d'élaborer des orientations techniques sur le rôle de la gestion durable de la faune sauvage pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ;

b) d'accroître la communication et l'échange d'information entre les membres du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage et d'élaborer du matériel commun de sensibilisation et de vulgarisation ;

c) de faire rapport sur les progrès accomplis à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à une réunion qui aura lieu avant la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.



**XVIII/14. Santé et diversité biologique**

*L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

*Rappelant* que l'Objectif d'Aichi 14 relatif à la diversité biologique fait expressément mention notamment des écosystèmes qui fournissent des services essentiels qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être,

1. *Prend note* des travaux du Secrétaire exécutif sur la diversité biologique et la santé humaine tels qu'ils sont rapportés dans le document soumis au titre de ce point de l'ordre du jour concernant la santé et la diversité biologique<sup>67</sup> ;

2. *Reconnaît* la pertinence de l'initiative intersectorielle sur la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition<sup>68</sup> compte tenu des liens entre la diversité biologique, l'alimentation, la nutrition et la santé ;

3. *Salue* les progrès réalisés dans le cadre du programme de travail conjoint du Secrétariat de la Convention et de l'Organisation mondiale de la Santé, y compris les ateliers régionaux de renforcement des capacités sur les corrélations entre la diversité biologique et la santé humaine organisés conjointement par le Secrétariat et l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que les travaux menés en collaboration avec d'autres partenaires afin d'examiner l'état des connaissances sur les corrélations entre la diversité biologique et la santé humaine ;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif, sous réserve des ressources disponibles, de :

a) Poursuivre les efforts déployés dans le cadre du programme de travail conjoint du Secrétariat et de l'Organisation mondiale de la Santé ; et de renforcer la collaboration avec d'autres organisations compétentes, plus particulièrement l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Bioversity International, ainsi qu'avec des initiatives comme l'initiative pour la biodiversité et la santé communautaire (*Biodiversity and Community Health Initiative*), selon qu'il convient, afin de favoriser la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, notamment l'Objectif 14 ;

b) Prendre des mesures pour préparer la diffusion à grande échelle de l'état des connaissances sur les interdépendances entre biodiversité et santé humaine, à paraître, et mettre en valeur les liens entre la diversité biologique et la santé humaine dans les discussions en cours sur le programme de développement et les objectifs de développement durable des Nations Unies pour l'après-2015

5. *Recommande* à la Conférence des Parties d'adopter, à sa douzième réunion, une décision libellée comme suit :

*La Conférence des Parties*

1. *Accueille avec satisfaction* les résultats des ateliers régionaux de renforcement des capacités, pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, sur les interdépendances entre la diversité biologique et la santé humaine organisés par le Secrétariat et l'Organisation mondiale de la Santé en collaboration avec FIOCRUZ et d'autres partenaires,

2. *Invite* les Parties concernées à utiliser les rapports des ateliers pour mettre à jour ou appliquer leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et *encourage* la tenue d'ateliers supplémentaires, en collaboration avec les partenaires pertinents, dans d'autres régions ;

3. *Encourage* les Parties et les autres gouvernements à promouvoir la coopération à l'échelon national entre les secteurs et les organismes chargés de la diversité biologique, et ceux responsables de la santé humaine ;

<sup>67</sup> UNEP/CBD/SBSTTA/18/17.

<sup>68</sup> Décision VIII/23.

4. [Reconnaît la valeur] [prend note] de l'approche « Un monde, une santé » pour traiter la question intersectorielle de la diversité biologique et de la santé en tant que stratégie intégrée conforme à l'approche par écosystème (décision V/6) qui tient compte des relations complexes entre humains, animaux, végétaux, vie sauvage et environnement ;

5. *Prie* le Secrétaire de rendre compte des résultats des travaux de collaboration en matière de diversité biologique et santé à la 68<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé ;

6. *Recommande également* à la Conférence des Parties *d'examiner*, à sa douzième réunion, l'état des connaissances sur les interdépendances entre biodiversité et santé humaine, ses implications pour les travaux menés au titre de la Convention, y compris, notamment, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, l'identification de moyens d'intégrer le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans le cadre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, ainsi que les moyens de mieux promouvoir les connaissances et les données d'expérience sur les liens entre diversité biologique et santé auprès des Parties et des partenaires pertinents.

---